

COMMISSION ROYALE SUR
LES PEUPLES AUTOCHTONES

ROYAL COMMISSION ON
ABORIGINAL PEOPLES

LOCATION/ENDROIT: HOTEL BONAVENTURE-HILTON
SALLE OUTREMONT
MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE: MARDI LE 25 MAI 1993

VOLUME: 1

"for the record..."

STENOTRAN

1376 Kilborn Ave.
Ottawa 521-0703

TABLE DES MATIÈRES
Hotel Bonaventure-Hilton
Salle Outremont
Montréal (Québec)

Mardi le 25 mai 1993

NOM	PAGE
Remarques d'ouverture par René Dussault, Coprésident	1
Remarques d'ouverture par Mary Sillett	14
Soumission par le Comité de solidarité avec les autochtones du Centre de ressources pour la non-violence Gerry Pascal, Coordonnateur Charlotte Debbane, Auteure	18
Soumission par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador Ghislain Picard, Vice-chef	61
Soumission par Pierre Minville, résident d'Oka	124
Soumission par l'Association des industries forestières du Québec André Duchesne, Président et Directeur général	152
Soumission par le Conseil des Montagnais de Mingan Jean-Charles Piétacho, Chef et Sylvie Basile	203
Soumission par le Secrétariat de la conférence oblate du Canada Révérend Douglas Crosby, OMI Révérend Marc Lortie, OMI Révérend Achiel Peelman, OMI	238

1 Montréal (Québec)

2 ---L'audience débute à 9 h 05 le mardi 25 mai 1993

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
4 d'abord, au nom de la Commission royale sur les peuples
5 autochtones, vous souhaiter la bienvenue.

6 Nous entreprenons aujourd'hui une
7 deuxième semaine d'audiences à Montréal. On se rappellera
8 que dans la semaine du 3 au 7 mai la Commission a visité
9 Kahnawake et a également tenu des audiences ici en ce qui
10 concerne les populations environnantes qui ont été
11 impliquées dans les événements de l'été '90.

12 Cette semaine a réuni l'ensemble des
13 commissaires. Aujourd'hui la Commission siège en trois
14 formations différentes sur le plan canadien. Il y a une
15 formation qui se trouve en Colombie-Britannique, à Terrace
16 et Prince Rupert, et également une autre qui est à Calgary
17 et à Lethbridge pour la semaine.

18 Je suis ici accompagné de Mary Sillett.

19 Mary est une Inuk du Labrador, qui vient de Oakdale au
20 Labrador.

21 Mary Sillett a été très impliquée dans
22 les dossiers concernant les Inuits et également les femmes
23 inuites et autochtones en général. Avant de joindre la

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Commission dès sa création Mary Sillette était présidente
2 de l'Association Pauktuutit des femmes inuites, et
3 également vice-président d'Inuit Tapirisat du Canada.

4 Je suis René Dussault, Coprésident de
5 la Commission avec Georges Erasmus.

6 Cette troisième série d'audiences que
7 nous avons commencées au début de mai dernier constitue
8 en quelque sorte le sommet de la démarche de participation
9 publique de la Commission en ce sens que les deux premières
10 séries d'audiences publiques ont été largement effectuées
11 dans les communautés autochtones dans les régions
12 nordiques, comme nous l'avait demandé l'ancien
13 juge-en-chef de la Cour Suprême du Canada Brian Dickson
14 dans le rapport qui a été à la base de la création de la
15 Commission.

16 Il nous apparaissait essentiel de
17 connaître le degré d'évolution, la situation précise de
18 chacune des nations autochtones au Canada, indiennes, mais
19 également de bien connaître les communautés inuites et
20 métisses.

21 Lorsqu'on aborde cette troisième série
22 d'audiences publiques qui se tient en mai-juin et qui sera
23 complétée par une quatrième série à l'automne, ces

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 audiences se tiennent essentiellement dans le sud parce
2 que nous voulons entendre un très grand éventail des forces
3 vives de la société, c'est-à-dire des groupements
4 non-autochtones, pour ressortir de ces audiences avec un
5 point de vue mieux équilibré du consensus possible sur
6 lequel pourraient s'appuyer des éléments de solution que
7 nous allons recommander.

8 Également nous allons dans une semaine
9 comme celle-ci recevoir cinq mémoires qui ont été financés
10 par le Fonds d'aide financière aux intervenants que la
11 Commission a mis sur pied dès le début. Ce programme a
12 été géré par David Crombie, l'ancien ministre des Affaires
13 du Nord et des affaires indiennes, pour le compte de la
14 Commission.

15 Nous voulions d'une part nous assurer
16 qu'en finançant de la recherche pour la préparation de
17 mémoires à la Commission on avait le maximum de chances
18 d'obtenir de la part des diverses nations autochtones,
19 des divers groupements impliqués dans la distribution des
20 services, impliqués dans le développement économique, que
21 nous avons donc plus de possibilités d'obtenir des
22 éléments de solution.

23 En parallèle, nous avons rencontré les

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 dirigeants d'un très grand nombre d'organismes sur le plan
2 canadien et sur le plan du Québec, organismes
3 non-autochtones dans tous les secteurs de la société --
4 milieu financier, milieu des affaires, les milieux
5 syndicaux, les universités comme institutions, le milieu
6 des arts, et caetera, les milieux sociaux, de l'éducation,
7 de la santé, et caetera -- pour obtenir un point de vue
8 le plus articulé possible sur un nouveau contrat social
9 entre Autochtones et non-Autochtones.

10 On a mis un accent particulier sur le
11 Québec lors de cette troisième et quatrième séries pour
12 s'assurer que la réalité et la spécificité québécoises
13 pourraient ressortir lors des audiences et s'assurer qu'on
14 va venir avec des recommandations qui seront adaptées à
15 toutes les régions du pays et en particulier, bien sûr,
16 ici à Montréal, à la réalité du Québec.

17 Le dossier autochtone a malheureusement
18 ces dernières années été trop connu du grand public par
19 le moyen d'événements particuliers très importants,
20 également très chauds en ce qui touche les relations avec
21 les Cris et l'Hydro-Québec, également en ce qui touche
22 les populations de Châteauguay, d'Oka, et la Nation Mohawk,
23 que ce soit à Kahnawake, que ce soit à Kanasatake, et aussi

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 du côté d'Akwesasne, à St. Regis.

2 Il y a beaucoup plus que ces événements
3 d'impliqués dans le mandat et les travaux de la Commission
4 et dans la réalité des peuples autochtones au jour le jour.

5 On sait qu'il y a 11 nations autochtones au Québec. Il
6 y en a huit qui ont conservé vivantes leurs langues, ce
7 qui est une proportion plus considérable qu'ailleurs au
8 pays.

9 On sait également que la réalité
10 autochtone au Québec se trouve largement dans le Nord et
11 dans des réserves qui sont près des villes, que ce soit
12 à Sept-Îles au Maliotenam, que ce soit chez les Atikameks
13 Montagnais en Haute-Mauricie, que ce soit à Restigouche,
14 où nous allons aller au mois de juin, les Micmacs du Québec,
15 que ce soit dans la région de Québec, bien sûr à Wendake
16 avec la Nation huronne.

17 Du côté du Lac St-Jean nous allons avoir
18 un représentant de la communauté montagnaise du Lac St-Jean
19 cette semaine. En dehors des Cris et des Inuits qui sont
20 essentiellement au nord la population autochtone au Québec
21 se trouve près des villes, relativement, mais près des
22 villes, beaucoup plus qu'on le voit au nord de l'Ontario,
23 Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Le résultat est qu'il y a un problème
2 urbain à Montréal pour les Autochtones, mais qui est
3 certainement en termes de nombre beaucoup moins
4 considérable, complexe, que celui qu'on retrouve dans les
5 autres villes canadiennes, que ce soit Toronto et à
6 l'ouest, où on a une proportion considérable d'Autochtones
7 qui interpellent les services sociaux, les services
8 d'éducation, les services de la justice, les
9 municipalités, de façon très forte.

10 Ici à Montréal il y a divers chiffres.
11 Si l'on se fie au recensement de '91, il y a environ une
12 dizaine de milles Autochtones largement Inuits, un peu
13 Cris, et de d'autres nations algonquines qui vivent à
14 Montréal. Nous aurons l'occasion cette semaine d'avoir
15 un mémoire du regroupement des centres d'amitié
16 autochtones qui va s'adresser de façon très particulière
17 aux problèmes sociaux d'accueil dans une ville comme
18 Montréal pour les Autochtones mais également à la notion
19 d'autonomie gouvernementale du côté d'une situation en
20 milieu urbain.

21 Nous allons rendre public cette semaine
22 le rapport de la table ronde sur les Autochtones vivant
23 en milieu urbain que nous avons tenue à Edmonton à la

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 fin-juin l'an dernier, qui fait état d'une situation qui
2 est extrêmement difficile, quasi-explosive, surtout dans
3 l'Ouest, en raison de la migration qui ne fait que
4 s'accentuer, des collectivités nordiques, des réserves
5 vers le sud pour trouver des emplois pour les jeunes ou
6 pour les femmes pour trouver un abri, fuyant des situations
7 difficiles dans leurs communautés.

8 Ce rapport fait état de l'urgence qu'il
9 y a d'agir et de réfléchir sur la réalité autochtone en
10 milieu urbain. Ici au Québec, et on pourra me corriger,
11 mais le problème autochtone en milieu urbain a été fort
12 peu examiné et analysé sur le plan des solutions. Il est
13 évident que les conventions du nord-est du Québec et de
14 la Baie James ont sans doute permis à plusieurs membres
15 des communautés de demeurer au Nord, ce qui a sans doute
16 eu pour effet de réduire la migration urbaine.

17 Il n'en demeure pas moins que c'est un
18 phénomène, c'est une tendance lourde qui ne va faire que
19 s'accentuer. Pour la Commission royale c'est une
20 préoccupation majeure.

21 Également on a souvent tendance à dire
22 que le dossier, les Autochtones, ont fait l'objet d'études,
23 il faut passer à l'action. C'est vrai. Je me permets

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 de souligner que la réalité urbaine, et c'est vrai à la
2 grandeur du pays, a été sous-étudiée, sous-analysée,
3 sous-examinée, a été laissée pour compte, alors qu'il y
4 a plus de la moitié des Indiens inscrits qui ont le statut
5 qui vivent à l'extérieur de la réserve. Et ça ne fait
6 que s'accentuer avec la démographie. Avec le taux de
7 natalité les jeunes doivent sortir pour venir chercher
8 des endroits.

9 Il y a un équilibre, mais il est évident
10 que c'est une tendance lourde et quand on regarde l'avenir,
11 c'est une préoccupation majeure pour la Commission royale.

12 Cette semaine nous rencontrerons à la
13 fois des organisations qui sont autochtones et également
14 des organisations qui touchent ou représentent d'une
15 certaine façon dans divers domaines le grand public.

16 Nous commençons ce matin avec comme
17 deuxième intervenant l'Assemblée des Premières Nations.

18 Nous aurons l'Association des femmes autochtones du
19 Québec, dont le mémoire a été financé par le programme
20 d'aide financière aux intervenants, l'Association des
21 centres d'amitié autochtones du Québec, qui a également
22 un mémoire qui a été financé par le programme d'aide aux
23 intervenants de la Commission.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Nous aurons vendredi matin le Grand
2 Conseil des Cris. Nous aurons le Comité constitutionnel
3 d'Inunavik, qui va faire une présentation. Actuellement
4 nous effectuons une étude de cas dans le contexte de
5 l'autonomie gouvernementale avec l'Inunavik, une
6 quinzaine d'études de cas que nous avons entreprises sur
7 la question de l'autonomie gouvernementale.

8 Nous allons avoir le représentant du
9 Grand Conseil Wabanaki. Nous allons avoir les Montagnais
10 du Lac St-Jean, également le Conseil des Montagnais de
11 Magan avec le Chef, Jean-Charles Piétacho, qui va nous
12 parler du suicide. M. Piétacho était avec nous lors d'une
13 démarche conjointe avec l'Assemblée des Premières Nations
14 sur toute la problématique du suicide chez les jeunes en
15 particulier, et je pense qu'il veut nous rendre compte
16 des démarches effectuées à Magan, dans sa communauté.

17 Également nous aurons du côté non
18 autochtone une présentation du Gouvernement du Québec par
19 le Secrétariat des Affaires autochtones, la présentation
20 de la Société d'État Hydro-Québec, également l'Association
21 provinciale des trappeurs indépendants.

22 Les représentants de l'Université du
23 Québec en Abitibi-Témiscamingue témoigneront d'une

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 expérience unique de collaboration en éducation avec les
2 Inuits.

3 Nous allons avoir l'Association des
4 compagnies minières du Canada, avec également la compagnie
5 Falcon Bridge. Il est évident que les forêts et les mines
6 constituent des points de contact très importants sur les
7 territoires où les relations avec les Autochtones et les
8 non-Autochtones méritent d'être améliorées. Et on aura
9 l'occasion d'en discuter avec les dirigeants de ces deux
10 associations regroupant les forêts et les mines.

11 Également les Églises unies du Canada,
12 le Secrétariat de la Conférence des Oblats du Canada, et
13 aussi un certain nombre de dossiers qui touchent la
14 situation des femmes, qui touchent l'importance de la
15 non-violence, nous seront présentés.

16 Il est évident que cette démarche de la
17 Commission se veut à la fois une démarche d'informations
18 techniques, mais aussi une démarche d'éducation du public.

19 On souhaite, comme je le disais d'entrée de jeu, que le
20 dossier autochtone fasse l'objet d'une meilleure
21 connaissance de la part du grand public que celle qui est
22 souvent véhiculée parce que ce sont des dossiers chauds
23 en ce qui a trait au développement du Nord du Québec et

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 en ce qui a trait à la relation avec les Mohawks.

2 Il y a beaucoup plus que ça comme réalité
3 autochtone, et on pense que des solutions qui pourront
4 s'appuyer sur un consensus large seront beaucoup plus
5 durables, consensus entre Autochtones et non-Autochtones
6 au Québec. Ça passe par la première démarche d'une
7 certaine ouverture sur le plan de l'appréciation de ce
8 qu'est l'autre. Souvent il y a un blocage mental. On
9 a des idées toutes faites de part et d'autre, et ça nous
10 mène dans des culs de sac sur le plan des relations.

11 Le rôle de la Commission sur ce plan-là,
12 nous le souhaitons, en est un qui est porteur d'un dialogue
13 qui va devoir durer. Une commission d'enquête, c'est une
14 poussée dans le temps pour essayer de donner une direction.

15 Il est évident que le travail des relations entre
16 Autochtones et non-Autochtones au Canada et en particulier
17 au Québec est un travail de longue haleine, un travail
18 d'approvisionnement réciproque de la réalité de ce qu'est
19 l'autre, et également d'une prise de conscience, au fond,
20 qu'on est beaucoup plus forts ensemble qu'autrement, qu'il
21 y a une richesse qui participe à la société québécoise
22 qui est auprès de nous et qui est souvent méconnue.

23 On demanderait aux jeunes dans les

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 écoles secondaires des questions aussi simples que quelle
2 est la réalité autochtone au Québec, où est-ce qu'elle
3 se situe géographiquement, en termes de nombre qu'est-ce
4 que ça signifie, en termes de langue, et caetera. Les
5 jeunes dans les écoles n'ont pas la moindre idée. On passe
6 pas une heure dans le curriculum à faire le point sauf
7 au gré de chacun des professeurs et de l'intérêt des
8 professeurs.

9 Il y a une petite brochure qui est
10 publiée par le Secrétariat des Affaires autochtones ici
11 au Québec qui résume, au fond, dans moins d'une heure de
12 lecture et de présentations avec les cartes à l'appui la
13 réalité des 11 nations autochtones sur le plan
14 géographique, sur le plan du nombre, sur le plan de la
15 diversité. Nous pensons que c'est certainement une
16 carence importante.

17 Il n'y pas uniquement la question des
18 manuels scolaires. C'est une question qui est en voie
19 de correction. Il en reste encore beaucoup mais il y a
20 une question d'éducation positive sur le plan des
21 programmes pour faire connaître la réalité qui, au fond,
22 est une réalité très très importante et de laquelle
23 beaucoup de Québécois tirent leurs racines.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je voudrais à ce moment-ci souhaiter la
2 bienvenue à tous et demander au premier groupe qui fait
3 la présentation ce matin, qui est le Comité de solidarité
4 avec les autochtones du Centre de ressources pour la
5 non-violence, de venir à la table.

6 Mary Sillett va faire des remarques
7 d'ouverture, et par la suite nous allons commencer cette
8 semaine d'audiences publiques.

9 Je vous remercie.

10 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
11 very much, Mr. Dussault.

12 Before I begin my comments I would like
13 to introduce many of the Commission staff, the staff that
14 worked very, very hard to prepare for this public hearing.

15 As I call your name I'd like you to stand up.

16 Luc Laine. He works with Public
17 Participation in the Royal Commission; Danny Gaspé, he
18 works with Communications; Louise Bastien-Delisle, she
19 also works with Communications; Bernard Cleary, he works
20 with Communications; Roger Farley, he works in the
21 Secretariat; Patricia Hawley, Administration; Danielle
22 Labonté, she works in the Office of the Co-Chair, Mr.
23 Dussault; Madeleine Cabana, she works as a Commission

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Secretary; and Michael Cassidy works on contract with the
2 Commission.

3 Just a few comments.

4 One of the things we have faced when we
5 have gone through the public hearings over and over and
6 over again is that many people accuse us of being the
7 federal government, of being the government.

8 As a first point I would like to clarify
9 that we are not government, neither are we aboriginal
10 associations. We are independent.

11 We have, in our public hearing process,
12 heard from over 1,400 people since 1991 and we have visited
13 over 76 communities, and our public hearing process will
14 continue into the fall.

15 As we enter into this third round of
16 hearings we're very determined to hear from non-Aboriginal
17 people, because we know that if we are to be successful
18 in our work we need not only the support of our own
19 communities, not only the support of Indian, Inuit, Métis,
20 Innu, Gitksan, and the list goes on, but we also need
21 support from non-aboriginal people, and we also need
22 support from the federal, provincial, and territorial
23 governments.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 We are also very determined to hear about
2 solutions. It's clear to us that many, many people know
3 what the problems are. We've heard those problems over
4 and over. Some people come to us and they think that we
5 don't know the problems enough, so they're determined to
6 tell us in detail what the problems are. In all fairness
7 to our work, we do need to hear the solutions.

8 We're also determined to hear from other
9 people about the priorities that were identified in our
10 last round. We heard from our many presentations that
11 healing is a priority, healing must occur in our
12 communities if we are to achieve self sufficiency, self
13 determination, and definitely a new relationship between
14 Aboriginal and non-Aboriginal peoples.

15 I would just like to say that as we sit
16 here today a historic event is happening in Iqaluit, in
17 the Northwest Territories. Today the governments of
18 Canada and the Northwest Territories, with the Inuit
19 leadership of the Eastern and Central Arctic, will sign
20 a land claims agreement allowing for the creation of
21 Nunavut.

22 This will give birth, on April 1st 1999,
23 to a democratically elected Nunavut legislative assembly

StenoTran

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 and a public government. As an Inuk I applaud this effort.

2 Before this Commission was created many
3 of the aboriginal leaders were afraid that this Commission
4 would be used as an excuse not to take action on many of
5 the kinds of initiatives that are happening in our
6 communities. The leaders said in no uncertain terms:
7 We will not agree to the creation of the commission unless
8 we got some assurance, and written assurance, that it will
9 not be used to delay any of the work that's going on in
10 the communities.

11 I think that Nunavut is an example of
12 something that is going on, something that has almost been
13 completed, even as this Commission goes.

14 I would like to thank you all for being
15 here, and I look forward to hearing your comments. (Native
16 language). Thank you.

17 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Thank you,
18 Mary. Merci.

19 J'aimerais demander à Charlotte Debbane
20 et Gerry Pascal de venir à la table pour faire leur
21 présentation au nom du Comité de solidarité avec les
22 autochtones du Centre de ressources sur la non-violence
23 de Montréal.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 You may proceed whenever you are ready.

2 **GERRY PASCAL, Coordinator, Native**

3 **Solidarity Committee of the Resource Centre for**

4 **Non-Violence:** I would just like to begin with a few things

5 I would like to mention.

6 We're going to present our brief in
7 French and English. We're going to alternate by title
8 in the brief.

9 The other thing is I would like to thank
10 Mr. Dussault and Mary for the introductory words.

11 I was brought up in Winnipeg, Manitoba.
12 Mr. Dussault gave a broad spectrum of what has happened
13 to Native people across Canada. I remember very distinctly
14 going up to Winnipeg and seeing the poverty of Native people
15 and Métis on the streets. My understanding is that about
16 80 or 90 per cent of the population of the skid row is
17 Native or Métis, so I think it gives a small picture of
18 what's happening.

19 I would just like to say one or two words
20 on what we do at the Resource Centre for non-violence.

21 We have five committees, one of which
22 is the Native Solidarity Committee. We are inspired by
23 the spirit and action of Mohander (PH) Ghandi and Martin

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Luther-King and other people who have followed their paths
2 afterwards.

3 We would like to thank the Royal
4 Commission on Aboriginal Peoples for the opportunity to
5 express our point of view at these public hearings.

6 Twelve years ago Judge Thomas Berger in
7 a widely reported statement chastised those Canadian First
8 Ministers who had agreed to push ahead constitutional
9 patriation without provision for a Quebec veto nor a
10 positive affirmation of Aboriginal People's rights.
11 Twelve years later we are still trapped in the same
12 situation and as History proves, it will not go away until
13 properly, fully and honestly addressed.

14 Because the issues concerning Canadian
15 relationship with the First Nations are numerous and vast,
16 it is not our intention nor capability to deal with them
17 all. Native and non-Native are presenting their own
18 briefs, touching what is most important to them.

19 We will rather present a few thoughts
20 for reflection and clarification. We feel there is a need
21 for direction and vision. This is what we want to examine.

22 We will touch on issues of sovereignty, treaties, native
23 spirituality and culture, the Two-Row Wampum, and history.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **CHARLOTTE DEBBANE, Auteure:** La
2 souveraineté: Lorsque nous parlons de souveraineté dans
3 le contexte des Premières Nations nous aimerions souligner
4 que, pour notre part, la souveraineté constitue un droit
5 inhérent, une donnée indiscutable. La souveraineté n'est
6 jamais quelque chose qu'un puisse "accorder" à un autre.

7 Il n'est question que de reconnaissance,
8 après quoi il faut étudier les moyens d'agir en
9 conséquence. Devons-nous considérer les Premières
10 Nations comme une seule entité souveraine, les englobant
11 toutes, ou bien voir comme interlocuteurs une diversité
12 de nations souveraines?

13 Cette question suggère la possibilité
14 d'envisager plus d'une solution parmi lesquelles trouver
15 la bonne: des accords bi-partites avec chacune des
16 Nations; un accord général avec l'ensemble des Premières
17 Nations, comprenant des clauses différentes, ce qui
18 nécessiterait une conférence préliminaire des Premières
19 Nations entre elles, y formulant le texte conformément
20 à leurs propres pensées; ou bien d'autres alternatives
21 encore non-formulées ou considérées.

22 **GERRY PASCAL:** The arrival of the
23 Europeans and the Two-Row Wampum: The Europeans arrived

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 succeeded in completely assimilating them.

2 The French failed with the Bretons, the
3 New Zealanders with the Maori, the French and the Spaniards
4 with the Basques, and the Scandinavians with the Sami.
5 In the same way the Spaniards, the Portuguese, the Dutch,
6 the French and the British did not assimilate the First
7 Peoples of North, South and Central America.

8 In consequence we feel that it is a very
9 important and essential task of this Commission to
10 recognize that Native People are not merely another ethnic
11 minority and abandon the thought that they can be
12 assimilated. All that has been achieved so far, and that
13 was only a small part, even if this is so visible, is a
14 forced uprooting and imposing another alien language,
15 religion and life style.

16 Those who were not supported by the
17 stable parts of their community or were weak enough to
18 succumb to the weaning process became irretrievably lost,
19 falling between the ship and the canoe to be drowned and
20 lost. For the most part the original traditional values
21 have proven their capacity to survive. In this sense the
22 Native people have not lost their identity.

23 **CHARLOTTE DEBBANE:** Les traités: Les

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 étrangers sont arrivés en nombre toujours croissant. Dans
2 leur idée, c'était un processus de colonisation. Dans
3 l'idée autochtone, il s'agissait de refuge offert sur une
4 terre qui, des millénaires durant, avait nourri leur mode
5 de vie. Des traités furent signés.

6 On ne signe pas de traités avec des
7 secteurs d'une même société. Les traités sont des
8 instruments par lesquels des peuples souverains se
9 reconnaissent comme tels, établissent des accords
10 acceptables aux deux parties.

11 Il est clair que du temps où les
12 Européens étaient minoritaires et avaient besoin de
13 l'hospitalité des Autochtones ils reconnaissaient cette
14 souveraineté et ils négociaient. Mais cette attitude ne
15 devait pas durer. Au fur et à mesure que l'immigration
16 croissait, les étrangers tentèrent d'implanter leur
17 concept de propriété privée.

18 Les traités étaient mis de côté ou bien
19 érodés. La base territoriale des Premières Nations se
20 vit réduire au minuscules enclaves que nous appelons
21 réserves. Les immigrants tout simplement prirent
22 possession au point de croire et de faire croire au reste
23 du monde que c'était leur terre, à être possédée et

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 gouvernée par eux.

2 À la racine de ceci est une approche
3 fondamentalement étrangère à la vision autochtone des
4 choses. Alors que pour ceux-ci les traités sont des
5 accords liés au concept d'honneur et engageant les
6 générations à venir aussi fortement que les contractants,
7 la tradition européenne est opportuniste. Le traité est
8 vu comme arrangement à court terme signé en cas de
9 nécessité, et destiné à l'abrogation dès qu'une position
10 de force le permettra.

11 Nous y voyons donc une expression de
12 mauvaise foi et un concept de flux continuuel dans les
13 relations, peu importe ce qui a pu être promis. C'est
14 à cette différence de concept qu'il faut regarder lorsque
15 les Autochtones aujourd'hui réfèrent au Traité Jay et à
16 la Proclamation Royale, signés il y a des générations.
17 L'enjeu dans les relations actuelles est celui-ci: les
18 accords sont-ils faits pour être violés ou tenus?

19 Il y a aussi des exemples plus récents.

20 En août 1991 les Algonquins du Lac
21 Barrière, dans le Parc de la Vérendrye, ont signé un accord
22 tripartite sur la gérance forestière avec les
23 gouvernements fédéral et du Québec. Au début de cette

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 année, 1993, le gouvernement du Québec, par le truchement
2 du ministre des Forêts, a permis à une compagnie de couper
3 à blanc jusqu'au rivage d'un lac. Ceci fut fait sans
4 l'accord des Algonquins et en contravention de l'accord
5 signé en 1991.

6 Un autre exemple d'intrusion sur le
7 territoire autochtones et le Nitassinan, terre des Innus,
8 ou Montagnais, à cheval sur le Québec et le Labrador.
9 Le gouvernement fédéral autorise aux pays de l'OTAN de
10 s'y entraîner aux vols à basse altitude, interdits dans
11 leurs propres pays. Hydro-Québec et Hydro Terre-Neuve
12 projettent tous deux d'élever des barrages sur la Churchill
13 et la Ste-Marguerite, ainsi qu'au Lac Robertson. Dans
14 aucun de ces cas les Innus n'ont été consultés et il n'y
15 a eu aucun accord signé qui légitimerait ces projets.
16 En d'autres termes, nous sommes là témoins d'une invasion
17 "de fait".

18 **GERRY PASCAL:** Native spirituality and
19 culture: Earlier we mentioned the need for clarity. In
20 our opinion, the key to this lies within Native
21 spirituality and culture.

22 These contain values which we should
23 learn: Sharing and generosity; respect for the land and

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de ce pays.

2 On entend beaucoup parler d'argent
3 dépensé, mais il n'y a guère de représentations d'une dette
4 due. Les seules paroles de revendications territoriales
5 suscitent des visions d'expulsions vengeresses, et les
6 gens s'imaginent réduits à l'état de réfugiés. Est-ce
7 que ceci proviendrait un peu d'une image de ce que nous
8 serions tentés de faire en pareille circonstance si la
9 situation était inversée? Est-ce que nous ne
10 projeterions pas cette image dans l'esprit de l'autre?

11 Certes il pourrait y avoir quelques
12 justifications à ces craintes si l'on songe aux éléments
13 aliénés qui ont trop bien appris les enseignements de
14 pensées et d'actions violentes véhiculées par la société
15 dominante.

16 Toutefois, comme nous l'avons déjà dit,
17 ceux-ci ne constituent qu'une fraction. La plupart des
18 Autochtones ont préservé le plus gros de leurs traditions.

19 Les attitudes qu'elles engendrent sont une miséricorde
20 qui fait la part de l'ignorance face au désir honnête
21 d'apprendre. Le principe de la non-violence, se fiant
22 aux négociations raisonnables basées sur la bonne foi:
23 le respect des autres et de la parole donnée.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Permettez-moi de terminer comme nous
2 avons commencé, avec une citation, cette fois du discours
3 de Laurent Gagnon durant l'audition publique du 7 mai:
4 "Si nous sommes pour avoir trois solitudes côte à côte,
5 cela ne constitue pas une paix
6 véritable. Nous devrions plutôt
7 investir en un partenariat double
8 ou triple pour le bien commun."

9 Espérons donc en l'aube d'une nouvelle
10 pensée et d'une meilleure façon de faire face aux vérités.

11 Voici nos brèves recommandations.

12 Que le public soit familiarisé avec les
13 détails de l'Histoire de ce pays, le contenu et les
14 circonstances des traités, dans les deux optiques,
15 blanche, mais aussi autochtone; que le public apprenne
16 à mieux connaître le fond de la pensée autochtone, les
17 règles de vie et les attitudes des Premières Nations; que
18 le gouvernement prenne le temps nécessaire pour chercher
19 des interlocuteurs fiables et représentatifs; que le
20 gouvernement prenne le temps nécessaire pour dialoguer
21 avec respect et bonne foi et soit disposé à écouter
22 attentivement plutôt qu'à s'en tenir à un plan préconçu.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Thank you very much for a very interesting presentation.

2 Ma première question va aller à M^{me}
3 Charlotte Debbane.

4 Comme le Centre est un centre de
5 solidarité et de recherche pour la non-violence, l'une
6 des questions avec lesquelles on a été confrontés en
7 visitant les communautés autochtones dans les deux
8 premières séries d'audiences a trait à la situation de
9 violence qu'on trouve dans plusieurs communautés.

10 Les uns nous ont dit, un peu comme vous
11 le faites dans votre mémoire, qu'il faut régler le problème
12 du statut des nations autochtones en relation avec le
13 Canada et les provinces, aller du côté de l'autonomie
14 gouvernementale, et de là va découler la solution à
15 beaucoup de ces problèmes-là.

16 D'un autre côté, plusieurs autres nous
17 ont dit, et les femmes autochtones en particulier:
18 Attention; avant de donner plus de pouvoirs aux nations
19 autochtones sur le plan de la gestion il faut s'assurer
20 qu'il va y avoir des principes de reddition de comptes
21 d'imputabiliser à l'intérieur des communautés, et qu'on
22 ne sera pas laisser à la merci d'un pouvoir qui souvent
23 est gouverné par des hommes et qui amène des situations

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de violence.

2 Au bout du compte, dans le document que
3 nous avons publié sur le consensus on en est venu à conclure
4 qu'essentiellement les gens nous disaient qu'il faut
5 travailler à la fois sur l'autonomie gouvernementale et
6 sur le processus de guérison; les problèmes sociaux sont
7 considérables.

8 Ma question, au fond, est la suivante.
9 Où est-ce que vous vous situez comme centre là-dessus?
10 Est-ce qu'il faut d'abord régler les problèmes sociaux
11 et ensuite aller à l'autonomie gouvernemental, ou est-ce
12 qu'il faut aller à l'autonomie gouvernementale et croire
13 que les problèmes sociaux vont se régler parce qu'il y
14 aura une nouvelle situation, ou est-ce qu'on peut
15 travailler, au fond, d'arrache-pied simultanément à la
16 fois sur la guérison pour donner une autosuffisance
17 économique et, bien sûr, sur la nation d'autonomie
18 gouvernementale?

19 Comment est-ce que vous voyez ça dans
20 l'ordre des choses, parce que vous avez une préoccupation
21 pour la non-violence du Centre et vous avez certainement
22 réfléchi. Votre mémoire ne nous permet pas de voir quel
23 est votre point de vue à cet égard-là.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **CHARLOTTE DEBBANE:** Le Centre a été
2 impliqué depuis plusieurs années dans des relations assez
3 étroites, soit avec les Innus du Labrador, soit avec les
4 Mohawks, surtout d'Akwesasne et de Kahnawake.

5 Nos contacts ont surtout été, évidemment
6 par notre vocation de non-violence, avec la partie
7 traditionnelle, la partie qui a gardé ou qui a lutté pour
8 garder ses propres traditions.

9 Nous avons remarqué, tant par des
10 connaissances que nous avons eues, mais non pas que nous
11 ayons fréquenté les communautés, avec les Cris, avec les
12 Algonquins de Maniwaki, nous avons pu constater que les
13 problèmes sont surtout des problèmes issus de contacts
14 avec le mode de vie blanc et les problèmes que tout ce
15 que nous avons soulevé dans le mémoire a causé, les
16 problèmes et les contraintes et les frustrations imposés
17 aux Autochtones.

18 Dans notre propre société il a beau y
19 avoir des lois protégeant les femmes et les familles, il
20 y en fait une violence énorme dans la société, et cette
21 violence énorme est véhiculée par les médias, est véhiculée
22 par tout le mode de vie, est véhiculée dès le début de
23 l'enfance par le système compétitif de l'éducation, est

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 véhiculée par la vie économique qui est cause ou de
2 compétition et de rivalité continuelles ou des
3 frustrations terribles par manque d'emplois.

4 Nous savons qu'il existe énormément de
5 pauvreté et peu d'opportunités d'emploi modernes, disons,
6 dans une communauté autochtone. Dans la frustration que
7 l'introduction de l'alcool, des drogues et des autres
8 moyens les exposent exactement, ce ne sont pas des
9 problèmes...moi, je n'aime pas cette approche que l'on
10 a toujours de parler des problèmes des Autochtones et de
11 la société autochtone. Ils ont exactement les mêmes
12 problèmes que nous avons, et si nous n'avons pas pu régler
13 les nôtres, qu'est-ce qui nous fait croire que nous allons
14 régler les leurs?

15 Chez les Mohawks, qui sont matrilineaux,
16 et où les femmes ont une situation dans la vie
17 traditionnelle, une situation de pouvoir qui leur a été
18 enlevée chez ceux qui ont été christianisés parce que
19 l'Église a dit non, non, non, c'est l'homme qui est le
20 chef de famille et c'est lui qui doit être le responsable
21 du nucléus familiale, il y a une érosion des traditions.
22 Il y a un concept de vie, une image de vie fausse qui
23 s'est faite et qui les a entraînés dans exactement les

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 mêmes erreurs que le modèle nous a entraînés nous mêmes
2 quand il s'agit de notre société.

3 Donc, il me semble que si on les laisse
4 vivre une vie où ils peuvent s'épanouir, où ils peuvent
5 avoir un territoire sur lequel ils peuvent s'étendre, sur
6 lequel ils peuvent organiser leur vie de la manière...
7 Ils ont eu assez d'expérience pour voir que notre manière
8 de vie est une manière erronée. Ils peuvent peut-être
9 retourner à beaucoup de leurs propres relations de respect
10 mutuel, et là les questions disparaîtront dans la mesure
11 du possible. Elles ne disparaîtront probablement jamais
12 à 100 pour cent parce qu'il y a déjà eu infection et une
13 guérison n'est jamais sujette à aucune récurrence.

14 Je pense que nous sommes très mal placés
15 pour essayer de porter des remèdes à une situation...nous
16 pouvons porter remède à une situation que nous avons créée,
17 mais nous ne pouvons pas porter remède à une situation
18 qui est la nôtre et que nous vivons, que notre société
19 vit, tant que nous n'aurons pas démontré que nous sommes
20 capables de régler cette situation chez nous.

21 J'ai travaillé dans les services sociaux
22 de 1973, depuis mon arrivée au Canada, jusqu'à ma retraite
23 en 1985. J'ai été dans le bureau qui couvre le sud-ouest

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de la ville de Montréal, qui est une région assez
2 défavorisée, et je peux vous dire que le taux de violence
3 vis-à-vis des femmes et des enfants est énorme, et que
4 dans 80 pour cent des cas l'alcool était à la racine de
5 cette violence, le manque d'emplois était à la racine de
6 cette violence, et notre société ne continue que de mettre
7 des gens à pied et que de créer des situations dans
8 lesquelles ceci peut se perpétuer.

9 Pourquoi est-ce que les femmes...moi,
10 je pense que les femmes autochtones ont avaler le principe
11 d'infériorité, le principe de la colonisation par lequel
12 on regarde la société dominante, le colonisateur comme
13 il se voit d'ailleurs lui-même, comme supérieur et comme
14 ayant des solutions.

15 Je crois que si on nous voit dans la
16 perspective réelle des choses le taux de violence est au
17 moins le même et peut-être supérieur chez nous que chez
18 eux en ce moment. Ce sont des situations mondiales, des
19 situations globales, des situations dans lesquelles
20 l'humanité s'est mise en créant ou en acceptant certaines
21 formes de sociétés qui sont à l'origine de cela.

22 Je crois qu'ils ont, eux, plus la clé
23 que nous à remédier à cela et que nous pourrons peut-être

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 quand ils auront remédié à cela, nous, apprendre d'eux
2 ce qu'il faut faire.

3 **GERRY PASCAL:** Si je peux ajouter
4 quelque chose. Je voudrais juste donner quelques idées
5 sur la non-violence chez les Autochtones, selon mes
6 perceptions.

7 Je crois que dans le monde, soit chez
8 les Autochtones ou dans le monde en général, il y a des
9 alternatives, soit de violence ou de non-violence pour
10 résoudre le problème. Ce n'est pas différent chez les
11 Autochtones non plus.

12 Je donne un exemple. Dans la tradition
13 iroquoise, par exemple, pour ceux qui veulent prendre le
14 temps de réfléchir et lire où suivre les sages, les anciens,
15 de ces nations, il y a une tradition, la Grande Loi de
16 la Paix.

17 C'est comme ça que moi personnellement
18 j'ai trouvé des racines très profondes de non-violence
19 et de paix chez les Iroquois, surtout les Mohawks, et aussi
20 en travaillant avec les Innus contre les vols à basse
21 altitude.

22 On a remarqué le bon exemple de
23 non-violence en protestant contre les vols à basse altitude

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 depuis une bonne dizaine d'années, peut-être plus. Aussi,
2 la façon dont le Cri proteste contre le barrage
3 hydroélectrique, c'est une façon non-violente.

4 Si on cherche des racines de
5 non-violence chez les Autochtones, il y a certaines traces,
6 certaines tendances dans une autre direction.

7 Je voulais seulement vous faire
8 remarquer cela.

9 **CHARLOTTE DEBBANE:** Si je peux ajouter
10 quelque chose.

11 Même chez les Nations qui ne sont pas
12 matriarcales, ou matrilineaires, la position
13 traditionnelle des femmes est une position très forte,
14 si on parle avec les gens qui connaissent les traditions.

15 Je suis arrivée dans ce pays à l'âge de
16 50 ans. Je suis de nature une personne très passionnée
17 et très violente. Ce que j'ai appris de la non-violence,
18 malgré que je fasse partie du Centre de ressources, c'est
19 chez mes amis autochtones que je l'ai appris.

20 Ce sont eux qui m'ont appris qu'avant
21 tout il faut respecter l'autre personne et même si on veut
22 aider l'autre personne, ne pas imposer des choses à l'autre
23 personne mais avoir du respect, et essayer de comprendre

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 même chez l'agresseur, même chez celui qui est violent,
2 même chez celui qui vous dénigre, même chez celui qui vous
3 fait du mal, non pas de l'apprécier mais de comprendre
4 les raisons pour lesquelles cet élément se conduit de cette
5 façon-là.

6 En général si on tourne vers les
7 Autochtones traditionnels de quelque nation qu'ils soient,
8 et dans les autres parties du monde c'est pareil aussi,
9 traditionnellement il n'y a pas le concept de haine.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

11 Mary.

12 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
13 very much.

14 This whole issue of family violence is
15 something that is of a lot of interest to me. I was the
16 President of the Inuit Women's Association for a number
17 of years. One of the things I have found that is really,
18 really startling, it's horrifying when you go to a big,
19 big meeting where women represent almost every single Inuit
20 community in Canada and every single speaker talks about
21 how they have been affected indirectly or directly by
22 family violence.

23 I have often heard that in the olden days

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 our communities were very, very peaceful, our communities
2 were so beautiful that none of those kinds of things
3 happened. And I have heard many older women -- I'm talking
4 about great grandmother generation, not many of those are
5 alive, but I have heard some of those talk about how it
6 wasn't so beautiful. The only difference was that women
7 in those days weren't allowed to talk about it.

8 I often challenge with other women the
9 kinds of things that I hear. I hear, for example, the
10 Canadian panel on violence against women has a special
11 panel of Aboriginal women. They go right across this
12 country, from one end to another and they talk specifically
13 about family violence.

14 When you've read their interim report
15 it was shocking that almost eight out of ten Aboriginal
16 women are more likely to die of violence than
17 non-Aboriginal women. There is a lot of violence in our
18 communities. There is so much violence in our communities
19 that many of those women have no choice but to leave their
20 communities, the communities that they grew up in, the
21 communities that they love, to go where? To the big
22 centre.

23 We have heard over and over that 60 to

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 65 per cent of the urban aboriginal population are now
2 in urban areas, and they'll probably never go back because
3 the oppressive conditions that they left are probably still
4 there. That's why when we go in hearings many women want
5 to talk to us not in public, but in private, because they're
6 afraid to say the kinds of things that really matter.

7 I think we have a special responsibility
8 to make sure that those concerns are addressed. It's not
9 all like that.

10 I think it's the aboriginal women who
11 are demonstrating the courage. They are challenging the
12 values, they are making changes with respect to family
13 violence in their communities, and I have heard many women
14 say that it's women who will change, because it's the women
15 who speak out for the most part. It's the men who do not.

16 Having said that, there is one question
17 that I have always wanted to ask. I always heard that
18 in our small communities that many of our communities have
19 tolerated family violence. They know, for example, that
20 someone is getting beaten up two or three houses down,
21 and they know that this happens all the time. But we don't
22 step in, because we're committed to the traditional value
23 of non-interference. We're dedicated to it. We'll hold

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 on to it no matter what happens, because that's the way
2 we were raised. I often wonder is that value so different
3 in the big cities?

4 **CHARLOTTE DEBBANE:** In the big cities
5 eight out of every ten women who die violently, who are
6 attacked and who are killed, are even killed by members
7 of their family, not by strangers.

8 The number of women who are now speaking
9 out, who have been abused as children, who have been
10 violated at an early age by family members, they're
11 beginning to speak out, they're beginning to seek healing.

12

13 I'm not saying that there is no family
14 violence in aboriginal societies or that there never was.

15 I'm saying that for a great part over 200 years a lot
16 of customs have been changed, a lot of influence has been
17 exerted, and that your communities are suffering from the
18 same problems as ours are.

19 In the cities, they're building shelter
20 after shelter after shelter for women, and yet the attitude
21 of men is not changing. It's an arrogance that goes back
22 to saying you can change the course of rivers, you can
23 kill animals wantonly just because you want the horns to

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 put up in your basement, and things like that. It's the
2 same train of thought. It's the roman train of thought
3 of roman law which said the father of the family has a
4 right of life and death on his children, and it's the whole
5 church training that says woman should be silent in front
6 of man, and we have all be brought up that way, and we
7 have to change it.

8 It's only the women who can change it,
9 because here we have had, when was it, last year or two
10 years ago we had a judge in court here in Québec who --
11 after, she said it was a joke, but who cracked a joke saying
12 that women are like laws, they're made to be violated --
13 or rather, laws are like women, they're made to be violated.

14 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** We can tell
15 many of those stories too, but when we're looking to the
16 future and we're looking for a day when there is a good
17 relationship between our own people and our own people,
18 our own sexes and our own sexes, the non-aboriginal people
19 and non-aboriginal people.

20 I think you have identified some values
21 that should be inherent in that relationship. Those values
22 are very close to the kinds of principles that we have
23 discussed. For example, we feel that the relationship of

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 the past worked because it was based on respect. There's
2 responsibility, there was recognition and reciprocity,
3 that a relationship of the future should have those
4 principles.

5 I think you more or less said those kinds
6 of things but in different words, and I'm wondering how
7 do you get there? You say, for example, that the public
8 has to change, that the governments have responsibility,
9 but how do we actually get to that day?

10 **GERRY PASCAL:** One thing that I see is
11 education. To change people's mind takes time.

12 Another thing especially, I would say,
13 a big responsibility is non-native people to come to an
14 understanding of native people, the culture and the way
15 they live, mainly through the contact.

16 I think that we have our prejudices
17 because we're distant, we're not close enough, we don't
18 make the dialogue. I think it's very important that this
19 dialogue is made.

20 Not too long ago, in January, I was in
21 Maneatanam (PH), on the north shore. I felt a lot of
22 difficult feelings. I was part of a peace march that went
23 from Grafton (PH), New York, to Maneatanam. Along the

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 way there were a lot of good things, a lot of people
2 supported us, but the press gave us a very bad name,
3 Radio-Canada, La Presse, and Le Devoir. Not so much the
4 papers themselves because generally speaking they're
5 respected media outlets, but a few people in the media,
6 just a few individuals, decided to say things against what
7 we represented, against the Japanese Buddhist, who is the
8 support of Native people in Quebec during the march.

9 When we arrived in the north shore, at
10 Sept-Iles Maneatanam, I understood that the unemployment
11 situation is very, very high. There a lot of sensitive
12 feelings in that area, especially in regard to jobs and
13 potential projects which could help the situation.

14 There are other considerations to be
15 made here. There is native values and the desire of
16 traditional native people among the Innu to protect their
17 way of life. You don't protect the way of life by flooding
18 large areas of land and flooding rivers, and changing the
19 flow of the rivers. The other thing is the environment,
20 which is closely related.

21 So we entered this situation. I
22 remember the date, January 17 of this year. Three hundred
23 native people from Sept-Iles and the surrounding area came

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 to the reserve, Maneatanam. They wanted the expulsion of
2 the marchers, including myself, who were guests of the
3 traditional Innu in Maneatanam all day, from 9 o'clock
4 in the morning until 4 o'clock. We were sort of under
5 siege inside the reserve because of the anger by the people
6 from the outside.

7 At 4 o'clock 150 of those people entered
8 the reserve and tried to go to the church, to expulse us
9 from the church.

10 What I am trying to say is that there
11 is a lot of bad feeling here. How do we resolve it?

12 I think one of the things that the Innu
13 who were protecting us, who were our host, were very careful
14 about was not to accelerate the tension. They spent the
15 whole afternoon negotiating. You can give them much
16 respect for this, that they made sure the situation ended
17 non violently, and the situation was resolved for the
18 moment. The protesters left, and the situation was calm.

19 I think in this area -- I think that
20 people in Quebec have to understand beyond their own
21 borders, that there are environmental issues which cannot
22 be solved only on the local level. You have to see the
23 wider picture. There are native concerns which also have

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 to be dealt with before going ahead with big projects.
2 So I think there is a whole education to be done here.

3 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Thank you.

4 Just before closing on this issue of
5 violence to women and children in particular, because it's
6 such a major concern by many, many people in this country,
7 and women and children unfortunately don't have an
8 opportunity to speak very often.

9 We were in Grand Lac Victoria earlier
10 this fall. We are all aware that at one point the children
11 had to take their situation in their own hands and say
12 we want this to stop. They want on the road, sat on the
13 road. It was quite spectacular.

14 En fait, ma question est la suivante.
15 On sait que même avec l'autonomie gouvernementale on ne
16 reviendra pas 200 ans en arrière. On vit à l'époque
17 moderne, dans les années '90.

18 La Commission devra, d'ici 15 mois, 18
19 mois, faire des recommandations à la fois sur l'autonomie
20 gouvernementale, donc des pouvoirs accrus, et en même temps
21 des sauvegardes pour qu'on puisse fonctionner de façon
22 à ce que la transition se fasse et qu'on ne rempire pas
23 la situation des femmes autochtones.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Pour un je suis un peu surpris, venant
2 d'un centre comme le vôtre, qu'on regarde la question sur
3 le plan macroscopique des relations entre Autochtones et
4 non-Autochtones. On aurait souhaité, et on le
5 souhaiterait, avoir vos réflexions sur la façon à l'interne
6 de la structuration des gouvernements autochtones sur des
7 mécanismes qui pourraient puiser dans les traditions
8 anciennes mais également être adaptés à la situation
9 présente qui pourraient favoriser une protection sur le
10 plan des situations de violence familiale. Je comprends
11 que votre mémoire ne traite pas de cela.

12 En fait, ma suggestion serait de vous
13 demander si c'était possible de parfaire la réflexion plus
14 générale pour la cibler à l'interne. Ce serait très utile
15 pour la Commission.

16 Vous avez certainement amorcé une
17 réflexion. S'il y avait des solutions concrètes à nous
18 suggérer on serait certainement preneurs.

19 **CHARLOTTE DEBBANE:** J'ai une réaction
20 très personnelle à cela. J'avoue que je ne sais pas quelle
21 est l'attitude du Centre en général là-dessus.

22 Mon attitude personnelle c'est que oui,
23 c'est évident que c'est un très gros problème mais comme

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 je l'ai dit peut-être trop longuement il y a quelques
2 minutes, je considère que ce n'est pas un problème qui
3 soit uniquement leur propre, et je ne vois pas ce que nous
4 pourrions suggérer outre que peut-être des changements
5 dans l'éducation.

6 Je pense que toutes les idées erronées
7 qui circulent de par le monde à tous les plans proviennent
8 d'un système d'éducation qui tient d'abord à former des
9 gens uniquement bons à fonctionner dans cette société,
10 c'est-à-dire à avoir un gagne-pain ou à avancer leur propre
11 bien-être personnel même aux dépens d'une communauté.

12 Quand les enfants sont formés dès
13 l'enfance à l'idée que seuls leurs pouvoirs individuels
14 est une chose importante et que seul leur plaisir
15 individuel est une chose importante, et que tout le reste
16 on peut trouver des biais, des moyens, des sorties pour
17 passer à côté et qu'il suffit en fait quelquefois --
18 évidemment je fais presque une caricature ici, je fais
19 le dessin en gros -- de s'arroger des droits avec
20 suffisamment d'emphase pour que ces droits soient
21 universellement reconnus.

22 Ces attitudes sont véhiculées dans la
23 vie. Nous vivons dans une société malade qui a un manque

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de valeurs fondamentales. Ce sont des valeurs que nous
2 avons eues à un moment donné peut-être dans l'histoire
3 mais que nous avons perdues et que nous nous sommes
4 empressés de faire perdre aux autres dans le monde entier.

5 Je pense que chaque société peut
6 remédier ses propres choses. Je ne vois pas comment nous
7 oserions dire aux gens vous ne pouvez pas avoir une
8 souveraineté qui est la vôtre, mais nous ne vous la
9 reconnâtrons pas tant que vous n'aurez pas fait des
10 démarches dans ce sens, tant que vous n'aurez pas résolu
11 ce problème. Alors que dans toute la société ambiante
12 ce problème existe, il va faire des pressions pour la
13 reprise.

14 Je pense que si on procède avec respect
15 de nation à nation et qu'un climat de respect est constitué,
16 je pense qu'à l'intérieur de la nation les femmes auront
17 suffisamment de force pour faire ce qu'elles sont en train
18 de faire dans notre société, c'est-à-dire d'essayer de
19 faire reconnaître leurs droits -- d'essayer, parce
20 qu'elles sont loin d'être arrivées à ça.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien.

22 Je pense que votre position est claire. Deux petites
23 questions.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Une de vos recommandations, la troisième
2 en fait, vous dites que le gouvernement prenne le temps
3 nécessaire de chercher des interlocuteurs fiables et
4 représentatifs. Je pense que vous êtes au coeur d'un des
5 éléments qui est un élément de frustration de la part de
6 la société plus large dans ses relations avec les peuples
7 autochtones, la difficulté d'accepter que les Autochtones
8 ne sont pas tous pareils, qu'il y a des variétés
9 considérables des distinctions et des différences entre
10 les nations indiennes, évidemment entre les Inuits et les
11 Indiens et les Métis, et caetera.

12 Il n'en demeure pas moins, et on l'a vu,
13 on était à Kahnawake il y a à peine deux semaines. Le
14 Chef Joe Norton, qui représente le Conseil de bande élu,
15 nous disait lui-même "nous sommes une société en
16 transition". On avait eu la présentation de trois maisons
17 longues chez les traditionalistes, avec des variétés de
18 point de vue.

19 C'est l'une des difficultés, même en
20 reconnaissant la distinction, les différences, de réussir
21 dans un dossier concret à avoir des interlocuteurs qui
22 couvrent l'ensemble de la communauté.

23 **CHARLOTTE DEBBANE:** Nous n'avons pas

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 beaucoup de problèmes à "dealer" avec une nation qui a
2 une église catholique, une église protestante anglicane,
3 une religion protestante baptiste, une communauté
4 musulmane, une communauté juive.

5 On trouve normal chez nous qu'il y ait
6 des gens qui aient des différences d'opinion dans une même
7 société, mais on est très choqué de s'apercevoir qu'il
8 y a des sections de population qui ont des idées différentes
9 chez les Autochtones.

10 Il y a partout un groupe qui se conforme
11 plutôt plus que moins aux traditions, il y a d'autres
12 groupes qui sont très opportunistes, il y a d'autres
13 groupes qui sont plus ou moins absorbés dans la société.

14 Les chefs de bande en général, nous savons ce que c'est,
15 les chefs de bande sont élus certainement pas par toute
16 la communauté. Il y a une partie, souvent infime, comme
17 d'ailleurs chez nous il y a une partie souvent infime qui
18 vote. Le gouvernement prétend nous représenter tous quand
19 en réalité il représente peut-être un quarante pour cent
20 de la population qui va aux urnes.

21 Le chef de bande est un fonctionnaire
22 qui reçoit un salaire d'Ottawa et pour qui l'enjeu est
23 son emploi, est son chèque mensuel. Ils sont plus ou moins

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 fiables.

2 On a eu l'exemple avec les Innus à
3 Ste-Marguerite, où il y a eu d'un côté...

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** C'est vrai,
5 mais je cherche...au fond, le sens de votre recommandation
6 c'est que vous dites...

7 **CHARLOTTE DEBBANE:** Notre
8 recommandation c'est que, pour éviter de reconnaître une
9 nation existante et souveraine nous avons toujours évité
10 de négocier avec les gens qui avaient leurs racines assez
11 profondes pour ne pas être corruptibles. Et nous avons
12 toujours préféré négocier avec les gens qu'on pouvait un
13 peu avoir dans sa poche, qui pouvaient avoir un petit
14 intérêt là-dedans, et ça n'a jamais abouti à quoi que ce
15 soit. C'est fatal. Ça ne peut pas aboutir. Il faudrait
16 peut-être se demander si on ne devrait pas faire une
17 réflexion là-dessus.

18 En somme, la seule chose que nous
19 demandons c'est que les gens fassent une réflexion.

20 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
21 que dans ce sens-là le message est clair. La difficulté,
22 c'est de choisir de l'extérieur qui est représentatif d'une
23 communauté dont on n'est pas.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **CHARLOTTE DEBBANE:** Ce n'est qu'en
2 fréquentant les gens, qu'en connaissant les gens, et non
3 pas en les voyant de loin avec le recul d'un bureau qu'on
4 finit par se rendre compte de qui est qui.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Encore une
6 fois, ça va demeurer toujours extrêmement difficile de
7 l'extérieur tant que la communauté ne fait pas un certain
8 consensus, et c'est pas facile parce que dans notre société
9 plus large elle est partie d'opposition. Il y a une
10 élection et à un moment donné il y a un interlocuteur.

11 **CHARLOTTE DEBBANE:** Mais nous finissons
12 par pressentir dans le fonctionnement de notre société
13 qui est fiable, qui n'est pas fiable, qui est honnête,
14 qui n'est pas honnête. Nous finissons par nous en rendre
15 compte, souvent à nos dépens.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Encore une
17 fois là-dessus je pense que vous avez mis le doigt sur
18 une question très, très importante pour les relations entre
19 autochtones et non-autochtones. Il va falloir poursuivre
20 la réflexion.

21 Vous avez raison quand vous mentionnez
22 qu'il y a une diversité qu'il faut apprécier. Cependant,
23 à l'inverse, et c'est un message qu'on fait au niveau des

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 communautés, je pense qu'il est important que les
2 communautés puissent à un moment donné envoyer un message
3 assez clair, et on souhaite que l'autonomie
4 gouvernementale permette ça.

5 Avec le système de conseil de bande et
6 de traditionalisme on est toujours pris entre deux feux
7 d'une certaine façon.

8 **CHARLOTTE DEBBANE:** Bien oui.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** On espère
10 que ça pourra être une solution à ça.

11 Un dernier point, parce que le temps
12 passe. Les minorités ethniques.

13 Vous dites dans votre mémoire qu'il ne
14 faut pas confondre les Autochtones avec les minorités
15 ethniques. J'aimerais connaître un peu plus le fond de
16 votre pensée, parce que c'est une question très importante
17 pour la compréhension historique.

18 **CHARLOTTE DEBBANE:** Je viens d'un pays
19 et d'une région en Méditerranée qui a plus de 7000 ans
20 d'histoire écrite. Pour nous, 200 ans, 300 ans, 500 ans,
21 c'est pas de l'histoire. Je crois que pour les peuples
22 autochtones c'est à peu près pareil, parce qu'on a retrouvé
23 des traces -- on avait toujours dit 7000 ans -- on a trouvé

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 des traces d'occupation du pays remontant à vingt-trois,
2 vingt-cinq, trente mille ans, ça dépend des régions.

3 Quand on me demande ce que je suis, ça
4 arrive fréquemment dans les conversations, ma réponse est
5 que je suis canadienne comme tout le monde. On me dit
6 oui, mais enfin, vous n'êtes ni québécoise de souche ni
7 écossaise de souche. Je dis, mais qu'est-ce que vous
8 voulez dire, de souche écossaise ou québécoise?

9 Moi, je suis venue il y a 20 ans, vous
10 êtes venus il y a 200 ans. C'est plus longtemps que moi
11 mais c'est pas très longtemps historiquement. Je dis,
12 nous sommes tous des immigrants.

13 C'est une perspective que la population
14 canadienne anglaise et la population québécoise,
15 canadienne-française, n'a pas. Ils en sont venus, à cause
16 de ces 300 ans ou ces 200 ans ou ces 250 ans, à considérer
17 une appartenance, mais cette appartenance est venue de
18 peuples qui sont venus chercher une existence d'ailleurs,
19 qui n'avaient pas de racines, et pour qui, c'est surtout
20 visible aux États-Unis mais c'est aussi visible ici, pour
21 qui la base de l'idée était qu'on pouvait piller.

22 C'était une terre avec laquelle on
23 n'avait pas de racines et tout était bon, tout était

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 permissibile pour faire de l'argent, pour gagner sa vie,
2 pour avoir une situation.

3 Les Autochtones ont des racines. C'est
4 pour ça qu'ils ont une attitude différente vis-à-vis de
5 tout ce qui les entoure.

6 Nous autres, nouveaux venus, avons eu
7 la maladie de beaucoup d'immigrés, c'est-à-dire chercher
8 à s'identifier avec le gagnant. On vit en position de
9 faiblesse, on cherche à s'intégrer avec le gagnant. C'est
10 ce qui était arrivé avec les Québécois, ce qui arrive
11 souvent avec les francophones ailleurs dans les autres
12 provinces, et avec les immigrants. Ils essaient
13 d'apprendre. On leur reproche de vouloir apprendre
14 l'anglais. La recherche de l'anglais, c'est pas une
15 facilité de langue simplement, c'est une tendance à vouloir
16 se jeter dans les bras du plus fort.

17 Les immigrants font ça et deviennent,
18 comme certaines personnes qui parlent en public,
19 s'identifient et ont besoin d'être plus royalistes que
20 le Roi, plus catholiques que le Pape, plus canadiens que
21 les Canadiens, plus québécois que les Québécois.

22 Mais on est des minorités qui peuvent
23 choisir ou ne pas choisir de s'identifier. Les

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Autochtones peuvent choisir ou ne pas choisir. Ce n'est
2 pas une minorité ethnique au même titre que les autres.
3 Ce sont les Premières Nations. Et nous leur devons tous
4 le respect. Comme on doit le respect à ses aînés en âge,
5 on doit le respect aux gens qui étaient ici et dont nous
6 sommes sur la terre.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
8 remercie.

9 Je voudrais simplement en terminant
10 attirer l'attention sur la page 5 du document qui est à
11 l'arrière, "Au coeur du dialogue" ou en anglais "Focusing
12 the dialogue".

13 On a fait un certain nombre de
14 distinctions qui nous apparaissent assez fondamentales
15 et sur lesquelles on va devoir travailler comme Commission,
16 où on dit ceci. On parle de ce qu'on a entendu:

17 "On nous a exhortés à expliquer clairement à la population
18 qu'on ne saurait rendre compte de
19 l'histoire du Canada ni de la
20 réalité canadienne actuelle, sans
21 reconnaître l'apport de tous ces
22 peuples:

23 ceux qui étaient ici les premiers: les Naskapis, les

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Gitksans, les Dénés, les Ojibways,
2 les Dakotas, les Micmacs, les
3 Hurons, les Inuit, les Cris, les
4 Salish, les Innu, les Mohawks, les
5 Tlingits, les Malécites, les
6 Gwitch'ins, les Sauteurs et tous
7 les autres;
8 ceux qui sont venus après, francophones et anglophones,
9 qui ont constitué par la suite le
10 nouveau pays du Canada en 1867, et
11 auxquels s'est jointe peu après la
12 nation métisse en 1870;
13 ceux qui ont suivi, de tous les coins du monde, et qui
14 ont accepté de vivre selon les lois
15 et les institutions canadiennes."

16 En terminant, je soumets à votre
17 attention, à votre réflexion, ces trois distinctions-là,
18 parce qu'elles pourront possiblement être assez
19 importantes dans les travaux futurs de la Commission.

20 Si vous avez des points de vue
21 additionnels à nous donner suite à ce qui est écrit ici,
22 on serait intéressé d'avoir une communication
23 supplémentaire de votre part.

StenoTran

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je voudrais vous remercier de votre
2 présentation.

3 Nous allons prendre une brève pause pour
4 le café, et nous reprenons avec l'Assemblée des Premières
5 Nations du Québec et du Labrador, avec le Grand Chef
6 Ghislain Picard.

7 Merci.

8 --- Suspension de l'audience à 10 h 36

9 --- Reprise de l'audience à 10 h 52

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Si vous
11 voulez bien prendre vos chaises nous allons reprendre
12 l'audience avec M. Ghislain Picard, qui est vice-chef de
13 l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador.

14 Monsieur Picard, vous pouvez procéder
15 quand vous serez prêt.

16 **GHISLAIN PICARD, Vice-chef, Assemblée**
17 **des Premières Nations du Québec et du Labrador:** Merci
18 beaucoup.

19 Madame Sillett, monsieur Dussault,
20 membres de la Commission royale, il me fait extrêmement
21 plaisir de me retrouver devant vous aujourd'hui pour vous
22 faire part de ce que sont à mes yeux les problèmes que
23 rencontrent les Premières Nations du Québec.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Il ne fait aucun doute que vos travaux
2 représentent une étape cruciale dans la tentative de
3 rapprochement entre les sociétés canadienne, québécoise,
4 et autochtone.

5 Votre initiative, les recommandations
6 que vous proposerez à l'issue de ces travaux pourraient
7 très bien, et je ne voudrais pas ici être trop pessimiste,
8 pourraient très bien constituer une des dernières
9 opportunités pour d'une part favoriser le rapprochement
10 et d'autre part, et surtout, faciliter la compréhension
11 de nos aspirations dont la légitimité, quant à nous, n'est
12 plus à faire.

13 Il ne fait aucun doute que depuis le
14 début de votre mission nos soeurs et frères de partout
15 vous ont amplement expliqué l'importance et l'urgence que
16 nous soyons entendus, mais aussi et surtout que nous soyons
17 écoutés et compris.

18 Ici dans le territoire maintenant appelé
19 Québec vous avez entendu et entendrez sûrement les diverses
20 nations faire état de leur situation respective.
21 Évidemment je m'en voudrais de ne pas souligner ici que
22 je supporte entièrement les représentations qu'ils vous
23 ont faites.

StenoTran

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 D'ailleurs, en ce qui me concerne il est
2 nullement mon intention de reprendre les situations vécues
3 par nos nations au Québec puisque je vais plutôt tenter
4 de donner un point de vue général de notre situation, une
5 situation qu'on qualifie souvent de particulière pour les
6 Premières Nations du Québec.

7 Les Premières Nations du Québec sont aux
8 prises avec des problèmes particuliers dans leurs
9 relations avec le Québec et le Canada. Nous nous
10 considérons comme faisant partie de la communauté des
11 Premières Nations du Canada et de la communauté mondiale
12 des peuples autochtones. Cependant, nos droits en tant
13 que membres de ces communautés sont souvent niés au Québec,
14 sous prétexte qu'une histoire et un régime juridique
15 différents s'appliquent.

16 Les problèmes contemporains entre le
17 Québec et les Premières Nations du Québec sont souvent
18 causés par le refus de la Province de reconnaître les
19 fondements historiques et juridiques de nos droits. De
20 plus, les aspirations des Premières Nations du Québec
21 doivent être prises en compte à la lumière d'une éventuelle
22 accession du Québec à la souveraineté.

23 Notre exposé vise à faire part à la

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Commission de notre point de vue et de nos conclusions
2 sur ces questions. Nous voulons également proposer des
3 solutions à l'impasse dans laquelle se trouvent
4 actuellement les rapports entre les Premières Nations du
5 Québec et le gouvernement du Québec.

6 La théorie selon laquelle les Premières
7 Nations du Québec ont des droits différents parce que la
8 Province a une histoire et un système de droit privé
9 différent est exposée dans le mémoire présenté à la
10 Commission par le Barreau de la Ville de Québec le 18
11 novembre 1992.

12 L'auteure de ce mémoire prétend que,
13 contrairement au régime britannique, la méthode appliquée
14 sous le régime français, et je cite, "consistait toujours
15 à partir du point de vue que toutes les terres sont dans
16 le domaine public, libres de toute charge et qu'elles
17 doivent faire l'objet d'une concession expresse pour
18 passer dans le domaine privé".

19 Cet argument est fondé sur la
20 présomption que les représentants du régime français ne
21 reconnaissaient aucun droit aux premiers habitants du
22 continent nord-américain et que la conclusion de traités
23 avec les peuples autochtones est un procédé relevant

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 exclusivement du système de common law.

2 Cet argument est également fondé sur la
3 présomption que le système seigneurial en Nouvelle-France
4 niait ou annulait les droits préexistants des autochtones
5 sur les terres. Selon l'auteur du mémoire, et je cite
6 à nouveau:

7 "Cependant, considérant que les autochtones étaient sans
8 titres ni terres, il [le Roi]
9 concédait explicitement des terres
10 aux communautés religieuses, pour
11 le bénéfice des "sauvages" afin de
12 les évangéliser et de les
13 civiliser. Il le faisait par
14 grâce et non par reconnaissance
15 d'un droit."

16 Ces conclusions sont tout aussi erronées
17 qu'elles sont insultantes. Nos droits, en tant que
18 Premières Nations du Québec, sont des droits juridiques.
19 Les conclusions du mémoire présenté par le Barreau de
20 la Ville de Québec sont contredites par le droit,
21 l'histoire et les faits contemporains.

22 Nos droits tirent leur source du fait
23 que nous avons été les premiers occupants du territoire

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 sur lequel nous avons exercé notre souveraineté. Cette
2 source est la même pour les droits de toutes les Premières
3 Nations dans les autres provinces canadiennes, la loi qui
4 régit nos droits est le droit public, le même droit public
5 que celui qui régit les droits des autres Premières Nations
6 au Canada.

7 Le rapport fiduciaire que nous
8 entretenons avec le gouvernement fédéral est de la même
9 nature que pour les autres Premières Nations du Canada.
10 Les obligations et devoirs incombant au gouvernement
11 fédéral à l'égard des Premières Nations du Canada lui
12 incombent également à l'égard des Premières Nations du
13 Québec.

14 En juin 1990 la Cour suprême du Canada,
15 dans le jugement unanime qu'elle a rendu dans l'affaire
16 Sioui, affaire ayant pris naissance au Québec, a défini
17 les relations coloniales entre les Premières Nations, la
18 Grande-Bretagne et la France de la manière suivante:

19 "Je suis d'avis que les documents historiques nous
20 permettent plutôt de conclure que
21 tant la Grande-Bretagne que la
22 France considéraient que les
23 nations indiennes jouissaient

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 d'une indépendance suffisante et
2 détenaient un rôle assez important
3 en Amérique du Nord pour qu'il
4 s'avère de bonne politique
5 d'entretenir avec eux des
6 relations très proches de celles
7 qui étaient maintenues entre
8 nations souveraines.
9 En effet, les métropoles faisaient tout en leur pouvoir
10 pour s'assurer de l'alliance de
11 chacune des nations indiennes et
12 pour inciter les nations coalisées
13 à l'ennemi à changer de camp. Ces
14 efforts, lorsque couronnés de
15 succès, étaient concrétisés par
16 des traités d'alliance ou de
17 neutralité. Cela indique
18 clairement que les nations
19 indiennes étaient considérées,
20 dans leurs relations avec les
21 nations européennes qui occupaient
22 l'Amérique du Nord, comme des
23 nations indépendantes."

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 La conclusion de traités faisait partie
2 intégrante des rapports entre les Premières Nations et
3 les Français. Il existe de nombreux traités, ou Articles
4 de Paix, entre la France et les Premières Nations du Québec.
5 Par le biais de ces traités la France cherchait à étendre
6 son influence en Amérique du Nord en concluant des
7 alliances avec les Premières Nations.

8 Il existe également un grand nombre de
9 documents officiels datant du régime français qui
10 reconnaissent l'autonomie et la souveraineté des Premières
11 Nations. En 1748, par exemple, les représentants français
12 et iroquois ont conclu l'Acte authentique des Six Nations
13 Iroquoises sur Leur Indépendance, consacrant
14 l'indépendance des Six Nations et leurs droits sur le
15 territoire. Cet acte est notarié.

16 Plutôt que de mettre l'accent sur
17 l'acquisition de terres en vue de la colonisation, la
18 France a étendu son autorité en Amérique par le biais
19 d'alliance avec certaines Premières Nations comme les
20 Hurons.

21 La méthode employée par la France pour
22 revendiquer le territoire et les droits y afférent par
23 le biais des Premières Nations est identique à celle de

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 la Grande-Bretagne et des autres puissances coloniales.

2 Le juge en chef Marshall de la Cour suprême des États-Unis
3 a décrit cette politique dans le célèbre jugement qu'il
4 rendit en 1823 dans l'affaire Johnson c. McIntosh. Il
5 souligna expressément que les revendications françaises
6 au Canada et en Acadie dataient d'une époque où la
7 population française était très peu nombreuse et les
8 Indiens occupaient pratiquement tout le territoire.

9 S'il n'existe pas de traités de cession
10 territoriale entre la France et les Premières Nations c'est
11 principalement parce que la présence des Français en
12 Amérique du Nord a été minime. Ce fait confirme, à tout
13 le moins, que notre titre a survécu au régime français
14 au Canada.

15 On ne peut pas dire que les concessions
16 seigneuriales à elles seules ont eu des répercussions sur
17 le titre autochtone. La mise en place du système
18 seigneurial en Nouvelle-France s'inscrivait dans une
19 tentative de colonisation d'une partie du territoire.
20 Les seigneurs de Nouvelle-France étaient considérés comme
21 les agents de cette politique.

22 Selon la politique en vigueur au moins
23 à compter de 1711 ils ne recevaient pas de seigneureries

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 en pleine propriété mais ils détenaient plutôt des terres
2 au nom de la Couronne, dans le but express de céder des
3 portions de ces terres à des censitaires pour qu'ils les
4 cultivent. L'étendue des concessions seigneuriales ne
5 reflète d'aucune façon l'effectivité de l'occupation du
6 territoire par les Français.

7 Les droits des peuples autochtones au
8 Canada sont régis par le droit public: le droit
9 constitutionnel et le droit international. Le simple fait
10 que le droit privé au Québec soit le droit civil n'a pas
11 la moindre incidence sur nos droits puisque les droit
12 public au Québec est régi par la common law.

13 En outre, d'autres pays de tradition
14 civiliste ont conclu des traités de cession territoriale
15 avec des nations indiennes, reconnaissant ainsi les droits
16 territoriaux des Premières Nations. En fait, longtemps
17 avant que les Britanniques ne commencent à conclure des
18 traités avec les Premières Nations an Amérique du Nord,
19 les Hollandais avaient déjà recours à cette méthode. Il
20 est clair que la tradition civiliste ne nie pas l'existence
21 des droits des Premières Nations en ce qui concerne le
22 territoire et la juridiction.

23 Les Britanniques ont conquis les

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Français et non les Premières Nations, par conséquent cette
2 conquête n'a eu aucun effet sur les droits des Premières
3 Nations au Québec. De plus, les droits des Premières
4 Nations qui avaient été les alliés des Français ont été
5 expressément protégés à l'article 40 des Articles de la
6 Capitulation de Montréal, aux termes duquel:

7 "Les Sauvages ou Indiens Alliés de Sa Majesté très
8 Chrétienne Seront maintenus dans
9 les Terres qu'ils habitent; S'ils
10 veulent y rester; Ils ne pourront
11 Estre Inquiétés Sous quelque
12 prétexte que ce puisse Estre, pour
13 avoir pris les Armes et Servi Sa
14 Majesté très Chrétienne. -- Ils
15 auront comme les Français, la
16 Liberté de Religion et
17 Conserveront leurs
18 Missionnaires."

19 La Cour suprême du Canada a clairement
20 conclu, dans l'arrêt Sioui, que les Premières Nations
21 avaient été les alliées de chacune des deux puissances
22 coloniales et non leurs sujets.

23 L'auteure du mémoire du Barreau de la

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Ville de Québec soutient que la protection de la
2 Proclamation royale ne s'étendait pas à l'ancienne colonie
3 de Québec. Il appuie cette prétention sur l'absence de
4 traités conclus au Québec entre 1850 et 1923, alors qu'à
5 la même époque des traités étaient conclus à l'ouest de
6 l'Ontario. Pourtant, des traités de cession territoriale
7 ont été signés dans la portion de l'ancienne colonie de
8 Québec correspondant à l'Ontario.

9 Soulignons également qu'aucun traité de
10 cession territoriale n'a été conclu dans les provinces
11 maritimes à cette même époque. Tout comme au Québec, on
12 n'a trouvé aucun traité de cession territoriale datant
13 d'avant 1763 dans ces provinces, ce qui n'a pas empêché
14 la Cour suprême et diverses cours d'appel de reconnaître
15 l'existence de droits ancestraux et issus de traités dans
16 cette région.

17 Enfin, nous tenons à souligner que nos
18 droits ancestraux, droits fonciers et juridiction y
19 compris, ne dépendent d'aucune reconnaissance officielle
20 de la part des puissances coloniales ou du gouvernement
21 du Québec actuel. La source de nos droits ne se trouve
22 pas dans les édits royaux, ni même dans la Proclamation
23 royale de 1763. Elle se trouve, en réalité, dans notre

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 occupation à titre de premiers occupants et notre
2 souveraineté sur le territoire.

3 Le plus haut tribunal australien a
4 renversé dernièrement plusieurs siècles de jurisprudence
5 niant le fondement juridique des droits des Autochtones
6 en Australie. Ce faisant, la Cour a affirmé que:

7 (Traduction libre) "Quels que fussent les motifs invoqués
8 par le passé pour refuser de
9 reconnaître les droits et titres
10 des habitants autochtones de
11 colonies de peuplement sur les
12 terres, une théorie aussi injuste
13 et discriminatoire ne peut
14 dorénavant plus être acceptée.

15 Le titre autochtone sur un territoire donné... les droits
16 qui en découlent et les personnes
17 qui en sont les bénéficiaires sont
18 déterminés selon les lois et les
19 coutumes du peuple autochtone qui
20 a un lien avec le territoire en
21 question, en vertu desdites lois
22 et coutumes."

23 L'absence de procédure officielle

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 régissant les questions relatives aux droits fonciers et
2 à la juridiction des Premières Nations au Québec illustre
3 les lacunes des politiques du régime colonial. Ces
4 lacunes ne remettent absolument pas en question nos droits
5 qui ont une existence juridique tout à fait indépendante.

6 Les revendications québécoises
7 concernant l'accession à la souveraineté sont fondées sur
8 le droit à l'autodétermination des peuples, tel que
9 consacré aux articles 1, par. 2, 55 et 56 de la Charte
10 des Nations Unies, ainsi que dans la Déclaration sur les
11 relations amicales et aux articles 1, par. 1 des deux Pactes
12 internationaux.

13 La Déclaration sur les relations
14 amicales prévoit trois moyens d'exercer ce droit à
15 l'autodétermination: la création d'un État souverain et
16 indépendant, la libre association ou l'intégration avec
17 un État indépendant ou l'acquisition de tout autre statut
18 politique librement décidé. Il est effectivement reconnu
19 en droit international contemporain que le droit à
20 l'autodétermination est un droit qui appartient à tous
21 les peuples et non pas seulement aux peuples coloniaux,
22 au bénéfice desquels il avait été reconnu à l'origine.

23 Cependant, la Déclaration limite

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 l'exercice du droit à l'autodétermination en précisant
2 qu'elle n'autorise pas:
3 "une action, quelle qu'elle soit, qui démembrerait ou
4 menacerait, totalement ou
5 partiellement, l'intégrité
6 territoriale ou l'unité politique
7 de tout État souverain et
8 indépendamment se conduisant
9 conformément au principe de
10 l'égalité et du droit des peuples
11 à disposer d'eux-mêmes...".

12 Autrement dit, le droit à
13 l'autodétermination ne comprend pas automatiquement un
14 droit de sécession. Selon le Québec, la proclamation de
15 la Loi constitutionnelle de 1982, malgré l'opposition du
16 Québec et le rejet de l'Accord du Lac Meech, et
17 conséquemment des cinq conditions posées par le Québec
18 à son adhésion constitutionnelle, constituent une négation
19 du droit du peuple québécois à l'autodétermination et
20 justifient, de ce fait, l'accession à l'indépendance.

21 Or, le même raisonnement s'applique aux
22 Premières Nations. Les Premières Nations constituent des
23 peuples au sens du droit international. En tant que

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 peuples les Premières Nations ont le droit de
2 s'autodéterminer. Selon les experts consultés par la
3 Commission d'étude des questions afférentes à l'accession
4 du Québec à la souveraineté, le droit à l'autodétermination
5 des peuples autochtones ne comprend pas le droit de faire
6 sécession. Ceci est peut-être exact, mais c'est aussi
7 le cas du Québec, à qui le droit international ne reconnaît
8 pas davantage le droit de sécession. Cependant, il ne
9 l'interdit pas non plus.

10 Comme l'a souligné la Commission
11 européenne d'arbitrage sur la Yougoslavie, l'existence
12 de l'État est une question de fait. Les experts consultés
13 par la Commission d'étude des questions afférentes à
14 l'accession du Québec à la souveraineté s'accordent
15 d'ailleurs pour reconnaître qu'un peuple autochtone
16 pourrait accéder à l'indépendance et que, tout comme pour
17 le Québec, l'existence du nouvel État dépendrait de son
18 effectivité.

19 Il est donc clair que les Premières
20 Nations ont le même droit à l'autodétermination que le
21 Québec et que l'exercice de ce droit peut aller jusqu'à
22 l'indépendance.

23 Le principe de la stabilité des

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 frontières est fermement consacré en droit international.

2 D'autre part, un nouvel État peut accéder à la
3 souveraineté avec les frontières qui le délimitaient avant
4 l'indépendance.

5 Même si le Québec accédait à la
6 souveraineté avec les frontières provinciales actuelles,
7 il n'en demeure pas moins que la souveraineté ne pourrait
8 remettre en question l'existence et le statut des
9 territoires des Premières Nations et des réserves. Le
10 droit international contemporain est en évolution rapide
11 en ce qui concerne les droits des peuples autochtones.
12 Les instruments juridiques en cours d'élaboration
13 reconnaissent aux autochtones des droits sur leurs
14 territoires ancestraux, y compris le droit de récupérer
15 des terres dont ils ont été dépossédés sans leur
16 consentement.

17 Il y a lieu également de préciser ce
18 qu'il adviendrait des obligations de fiduciaire de la
19 Couronne fédérale au cas où le Québec accéderait à la
20 souveraineté. Selon la Commission d'étude des questions
21 afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, ces
22 obligations disparaîtraient purement et simplement parce
23 qu'elles découlent de l'interprétation de la Constitution

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 canadienne.

2 Or, comme la Cour suprême du Canada l'a
3 rappelé dans l'arrêt Guérin, "l'obligation [de fiduciaire]
4 a sa source dans le titre aborigène des Indiens du Canada",
5 analysé dans l'arrêt Calder.

6 Poursuivant ce raisonnement dans
7 l'arrêt Sparrow, la Cour suprême affirmait également:
8 "Les rapports entre le gouvernement et les autochtones
9 sont de nature fiduciaire plutôt
10 que contradictoire et la
11 reconnaissance et la confirmation
12 contemporaine des droits
13 ancestraux doivent être définis en
14 fonction de ces rapports
15 historiques."

16 De plus, il a été établi par le Conseil
17 privé que:

18 "un changement de souveraineté sur un territoire
19 particulier n'a, en règle
20 générale, aucune incidence sur le
21 titre présumé de ses habitants."

22 Le titre indien étant un droit qui a une
23 existence juridique indépendante, la cessation de

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 l'application de la Constitution canadienne dans un Québec
2 souverain n'aurait pas pour effet de faire disparaître
3 l'obligation fiduciaire. Certes, en vertu de la Loi
4 constitutionnelle de 1867 qui confère au Parlement fédéral
5 compétences en ce qui concerne "les Indiens et les terres
6 réservées aux Indiens", l'obligation de fiduciaire incombe
7 principalement, mais pas exclusivement, au gouvernement
8 canadien.

9 Un Québec souverain aurait la même
10 obligation de fiduciaire à l'égard des Premières Nations
11 du Québec. D'ailleurs le Québec, avec le Canada, assume
12 déjà une obligation de fiduciaire en vertu de certains
13 instruments juridiques comme la Convention de la Baie James
14 et du Nord-Québécois à laquelle il est partie.

15 À l'heure actuelle les traités conclus
16 avec les Premières Nations bénéficient de la protection
17 constitutionnelle de l'article 35 de la Loi
18 constitutionnelle de 1882. La cessation de l'application
19 de la Constitution canadienne dans un Québec souverain
20 met fin à l'application de son article 35, mais l'accession
21 du Québec à la souveraineté ne remet pas en question
22 l'obligation, pour un Québec souverain, de protéger
23 constitutionnellement les droits issus de ces traités.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Le droit international reconnaît la
2 doctrine du respect des droits acquis par des personnes
3 privées en vertu du droit d'un État, advenant un changement
4 de souveraineté dans l'État en question.

5 Ceci dit, le droit international
6 reconnaît également que l'État successeur ne peut pas être
7 lié par des décisions qu'il n'a pas prises, ce qui serait
8 contraire au principe fondamental de droit international
9 qu'est le consensualisme. C'est pourquoi la Commission
10 du droit international a proposé que l'État successeur
11 ne soit lié par les droits acquis que s'il les a acceptés
12 librement.

13 Or, dans la résolution du 20 mars 1985
14 le Québec a affirmé:

15 "sa volonté de protéger dans ses lois fondamentales les
16 droits inscrits dans les ententes
17 conclues avec les Nations
18 autochtones du Québec".

19 Le maintien de la protection
20 constitutionnelle des droits issus des traités conclus
21 avec les Premières Nations est donc un droit auquel le
22 Québec a consenti librement.

23 Les obligations d'un Québec souverain

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 à l'égard des Premières Nations seraient celles qu'il
2 assume déjà en vertu des ententes avec les Premières
3 Nations auxquelles il est partie, ainsi que celles qui
4 sont assumées à l'heure actuelle par le gouvernement
5 fédéral ou qui relèvent du Parlement fédéral et qui
6 passeraient au Québec, et je les cite:

7 Obligation de fiduciaire à l'égard des
8 Premières Nations; maintien des traités et de la protection
9 constitutionnelle des droits issus des traités conclus
10 avec les Premières Nations; respect des droits ancestraux;
11 respect des droits et libertés des personnes se trouvant
12 sur le territoire y compris, notamment, le droit à
13 l'autodétermination des Premières Nations.

14 À ce sujet, il convient de souligner que
15 si le Québec manquait à cette obligation les Premières
16 Nations du Québec se trouveraient, vis-à-vis le Québec,
17 dans la même position que celle où le Québec prétend se
18 trouver à l'égard du Canada et qu'il invoque pour justifier
19 ses aspirations sécessionnistes.

20 Il ne faut pas oublier qu'un nouvel État
21 a besoin de la reconnaissance de la communauté
22 internationale et cette dernière accorde une grande
23 importance à la capacité du nouvel État de respecter les

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 droits fondamentaux des personnes se trouvant sur le
2 territoire qu'il revendique.

3 Au Québec, les revendications à
4 l'autodétermination de plusieurs peuples s'affrontent et
5 l'on peut s'attendre à ce que la communauté internationale
6 exige des garanties que le droit à l'autodétermination
7 du peuple québécois ne s'exerce pas au mépris du droit
8 à l'autodétermination des Premières Nations sur leurs
9 territoires.

10 Quant au Canada, tant et aussi longtemps
11 que la situation actuelle se poursuit, c'est-à-dire que
12 le Québec est une province canadienne à laquelle
13 s'appliquent les lois constitutionnelles canadiennes, et
14 que le statut des Premières Nations du Québec et du Canada
15 demeure inchangé, les obligations qui incombent à l'heure
16 actuelle au gouvernement fédéral demeurent en vigueur.
17 L'hypothèse de l'accession à la souveraineté du Québec
18 ne met pas fin aux obligations du gouvernement fédéral.

19 Avant l'accession à la souveraineté du
20 Québec le gouvernement fédéral a l'obligation de veiller
21 au respect du droit des Premières Nations à
22 l'autodétermination. De toute évidence, la première
23 condition du respect de ce droit fondamental est de

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 s'assurer que la volonté des Premières Nations du Québec
2 en ce qui concerne leur statut politique est suivie. La
3 liberté de choix des Premières Nations du Québec en ce
4 qui concerne leur statut politique comprend nécessairement
5 la liberté de choisir entre l'appartenance à un Québec
6 souverain, la souveraineté, ou l'appartenance au Canada.

7 Deuxièmement, si les Premières Nations
8 du Québec choisissent l'appartenance au Canada ou au
9 Québec, l'exercice de leur droit à l'autodétermination
10 comprend le droit de déterminer leur statut au sein de
11 l'État, soit sur la base des règles qui existent
12 aujourd'hui ou sur la base de nouveaux accords avec les
13 autorités compétentes.

14 Our current disputes with the Province
15 of Quebec stem, to a large degree, from the Province's
16 refusal to treat our rights as legal rights.

17 The decision of the Supreme Court of
18 Canada in R. v. Sparrow sets out the guiding principles
19 for the relationship between the First Nations, Canada,
20 and the Provinces.

21 We believe that in order for the
22 government of Quebec to meet these obligations it must
23 be willing to enter into and to respect co-management and

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 shared jurisdiction agreements with First Nations
2 concerned with respect to the maintenance and exploitation
3 of natural resources in the Province.

4 However, the government of Quebec has
5 shown extreme reluctance to enter into co-management
6 agreements with First Nations and has often not respected
7 those already in place.

8 Even where Quebec has signed treaties
9 with First Nations the Province and its agents have shown
10 themselves unwilling to respect the terms and the spirit
11 of these treaties.

12 Indeed, Quebec and its agents have often
13 argued that these treaties are not treaties at all.

14 First Nations signatories of these
15 treaties have been required to be constantly vigilant and
16 have been forced to take many court actions to force Quebec
17 to live up to its treaty obligations.

18 Thus, for example, First Nations parties
19 to the treaties have had to take legal action to force
20 Quebec to respect treaty rights concerning outfitting and
21 tourism in Northern Quebec as well as the environmental
22 and social impact assessment regime provided for in the
23 treaties.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 The Quebec government has refused to
2 enter into co-management agreements with the government
3 of Newfoundland/Labrador and First Nations in that
4 province regarding the George River caribou herd. This
5 herd is very important to the Naskapi and Inuit of Quebec
6 and to the Innu and Inuit of Labrador.

7 However, because Quebec refuses to
8 recognize the 1927 Privy Council decision which determined
9 the Labrador/Quebec boundary, it has been impossible to
10 develop a joint management strategy for this herd. Thus,
11 questions relating to proper management of this herd
12 population have not been resolved, threatening native
13 harvesting in the future.

14 The Quebec government has awarded
15 extensive logging contracts in territories under claim
16 by First Nations. This has occurred while active
17 negotiations were underway. These logging activities are
18 carried out without any regard to the fact that First
19 Nations use these same areas for their subsistence. There
20 has been no real attempt by Quebec to involve First Nations
21 in co-management of forestry resources, or to ensure that
22 forestry companies do not destroy the habitat of the
23 animals upon which we depend.

StenoTran

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Last week the Quebec government reached
2 an agreement with the Algonquin of Barrier Lake in which
3 the Province agreed to modify logging standards to
4 accommodate the Algonquins' concerns about protecting
5 their traditional territory. In March of this year a plan
6 which established that the Algonquins would participate
7 in the management of logging operations was suspended by
8 the government.

9 There are a number of instances in which
10 the federal government has shown itself to be the
11 altogether too willing accomplice of the Quebec
12 government, largely for its own political reasons.

13 For example, Canada and Quebec attempted
14 to enter into an agreement with respect to the application
15 of the environmental assessment regime in sections 22 and
16 23 of the Agreement to the Great Whale River project.
17 Under this agreement the federal government attempted to
18 abdicate its general constitutional responsibility as well
19 as its constitutional responsibility under the Agreement
20 and to abdicate its authority for impact assessment of
21 hydro-electric projects. Only strenuous objections and
22 multiple court actions by the Crees put an end to this
23 attempt.

StenoTran

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 When the Crees convinced the National
2 Energy Board to include conditions with respect to
3 environmental impact assessment of exports of electricity,
4 and the decision of the NEB was appealed, the federal
5 government, while arguing in court of the validity of the
6 NEB decision, quietly moved to amend the NEB regulations.

7 Furthermore, not only does Quebec often
8 refuse to enter into or respect co-management agreements
9 with First Nations, the government has, in recent years,
10 been involved in an aggressive campaign of denying the
11 rights of Aboriginal peoples to exercise their traditional
12 hunting and fishing rights.

13 There have been concerted efforts by
14 Quebec to force Algonquins exercising traditional rights
15 in their territory to abide by hunting and fishing
16 regulations which apply to non-natives. What is more
17 peculiar is that this appears to reflect a change in policy
18 which occurred in the spring of 1990, after the Supreme
19 Court decisions in Sparrow.

20 The Attorney General of Canada has
21 refused to get involved on behalf of the Algonquins in
22 cases arising from charges laid by Quebec pursuant to this
23 policy.

StenoTran

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Recently, a Montagnais and an Atikamekw
2 hunter were charged with offenses for violation of hunting
3 regulations. When they announced their intention to
4 invoke their Aboriginal rights as a defense to the charges
5 they were informed by a representative of the Province
6 that Quebec would suspend negotiations with the Conseil
7 Atikamekw-Montagnais if they raised Aboriginal rights as
8 a defence. Only after pressure was brought to bear on
9 the government was this illegal threat revoked.

10 Contrary to the approach adopted by the
11 government of Quebec, the governments of other provinces
12 in Canada have recently shown initiative in furthering
13 their relations with First Nations. Efforts are being
14 made in Ontario and British Columbia to resolve these
15 issues in non-contentious ways.

16 For example, Ontario has decided not to
17 appeal a recent provincial court decision recognizing that
18 the Saugeen Ojibwa have an Aboriginal right to fish for
19 commercial purposes. Instead, the province has announced
20 its intention to negotiate with the First Nations concerned
21 on the basis of the lower court decision.

22 In August 1991 representatives of the
23 government of Ontario and First Nations in the province

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 signed a Statement of Political Relationship under which
2 Ontario recognized the inherent right to self-government
3 of First Nations and affirming the nation-to-nation
4 relationship of the parties. This Statement also confirms
5 that Ontario is committed to the treaty process as a means
6 of implementing the rights of First Nations.

7 The government of British Columbia has
8 recently confirmed its commitment to the treaty process.

9 Pursuant to the Report of the British Columbia Claims
10 Task Force, which was commissioned by First Nations in
11 B.C. and the governments of B.C. and Canada, the government
12 has signed an Agreement to participate in a process leading
13 towards the negotiation of treaties. The process will
14 be overseen by the British Columbia Treaty Commission.
15 This Commission is appointed by all three parties and is
16 funded by Canada and British Columbia.

17 Pursuant to the recommendations of the
18 Task Force Report, negotiations for these treaties are
19 intended to cover a broad scope of issues including lands
20 and jurisdiction, natural resources and coordination of
21 management regimes to ensure efficient and effective
22 resource development.

23 For its part, Quebec and its

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 representatives often rely upon the 1985 National Assembly
2 Resolution recognizing Aboriginal rights in Quebec as an
3 example of its commitment to negotiating with First
4 Nations. However, while the principles behind this
5 Resolution were the subject of some negotiations and
6 numerous communications between Quebec and First Nations,
7 ultimately this Resolution was adopted unilaterally by
8 Quebec in spite of the fact that there were a number of
9 issues of contention still unresolved.

10 Although the Resolution is a source of
11 obligations for Quebec, we do not believe that unilateral
12 governmental or legislative action can constitute the
13 basis for the relationship between First Nations and
14 Quebec.

15 In order to create a secure and mutually
16 satisfactory relationship with First Nations, we suggest
17 that Quebec undertake the following measures:

18 (1) Our rights must be recognized as
19 legal, inherent rights. Quebec must revise its position
20 on the existence of those rights in southern Quebec.

21 (2) Quebec should recognize that there
22 are existing treaties in the Province and that there has
23 been a treaty process in Quebec.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 (3) Our inherent right to
2 self-government and the importance and continued vitality
3 of the treaty process must be recognized by Quebec. We
4 believe that this could be done by way of an umbrella
5 agreement between Quebec and the First Nations in Quebec
6 in which these principles would be confirmed.

7 (4) We seek a treaty relationship with
8 Quebec. The claims of individual First Nations must be
9 settled by way of treaty.

10 (5) Quebec must fulfil its obligations
11 pursuant to the standards established in the Sparrow
12 decision. We seek a meaningful role in resource
13 development which affects our traditional rights. This
14 role must include shared management and shared
15 jurisdiction.

16 (6) Forestry development and
17 hydro-electric development should not be allowed to take
18 place on land which is subject of negotiation based upon
19 Aboriginal rights.

20 (7) Quebec must re-examine its policies
21 with respect to bringing multiple hunting and fishing
22 charges against members of First Nations who are exercising
23 their traditional activities.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Once a claim based on Aboriginal rights
2 is in court we believe that it is appropriate that the
3 Province abstain from charging others with the same offense
4 until the courts have effectively determined the issues.
5 Moreover, it is inappropriate to continue to charge
6 Aboriginal peoples with hunting and fishing infractions
7 when they are conducting these activities on land which
8 is the subject of negotiations.

9 We seek a positive relationship with the
10 Province of Quebec, a relationship of trust and of equals
11 as described by the Supreme Court of Canada in Sparrow
12 and Sioui. We believe that respect for our historic and
13 legal rights must constitute the basis for our relationship
14 and will enable our peoples to live together in harmony.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
16 tout d'abord vous remercier, monsieur Picard, de nous avoir
17 présenté un mémoire aussi substantiel. Je pense que c'est
18 certainement un premier pas dans une démarche de meilleure
19 compréhension des enjeux et également des points de
20 friction avec les Premières Nations au Québec. J'entends
21 par là les nations amérindiennes et le Gouvernement du
22 Québec, et les Québécois eux-mêmes.

23 Je pense que vous savez que les

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Autochtones sont un peu dans une situation psychologique
2 semblable à celle qui prévalait au Québec au début des
3 années '60, où on cherche à faire reconnaître les droits
4 collectifs du côté des communautés autochtones, droits
5 collectifs qui s'appuient sur une meilleure compréhension,
6 au fond, de sa propre identité.

7 Les jeunes Autochtones nous l'ont dit
8 à travers le pays, la fierté de se redécouvrir un avenir,
9 avec aussi une crainte, parce qu'il y a beaucoup de défis
10 là-dedans, en particulier l'adaptation à la modernité.

11 Les Autochtones souhaitent la
12 reconnaissance de leur spécificité et du caractère
13 distinct de leur culture et de leur mode de vie, la
14 sauvegarde de leur langue, recherche d'un projet de société
15 mieux adaptée à ce qu'ils sont. Dans ce sens-là on nous
16 dit que la Loi sur les Indiens ne peut pas et ne constituera
17 jamais un projet de société pour nous comme Indiens,
18 établir leurs propres priorités.

19 Ce qu'on nous dit est qu'il y a des
20 projets de dévolution, de pouvoirs administratifs
21 importants en vertu de la Loi sur les Indiens. Là encore
22 c'est un peu comme les programmes à frais partagés entre
23 les provinces et le gouvernement fédéral, où

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 essentiellement on nous impose des normes qui nous
2 empêchent d'avoir nos propres priorités à l'interne pour
3 nos gouvernements.

4 Essentiellement on cherche une place à
5 l'intérieur du Québec et du Canada à la hauteur d'une fierté
6 et d'une identité retrouvées en voie de développement.
7 C'est un peu ce qu'on nous communique. Dans ce sens-là
8 c'est toujours frappant de voir que le dialogue entre les
9 Premières Nations au Québec et le Gouvernement du Québec
10 semblent souvent difficiles parce que, au fond, les
11 réflexes de base à plusieurs égards sont communs.

12 Je pense que votre mémoire constitue un
13 pas majeur dans la meilleure compréhension des questions
14 fondamentales qui sont en cause. Évidemment vous avez
15 présenté, comme vous l'avez dit d'entrée de jeu, un mémoire
16 essentiellement juridique plus qu'un mémoire
17 socio-économique.

18 Je pense que la Commission est
19 certainement sensible à ce débat juridique qui a lieu au
20 Québec, à savoir quelle est la portée du fait que la
21 Couronne française est descendue sur le territoire avant
22 la Couronne anglaise, et possiblement avec des approches
23 qui étaient différentes, ce qui est à voir, également sur

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 des arguments qui veulent qu'à cause du droit civil, à
2 cause du régime seigneurial, il y ait des distinctions
3 au Québec par rapport aux droits ancestraux qu'on ne
4 retrouve pas dans les autres provinces canadiennes.

5 C'est un débat juridique important qui
6 bien sûr éventuellement sera tranché par nos tribunaux,
7 mais il n'en demeure pas moins que c'est une question qui,
8 au fond, se situe au coeur de la problématique des Premières
9 Nations au Québec et des relations avec le Québec, le Québec
10 étant dans le contexte canadien.

11 Lorsqu'on aborde toute l'autre question
12 de la situation des peuples autochtones au Québec advenant
13 une décision du Québec de quitter la Fédération canadienne,
14 on tombe dans une toute autre question, qui est légitime
15 certainement pour les peuples autochtones mais qui fait
16 appel à d'autres concepts et d'autres types de
17 préoccupations.

18 Au fond vous nous avez amené dans votre
19 mémoire les deux préoccupations. Elles se rejoignent à
20 plusieurs égards, mais elles sont aussi distinctes.

21 La première préoccupation, comme je vous
22 l'ai mentionné, est une préoccupation clé. Je pense que
23 cette question juridique mérite d'être éclaircie. Encore

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 une fois, il y a seulement la Cour suprême du Canada qui
2 peut le faire avec autorité véritable. Cependant, elle
3 est importante parce qu'elle colore toutes les relations
4 avec le Gouvernement du Québec de la part des Premières
5 Nations.

6 Nous avons entrepris plusieurs travaux
7 de recherche au niveau de la Commission. Comme vous le
8 savez, nous avons l'intention de regarder cette
9 question-là en particulier parce que non seulement elle
10 nous apparaît, mais elle est fondamentale.

11 Quant à l'autre question de la situation
12 des nations autochtones advenant le cas de la souveraineté
13 du Québec, et ce sera là ma première question, dans la
14 discussion qui a conduit aux accords de Charlottetown une
15 des choses qui nous a frappés au niveau de la Commission
16 d'enquête c'est qu'il y a eu deux niveaux de débat, un
17 niveau où l'on discutait de la situation des Premières
18 Nations au Québec dans le cadre du Québec dans le Canada,
19 et un débat qui, au fond, discutait de la situation des
20 Premières Nations au Québec advenant le cas où le Québec
21 quitterait la Fédération canadienne.

22 Évidemment à cette époque-là il y avait
23 la Loi 150 suite à la Commission Bélanger-Campeau.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 C'était une question qui était peut-être plus immédiate,
2 mais ce qui nous a frappé au niveau de la Commission c'est
3 que le débat a pris la voie de la discussion, certainement
4 dans l'opinion publique mais aussi en pratique, de la
5 discussion de ce qui se passerait si le Québec quittait
6 la Fédération canadienne.

7 On a peu fait le débat que vous soulevez
8 dans la première question sur le plan de la situation des
9 Premières Nations au Québec dans le cadre du Canada, et
10 où le Québec est dans le cadre du Canada. Je pense qu'en
11 termes de priorités, en tout cas certainement pour la
12 Commission, c'est la première priorité parce qu'elle est
13 fondamentale et elle rejoint possiblement la deuxième
14 question.

15 Au fond, la question que je voudrais vous
16 poser et poser aux Premières Nations du Québec et si je
17 comprends bien de votre mémoire, ça semble être le cas,
18 est-ce que pour l'Assemblée des Premières Nations, Section
19 Québec, en termes de priorités, est-ce que vous pouvez
20 nous donner votre point de vue sur la question de savoir,
21 au fond, est-ce qu'on a une volonté de vraiment regarder
22 la question juridique des Premières Nations au Québec dans
23 le contexte où le Québec demeure dans le Canada par rapport

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 à faire un débat sur la situation éventuelle, qui est
2 légitime, où le Québec pourrait quitter le Canada, ce qui
3 fait qu'on évite, dans le fond, de regarder à fond la
4 première dimension, qui est fondamentale.

5 J'aimerais vous demander
6 essentiellement, en termes de priorités, parce que la
7 Commission est encore à l'oeuvre pour la prochaine année
8 et demie, jusqu'à l'automne '94.

9 Dans votre mémoire vous parlez sur les
10 deux tableaux, d'une certaine façon. Pouvez-vous nous
11 dire un peu plus précisément l'ordre des priorités pour
12 l'Assemblée des Premières Nations dans ces questions-là
13 encore une fois et est-ce que vous estimez possible de
14 travailler sur les deux plans en même temps d'une façon
15 pratique et complète sans, au fond, en évacuer un et que
16 tout tombe sur la question de la souveraineté éventuelle
17 possible que le Québec pourrait décider par un référendum
18 ou peu importe.

19 **GHISLAIN PICARD:** Je pense qu'il ne
20 serait pas faux de dire qu'en tant que Premières Nations
21 on a eu peu d'influence sur l'adoption de la Loi 150, comme
22 on pourrait avoir peu d'influence sur l'adoption de toute
23 législation future qui concernerait la souveraineté ou

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 l'indépendance du Québec.

2 Évidemment, comme vous le disiez, le
3 mémoire que je vous soumetts aujourd'hui est très juridique.

4 Évidemment moi-même je suis loin d'être juriste, sauf
5 que je suis conscient du fait qu'il existe au Québec
6 certaines opinions qui tendent à promouvoir le fait que
7 le titre autochtone au Québec est un titre qui serait
8 quelque peu ou même très différent du titre autochtone
9 à la grandeur du Canada.

10 Je pense qu'à ce titre-là, sans être
11 juriste, je trouvais et je trouve toujours important que
12 la question soit soulevée. Et je pense que vous êtes
13 d'accord avec ça.

14 Évidemment on peut aussi croire que le
15 fait que la présentation ait une direction assez juridique
16 que toute la question sociale, la question économique,
17 disons, on peut être porté à croire qu'on y attache peu
18 d'importance, sauf que je crois que les deux ont un lien
19 très direct.

20 D'un côté si on fait la paix avec les
21 doutes qui semblent exister dans l'histoire, notre
22 histoire commune, finalement, je pense qu'il serait
23 profitable à notre société, une société plus

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 contemporaine, la société actuelle. Je pense que la
2 Commission l'a soulevé plusieurs fois. Il y a un besoin
3 de favoriser une meilleure éducation de part et d'autre
4 des réalités de nos sociétés respectives.

5 Je faisais part au tout début que c'était
6 important qu'il y ait une compréhension qui s'établisse.

7 Je pense que la partie historique, si vous voulez, de
8 nos relations nous amènerait inévitablement à la partie
9 plus contemporaine. Je pense qu'il existera un maillon
10 qui nous permettrait, justement, de favoriser ce
11 rapprochement-là.

12 Évidemment avec tout ça je pense qu'il
13 est difficile de nous situer présentement dans le contexte
14 québécois ou canadien en faisant, finalement, abstraction
15 au contexte politique qui régit notre quotidien en tant
16 que société. Ce contexte politique-là veut qu'il y ait
17 dans les cartes cette possibilité-là de souveraineté ou
18 d'indépendance du Québec.

19 Je pense que les Premières Nations du
20 Québec l'ont soulevé à plusieurs reprises. Il est
21 important que les questions que nous posons, les questions
22 qui ont d'ailleurs déjà été posées dans le passé et qui
23 vont sûrement être posées dans le futur par les différentes

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Premières Nations, que ces questions-là, finalement,
2 trouvent des réponses.

3 Donc, pour répondre à votre question,
4 on dit souvent du côté autochtone qu'il n'y a pas une
5 priorité qui dépasse l'autre. Je vous réponds la même
6 chose ici. Je pense que les deux questions que je soulève
7 sont aussi importantes l'une que l'autre, et je pense
8 qu'elles méritent d'être approfondies.

9 Évidemment ce serait difficile, comme
10 vous le disiez d'ailleurs, de vraiment compléter l'analyse
11 de ces questions-là, mais on souhaiterait quand même que
12 la Commission puisse s'y pencher.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci,
14 monsieur Picard.

15 Ce que je peux vous dire pour l'instant
16 c'est que la première question, qui a trait à savoir si
17 le titre autochtone est différent au Québec de ce qu'il
18 est dans les autres provinces canadiennes, est une question
19 sur laquelle la Commission a commencé à se pencher et va
20 se pencher.

21 C'est une question fondamentale et
22 importante pour les relations entre les programmations
23 et le gouvernement et les Québécois, et se situe clairement

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 dans le cadre de plein pied du mandat de la Commission.

2 La deuxième question est plus
3 hypothétique. Elle est légitime, comme j'ai mentionné,
4 mais plus floue sur le plan juridique parce qu'il y a
5 beaucoup d'inconnues dépendant des formes que pourra
6 prendre la voie vers une souveraineté du Québec pour le
7 moment en soi mais également à cause du fait qu'on veut
8 s'assurer dans l'ordre des choses qu'on va regarder à fond
9 la spécificité des problèmes au Québec dans le contexte
10 où le Québec est dans le cadre de la Fédération canadienne,
11 qu'on ne devira pas en course de route comme le débat l'a
12 fait l'an dernier sur le plan constitutionnel sur la
13 question de la souveraineté qui nous ferait éviter de
14 regarder la première question, qui est fondamentale.

15 Évidemment la seconde question, comme
16 je l'ai dit, est légitime. Elle fait partie de notre
17 réflexion, mais dans l'horizon des choses qu'on a à faire
18 de façon immédiate la première question nous apparaît
19 fondamentale et prioritaire. Ce n'est pas une réponse
20 absolue et définitive, c'est simplement une première
21 orientation parce que dès qu'on a rencontré les
22 organisations provinciales autochtones, lorsqu'on a fait
23 la tournée on a rencontré...à l'automne '91, après avoir

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 été créé, on a rencontré les premiers ministres de toutes
2 les provinces, en fait, huit sur dix, et les chefs des
3 territoires.

4 À l'époque les organisations
5 autochtones, c'était en décembre au Québec, nous avaient
6 posé la question "est-ce que la Commission va regarder
7 le dossier de la souveraineté du Québec?" À l'époque on
8 démarrait et on avait dit qu'on avait la priorité d'abord
9 de démarrer la Commission, et caetera.

10 Aujourd'hui évidemment on est rendu à
11 une toute autre étape. Cependant, on est très conscients
12 qu'il y a des réalités très importantes qui doivent être
13 regardées dans l'hypothèse du Québec dans le Canada et
14 on ne veut pas prendre une voie qui nous empêcherait ou
15 qui nous distrairait de cette première priorité.

16 Ce n'est pas une réponse définitive,
17 mais c'est certainement une orientation qui est celle que
18 nous avons présentement. Nous regardons l'autre
19 question. Nous comprenons pourquoi les peuples
20 autochtones au Québec la soulèvent et de notre côté il
21 faut regarder l'ampleur du mandat et la durée de la
22 Commission, et voir qu'est-ce qu'on peut accomplir qui
23 est le plus efficace.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Ceci dit, je voudrais quand même vous
2 poser la question. Comme vous le savez, d'une certaine
3 façon on se meurt d'avoir des solutions de la part des
4 organisations nationales et provinciales, entre autres,
5 sur l'autonomie gouvernementale, sur le développement
6 économique, et caetera. Je sais que l'Assemblée des
7 Premières Nations va nous présenter son mémoire qui est
8 préparé dans le cadre du programme d'aide financière aux
9 intervenants de la Commission. Elle va nous le présenter
10 au début de l'automne.

11 Nous savons que ce sera un mémoire
12 substantiel. Je ne veux pas vous distraire de l'approche
13 que vous avez prise dans votre mémoire, mais encore une
14 fois si l'Assemblée des Premières Nations au Québec pouvait
15 nous faire part de la façon dont on voit l'autonomie
16 gouvernementale, dont on voit le développement économique,
17 également la solution aux problèmes sociaux qui
18 confrontent plusieurs de vos communautés, comme vous le
19 savez, le plus tôt sera le mieux parce qu'on a des travaux
20 importants sur ce plan-là du côté recherche qu'on va devoir
21 mettre ensemble avec le résultat de notre processus de
22 participation publique à l'automne pour essayer d'en venir
23 avec des recommandations acceptables à la fois pour les

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Autochtones et les non-Autochtones, le grand public, les
2 gouvernements.

3 Je ne sais pas si vous pourriez ce matin
4 ou dans les semaines qui vont venir nous faire part un
5 peu de façon intérimaire de votre point de vue sur ces
6 questions-là. Je comprends que ce matin ce ne sera pas
7 facile de le faire par le détail, mais j'aimerais savoir
8 est-ce qu'on peut, avant la semaine du 11 octobre, je crois,
9 où l'on entendra l'Assemblée des Premières Nations comme
10 les autres organisations nationales, est-ce qu'on peut
11 s'attendre à des éléments de solution, des ébauches, des
12 modèles, parce qu'encore une fois d'un côté on nous dit
13 que la Commission, en publiant le document "Au Coeur du
14 Dialogue" n'a pas présenté de solutions.

15 Bien sûr c'est un document de
16 participation publique, c'est pas un document de
17 recherche. Ça fait état, au fond, de ce qu'on a connu dans
18 les communautés, mais là en abordant la série 3 et 4 on
19 veut vraiment, et c'est pour ça que ça a été prévu
20 essentiellement, avoir le maximum d'idées de façon très
21 concrète sur comment se reconstruit l'avenir, parce que
22 c'est l'essentiel du but de la Commission et de sa création.

23 Est-ce vous pourriez dire quelques mots

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 sur qu'est-ce qu'on peut s'attendre de la part de
2 l'Assemblée des Premières Nations, section Québec, région
3 du Québec, à cet égard-là.

4 **GHISLAIN PICARD:** Comme je le disais au
5 début de ma présentation, je l'ai d'ailleurs déjà affirmé
6 dans le passé, je pense que la Commission royale sur les
7 peuples autochtones à mes yeux représente une des dernières
8 grandes opportunités qu'on a pour...pas refaire le passé
9 mais à tout le moins corriger le cheminement présent et
10 futur de nos sociétés respectives.

11 Comme vous le dites, l'Assemblée des
12 Premières Nations au niveau national présentera son
13 mémoire cet automne. Je suis convaincu qu'elle présentera
14 devant la Commission des solutions possibles pour arriver
15 peut-être de façon plus rapide, en même temps plus
16 harmonieuse, à l'autonomie gouvernementale, c'est-à-dire
17 à la concrétiser le plus possible.

18 En ce qui me concerne au niveau peut-être
19 plus régional, je pense que les efforts doivent être
20 concentrés sur tous les fronts en même temps. On ne peut
21 pas tenter de redresser la situation sociale de nos
22 communautés sans vraiment leur offrir des perspectives
23 d'avenir, comme une économie plus stable et ultimement

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 une autonomie gouvernementale, un gouvernement autonome,
2 comme on ne peut pas donner toute la signification possible
3 à l'autonomie gouvernementale sans songer à solidifier
4 les bases de nos communautés.

5 La question économique est peut-être un
6 point qui fait le lien entre les deux, qui je pense rend
7 possible, finalement, une perspective avec un peu plus
8 d'espérance, je pense, pour les populations.

9 Je pense qu'en même temps, évidemment
10 je faisais référence dans le mémoire à la résolution de
11 l'Assemblée nationale de '85 qui, malheureusement, demeure
12 une résolution, qui n'a pas force de loi. À cet effet-là
13 je crois, et ça fait partie des suggestions, des
14 propositions, qu'on doit maintenant définir le plateau
15 des discussions futures avec le Québec et le Canada.

16 Dans le cas du Québec, puisque c'est la
17 région qui me concerne peut-être un peu plus aujourd'hui,
18 je pense qu'on doit se donner de nouvelles lignes
19 directrices, et le Québec et le Gouvernement du Québec,
20 et les Premières Nations. J'estime qu'il y a une
21 possibilité de se donner une ligne de pensée commune.

22 Évidemment avec tout ça le travail au
23 niveau des communautés, le défi pour redresser la situation

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de nos communautés est majeur. Jusqu'à un certain point
2 il serait peut-être utopique de penser que nous seulement
3 on puisse contribuer à redresser cette situation-là.
4 Là-dessus je pense que les gouvernements en place
5 pourraient certainement collaborer et je pense relever
6 un peu plus les perspectives d'avenir de nos communautés
7 et des membres qui les constituent.

8 Donc, pour répondre un peu à votre
9 question, et c'est là en ce qui me concerne peut-être le
10 plus grand défi et de la Commission et des Premières Nations
11 en même temps et aussi des gouvernements, c'est qu'il faut
12 attaquer tous les problèmes de plein front en même temps.

13 Si je prenais l'exemple de ma
14 communauté, j'aurais de la difficulté à demander à ma
15 communauté de définir son gouvernement sachant très bien
16 que peut-être la capacité physique et spirituelle n'est
17 pas suffisante pour le faire. Je pense que ça va prendre
18 des efforts à tous les niveaux.

19 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

20 Si je comprends bien, parce qu'on essaie
21 de voir si les quatre éléments-clés qui semblaient se
22 dégager du consensus des deux premières séries d'audiences
23 publiques, à savoir qu'il fallait travailler en même temps

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 et à la fois sur la guérison interne sur le plan des
2 problèmes sociaux dans les communautés et également sur
3 l'autosuffisance économique plus grande des communautés
4 autochtones sur l'autonomie gouvernementale et que tout
5 ça rendrait possible une nouvelle relation.

6 Est-ce que vous êtes d'accord avec ce
7 diagnostic-là? C'est ce que je crois comprendre, ce que
8 vous nous dites, on n'est pas capable d'établir une
9 priorité ou un ordre des choses, il faut travailler en
10 même temps sur chacun de ces quatre éléments-clé là. C'est
11 essentiellement ce qu'on nous a dit, au bout du compte,
12 dans le communautés.

13 Il y avait deux débats. Il y avait un
14 débat où on nous disait qu'il faut tout mettre sous
15 l'autonomie gouvernementale, et le reste va venir.
16 Préoccupez-vous pas du reste. Si on a ça on va régler
17 le problème socio-économique. L'autre débat était de dire
18 bougez pas sur l'autonomie gouvernementale tant qu'on n'a
19 pas fait le processus de guérison, qu'on n'a pas réglé
20 les problèmes sociaux de façon très importante.

21 Ça a oscillé entre ces deux pôles-là
22 pendant longtemps dans la première ronde, entre autres,
23 la première série d'audiences publiques, mais au bout du

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 compte les gens en sont venus à dire il faut travailler
2 sur tous les plans à la fois, on ne sera pas capable de
3 procéder dans un ordre inverse parce qu'on n'aura pas la
4 sécurité psychologique suffisante pour dire on fait ça
5 dans un cadre où on se donne un projet de société. C'est
6 un peu ce dont on a rendu compte dans ce document-là.

7 Si je comprends bien, c'est ce que vous
8 nous dites essentiellement qui doit être fait.

9 **GHISLAIN PICARD:** Je pense que la
10 meilleure façon de peut-être rencontrer les objectifs
11 c'est de les regrouper plutôt que de les multiplier. Je
12 suis convaincu que malgré ce qu'on tente de refléter comme
13 aspiration ce qu'on vous exprime comme situation de nos
14 communautés, la réalité est qu'il existe des communautés
15 qui sont à des niveaux différents géographiquement,
16 jusqu'à un certain point économiquement peut-être.

17 Il est tout à fait normal qu'en vertu
18 de ces réalités-là les tendances diffèrent aussi. D'un
19 côté vous aurez des communautés qui seraient prêtes demain
20 à se prendre complètement en charge, d'autres communautés
21 qui vont peut-être favoriser la dévolution dont vous
22 parliez tout à l'heure, qui se fait actuellement et qui
23 se fait depuis les 20 dernières années et qui va se

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 poursuivre très certainement.

2 Vous aurez aussi des communautés qui,
3 comme vous le disiez, vont plutôt préférer prendre le temps
4 et entreprendre ce processus de guérison collective et
5 qui je pense inévitablement vont avoir dans leur avenir
6 la concrétisation de l'autonomie gouvernementale.

7 Donc simplement, en réponse à votre
8 question, je pense que l'effort doit être consenti à tous
9 les niveaux en même temps.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Comparant
11 dans votre mémoire la démarche plus récente qui a été prise
12 par l'Ontario en 1991 et celle qui a été prise par le Québec
13 en 1983 et en 1985, où en Ontario on a fait une entente
14 politique qui a été signée de part et d'autre et où au
15 Québec il y a des principes énoncés et une déclaration
16 de l'Assemblée nationale qui est demeurée un geste de
17 l'Assemblée nationale, vous nous dites que ce serait la
18 bonne voie comme première démarche de négocier
19 conjointement ces grands principes de fonctionnement avec
20 le Gouvernement du Québec. Je pense que c'est
21 certainement une proposition intéressante, une voie
22 intéressante.

23 Comme vous le savez, nous aurons un peu

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 plus tard cette semaine une présentation du Secrétariat
2 aux Affaires autochtones du Québec par Ghislain Maltais,
3 qui est sous-ministre avec le ministre responsable des
4 Affaires autochtones, Christos Sirros. C'est certainement
5 une question qu'on va discuter à ce moment-là avec lui.

6 Pourriez-vous cependant élaborer un peu
7 sur comment vous voyez cette démarche-là s'accomplir,
8 parce qu'il y a quand même eu tout un processus qui a été
9 amorcé en '91 avant le débat constitutionnel sur une
10 nouvelle politique québécoise concernant les Autochtones.

11 Est-ce que c'est une question que vous
12 avez discutée avec la partie gouvernementale déjà, ou
13 est-ce que vous l'amenez ici ce matin pour la première
14 fois officiellement?

15 **GHISLAIN PICARD:** Avec la partie
16 gouvernementale, pas officiellement. Évidemment les
17 problèmes que je vois moi-même avec le résolution de '85
18 c'est que, comme je le disais tout à l'heure, je pense
19 qu'elle est difficilement exécutable. Celui qui tient
20 la ligne, c'est le Gouvernement du Québec.

21 Je pense qu'il y aurait un besoin
22 d'établir de nouvelles bases, surtout qu'on considère que
23 depuis 1991, 1992 avec les conclusions constitutionnelles,

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 je pense qu'il y a lieu présentement de vraiment se donner
2 un nouveau départ, si vous voulez, avec le Québec et le
3 Canada.

4 Ce qu'on remarque dans l'initiative
5 entre les Premières Nations de l'Ontario et le Gouvernement
6 de l'Ontario c'est que, comme vous le dites, ça a été une
7 démarche conjointe qui a été acceptée de part et d'autre
8 par les parties. Je pense que c'est peut-être la solution
9 qui pourrait être envisagée au niveau du Québec. Il n'est
10 pas nécessaire que ça prenne la forme prise en Ontario.

11 Il y a l'autre initiative aussi au niveau
12 de la Colombie-Britannique je pense qui est importante,
13 qu'il ne faut pas négliger et qui dans un certain cas
14 pourrait peut-être se rapprocher de la situation qui
15 prévaut actuellement au Québec.

16 Je pense que la démarche du Québec, celle
17 de 1991 où le Gouvernement du Québec, par la voix de son
18 ministre aux Affaires autochtones, M. Sirros, qui
19 consistait à établir une politique en matière autochtone
20 au Québec a peut-être été victime du contexte qui prévalait
21 à ce moment-là.

22 D'un côté disons que la paix politique
23 et sociale n'était pas faite et peut-être ne l'est toujours

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 pas jusqu'à une certaine mesure au Québec, et d'un autre
2 côté on entrain dans un contexte constitutionnel qui aurait
3 pu avoir comme effet de définir peut-être d'autres
4 modalités, ce qui fait que c'en est resté là maintenant.

5 À mes yeux il y a une volonté, j'espère
6 de part et d'autre, du côté des Premières Nations à mon
7 avis la volonté existe, de vraiment définir comment et
8 dans quel contexte les relations futures devraient
9 s'inscrire. C'est pas que je pense que ce soit facile,
10 mais je pense qu'il resterait à trouver les modalités,
11 comment on active tout ça.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

13 Je pense que l'expression de volonté des
14 Premières Nations au Québec d'essayer à en venir à un genre
15 d'entente-cadre, même si cette entente est au niveau des
16 grands principes, est certainement intéressante.

17 Je voudrais souligner cependant que
18 c'est aussi semé d'embûches en Ontario. Lorsqu'on fait
19 des audiences publiques les organisations autochtones nous
20 disent qu'entre les espoirs qu'avait suscités la
21 déclaration politique conjointe du 6 août 1991 et le vécu,
22 qu'il y a une grande distance et que cette déclaration
23 politique ne fonctionne pas comme on l'aurait espéré à

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 l'époque à plusieurs égards.

2 Il n'en demeure pas moins qu'elle est
3 là et qu'elle constitue le cadre. Ce que je veux dire
4 par là c'est qu'il y a des embûches, et on le voit dans
5 nos audiences publiques en Ontario, qu'entre signer une
6 déclaration au niveau de principes et la faire passer dans
7 les faits concrètement au niveau du règlement des problèmes
8 et des situations, il y a une distance qui n'est pas
9 aisément franchie.

10 Est-ce que vous pourriez commenter sur
11 ça?

12 **GHISLAIN PICARD:** Oui.

13 Je pense que malgré tout ça les
14 intentions sont très légitimes et valables -- les
15 intentions en arrière de l'entente qui prévaut
16 actuellement en Ontario. C'est peut-être un aspect que
17 j'avais négligé tout à l'heure.

18 Évidemment tout le cheminement
19 politique qu'on pourrait se donner conjointement, par
20 exemple avec le Québec et les Premières Nations, je pense
21 qu'il faudrait inévitablement que ce soit conjugué d'un
22 cheminement aussi avec l'ensemble de la société
23 québécoise. Et je pense que ça, c'est un aspect important.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 À mon avis encore il existe une volonté
2 de la part de l'ensemble des Premières Nations de trouver
3 les moyens d'instaurer cette paix sociale là, sauf -- et
4 j'aimerais mettre l'emphase là-dessus -- qu'il y a des
5 positions qui sont véhiculées actuellement par les
6 Premières Nations, des aspirations qui sont soumises là
7 où elles peuvent être entendues. Et je pense que pour
8 l'ensemble des Premières-Nations ce sont des aspirations
9 qui sont très légitimes.

10 Donc à ce niveau-là la légitimité n'est
11 plus à faire, et je pense qu'il faut que la tentative de
12 rapprochement, finalement, soit aussi mêlée à une volonté
13 de compréhension de part et d'autre.

14 À mes yeux, je regarde un peu l'histoire
15 du Québec. Sur bien des aspects notre histoire est
16 commune, finalement. On fait souvent état de ce que nous,
17 en tant que Première Nation, on est allé chercher au niveau
18 de la société québécoise dans les habitudes de vie, mais
19 on fait rarement l'exercice contraire. Les Québécois sont
20 quand même venu puiser beaucoup dans les réalités, le vécu
21 des Premières Nations.

22 Il n'était pas rare que dans le passé
23 les coureurs de bois puissent parler une ou l'autre langue

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 autochtone qui se parlait à l'époque. À mes yeux le
2 rapprochement était naturel.

3 Évidemment au fil des années l'histoire,
4 les contextes politiques d'alors et d'aujourd'hui ont
5 voulu que ces relations-là changent. À mon avis il n'est
6 pas impossible de retourner vers cet état d'esprit là,
7 mais je pense qu'on aura besoin d'une grande volonté de
8 part et d'autre.

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

10 Je constate et je pense que c'est le cas,
11 que l'Assemblée des Premières Nations reconnaît la
12 négociation avec non seulement le gouvernement fédéral
13 mais également avec les provinces sur le plan cadre pour
14 établir des relations plus soutenues, et je pense que c'est
15 certainement réaliste de le faire comme ça a été fait en
16 Ontario et comme ça se fait en Colombie-Britannique.

17 Je pense que ce que vous nous avez dit
18 sur la volonté de tenter un rapprochement est extrêmement
19 important. Je pense que tout le monde le sent au Québec,
20 que c'est nécessaire. On a ciblé sur les relations avec
21 les Mohawks l'autre semaine.

22 Nos audiences au Québec, et c'est la
23 raison pour laquelle on a mis l'emphase sur beaucoup

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 d'organisations non autochtones qui doivent venir donner
2 leur point de vue à la Commission si on veut, effectivement,
3 en arriver à un modus vivendi acceptable et positif qui
4 fait penser au dossier autochtone non pas uniquement en
5 termes de problème mais en termes de développement et de
6 richesses pour tout le monde.

7 Je voudrais à ce moment-ci peut-être
8 demander à ma collègue, Mary, si elle a quelques mots ou
9 remarques sur ce dossier.

10 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I would
11 like to thank you very much for a very substantive brief.
12 I think that it's very, very difficult to absorb all the
13 information in a very short time.

14 I think clearly we recognize that the
15 political situation in Quebec is very, very complex. I
16 would just like to comment on one issue that was being
17 discussed by Mr. Dussault and yourself.

18 I think we have always reminded people
19 wherever we've gone that we want solutions. Some groups
20 feel very, very stressed out about that because they say,
21 "How can we give you solutions? We don't have the
22 resources. Our communities are such that we don't have
23 the capability of providing those."

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 We recognize that. I think we fully
2 recognize that the solutions will come from those
3 organizations that have the physical capability, that have
4 the resources, and that have dedicated many years to many
5 of these issues. And we recognize that for the most part
6 the very detailed solutions that we're looking for with
7 respect to self-government, how it works, how will it be
8 financed, how will it fit in with existing structures,
9 will come from organizations like yours.

10 I thank you very much for coming out here
11 today.

12 **GHISLAIN PICARD:** Thank you.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Monsieur
14 Picard, je réitère le souhait que vous nous fassiez
15 parvenir des points de vue concrets additionnels du côté
16 des structures gouvernementales, du côté du développement
17 économique, le plus tôt possible. C'est important, comme
18 vous le savez, non seulement pour les Premières Nations,
19 mais c'est important pour en arriver à des solutions qui
20 vont faire partie du processus d'éducation publique
21 pendant la durée de la Commission.

22 On souhaite que lorsque la Commission
23 fera ses recommandations, non seulement dans des rapports

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 intérimaires mais dans son rapport final, que ce ne soit
2 pas une surprise complète pour le plus grand nombre de
3 gens, mais qu'on ait une certaine idée des enjeux qui
4 sous-tendent ces recommandations-là et qu'on y ait
5 réfléchi, qu'on ait commencé à le faire, parce que c'est
6 certainement un gage d'un meilleur succès sur le plan de
7 la réception des recommandations de la Commission.

8 Je vous remercie encore de votre
9 participation au nom de l'Assemblée des Premières Nations
10 du Québec et du Labrador. Nous comptons garder un contact
11 suivi. Merci.

12 Nous allons suspendre les audiences de
13 la Commission jusqu'à 13 h 30. Merci.

14 --- Suspension de l'audience à 12 h 21

15 --- Reprise de l'audience à 13 h 35

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** S'il vous
17 plaît, si vous voulez bien prendre vos sièges. Nous allons
18 reprendre l'audience avec M. Pierre Minville, qui est un
19 résident de la Ville d'Oka.

20 Monsieur Minville.

21 **PIERRE MINVILLE, Résident de la Ville**

22 **d'Oka:** Merci, monsieur le Président.

23 Permettez-moi de vous souhaiter un

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 agréable séjour dans la banlieue la plus populeuse du plus
2 beau village du Québec. En effet, si nous sommes 3 500
3 habitants dans le grand Oka Kanasatake il y a trois millions
4 et demie de résidents dans le grand Montréal, réservoir
5 de population amplement suffisant pour alimenter le
6 potentiel touristique de notre région située à 45 minutes
7 d'ici. Région-poumon par ses forêts et terres agricoles
8 à la limite de la région métropolitaine et dont le potentiel
9 touristique désaisonnalisé est négligé par les autorités
10 qui ignorent la présence Mohawk. Intéressons-nous
11 d'abord à cette industrie du tourisme.

12 L'industrie du tourisme est, comme les
13 autres, régie par des lois fondamentales, des principes
14 de base que l'on ne peut transgresser sans commettre
15 d'erreurs coûteuses.

16 L'industrie dans toutes ses activités
17 repose sur les relations humaines. Ceux qui aiment rester
18 seuls ou en petits groupes restreints, qui n'aiment pas
19 rencontrer et échanger avec des étrangers, ceux qui
20 préfèrent vivre en vase clos, ne devraient jamais
21 s'impliquer dans cette industrie.

22 Chaque individu, chaque entreprise,
23 chaque communauté ou chaque région au pays qui veut

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 s'impliquer en tourisme doit faire l'inventaire de ses
2 ressources particulières...

3 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** S'il vous
4 plaît, monsieur Minville, pour les fins de la traduction,
5 si vous pouviez aller moins rapidement.

6 **PIERRE MINVILLE:** Je ne veux pas vous
7 imposer ma présence trop longtemps.

8 ...personnelles ou de groupe qui font
9 que l'on est différent des autres. Ce sont ces différences
10 qui attirent des gens chez nous, qui nous attirent chez
11 eux.

12 Je sors de mon village pour un repas,
13 un voyage, dans le but de faire différent de mon quotidien,
14 pour me dépayser même pour une heure ou deux. On va au
15 restaurant pour faire différent de la maison. Même chose
16 pour les sports. On va ailleurs pratiquer autre chose
17 que ce que l'on fait chez soi. Même chose pour le climat
18 et les saisons, les loisirs, le dépaysement géographique
19 ou culturel.

20 Et ceux qui souhaitent nous accueillir
21 font tout en leur possible pour valoriser leurs différences
22 à eux, leurs richesses collectives. Le tourisme, c'est
23 ça.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Partant de ces énoncés de base, les états
2 du sud-est américain produisaient il y a quelques années
3 un rapport sur l'industrie intitulée "Les 3S: Sea, Sun,
4 Sex". C'est ainsi qu'ils identifiaient leur potentiel
5 touristique.

6 Quelles sont les ressources
7 touristiques d'une région comme Oka Kanasatake,
8 actuellement déchirée entre les contestations
9 territoriales et le développement sauvage à tout prix?

10 Comme nous n'aurons jamais chez nous les
11 Montagnes Rocheuses ou les Chutes du Niagara, ou même la
12 Montagne de Tremblant, quelle personnalité touristique
13 pouvons-nous nous donner? Nos actifs touristiques
14 sont:

15 (1) Le Lac des Deux Montagnes et surtout
16 ses ressources quatre saisons -- plages, sports nautiques,
17 pêche, chasse, mais surtout voie de communication
18 originale et historique, voie d'accès au reste de notre
19 potentiel;

20 (2) les forêts de conifères et de
21 feuillus. La ceinture verte qui entoure le village de
22 pins et de pruches est l'une des premières forêts plantées
23 de mains d'hommes pour protéger le village des dunes de

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 sable instables qui le poussaient lentement dans le lac.
2 Plus que centenaire, superbe à visiter et à respirer,
3 on la nommerait Bois de Boulogne si elle était à Paris
4 et Forêt Noire si elle était en Allemagne. Aux États-Unis
5 elle serait réserve nationale et serait surveillée jour
6 et nuit. Elle est unique dans la région de Montréal, et
7 nous devons la soigner et la conserver tout en l'exploitant
8 en y retournant les activités équestres qui l'ont longtemps
9 nourrie avant qu'un club de golf privé ne s'installe en
10 son centre par deux lois spéciales du Québec toujours en
11 force;

12 (3) la présence amérindienne que l'on
13 retrouve partout dans la région et jusque sur les plages
14 qui nous retournent chaque printemps des artefacts qui
15 sont vieux de plus de 2000 ans.

16 Sommes-nous capables d'imaginer que les
17 forces qui se sont affrontées à l'été 90 se mettent à
18 travailler ensemble en complémentarité pour soigner ces
19 forêts et qui, différentes, s'influencent depuis plus de
20 300 ans peuvent animer ce territoire?

21 Quoi de plus exotique à 45 minutes de
22 Montréal qu'une randonnée en forêt, en voiture ou à dos
23 de cheval guidée par un ou une jeune Blanc ou Amérindien

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 qui, fiers de leurs différences, les démontrent dans leur
2 façon de raconter, de se vêtir, de bouffer, et caetera.

3 Des rodéos ou des courses, du dressage
4 ou des circuits de découverte, le potentiel original est
5 là et, rappelons-le encore, les chevaux sont des épandeurs
6 naturels d'engrais naturels dont ces forêts ont grand
7 besoin, surtout la pinède. Suite à ces activités toutes
8 saisons, les touristes peuvent visiter les restaurants
9 de la région, les boutiques d'artisanat qu'entraîne le
10 développement d'une telle spécialité avant de retourner
11 vers Montréal et leurs problèmes quotidiens.

12 Quel retour aux sources! Quelles
13 vacances exotiques, quelle halte extraordinaire à 45
14 minutes de Montréal, dans un décor tellement beau que nous
15 n'avons pas le droit de le garder pour nous seuls quand
16 on pense au chômage qui sévit chez nous et au bien-être,
17 le mal nommé, qui étouffe tant de familles.

18 Les voilà, nos valeurs touristiques.
19 Pas un, mais trois atouts majeurs, complémentaires et
20 praticables douze mois l'an, accessibles à toutes les
21 bourses, contrairement aux activités saisonnières de luxe
22 et privées qui, elles, créent autant de chômeurs que
23 d'emplois, et surtout faciles d'accès pour le bassin de

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 trois millions de population du Grand Montréal qui a eu
2 la bonne idée de s'installer dans notre banlieue immédiate.

3 Sommes-nous capables de voir notre
4 entourage comme un actif à développer pour accueillir les
5 gens d'ailleurs de mettre en valeur pour tous les actifs
6 amorcés par les anciens? Pouvons-nous voir les
7 Amérindiens comme des partenaires touristiques,
8 culturels, économiques de premier ordre, essentiels au
9 développement touristique personnalisé de notre région?

10 Sommes-nous capables de créer une structure mixte dans
11 laquelle autochtones et non-autochtones, hommes et femmes,
12 sont représentés en nombre égal, et non le vieux truc des
13 représentations de conseils où les autochtones se
14 retrouvent à deux contre un et les femmes ne se retrouvent
15 pas du tout?

16 Quand nous respectons le lac assez pour
17 faire raccorder tout ce qui l'entoure et tout ce qui y
18 flotte à un système d'égouts, c'est le bien collectif que
19 nous protégeons. Nos familles et nos entreprises en
20 bénéficient en attirant chez nous la crème des
21 plaisanciers.

22 Quand nous ramenons en forêt des chevaux
23 avec des touristes dessus ou autour, c'est la pinède qui

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 nous protège, que nous nourrissons, et des clients pour
2 nos entreprises que nous attirons. Quand nous demandons
3 aux Amérindiens de créer avec nous une société mixte de
4 gestion de cette forêt qu'ils ont plantée avec nos
5 ancêtres, nous proposons d'élaborer ensemble notre avenir
6 collectif.

7 Nous rassurons les résidants du village
8 sur l'utilisation de cet actif boisé et nous rassurons
9 les Mohawks sur la gestion d'une ressource unique qu'ils
10 respectent et veulent conserver. Nous faisons travailler
11 ensemble des êtres humains dont les différences sont en
12 réalité l'exotisme recherché par nos visiteurs. Les
13 voilà, nos actifs.

14 Mais vouloir exploiter des biens publics
15 à des fins privés au profit d'une minuscule minorité est
16 une entrave majeure au développement touristique. Et
17 privilégier les activités saisonnières qui créent autant
18 de chômeurs que d'emplois en est une autre.

19 Une activité touristique originale et
20 facile à contrôler ajoute à la valeur des résidences comme
21 à l'achalandage des entreprises. Tout ça, sans couper
22 un arbre.

23 Mais entre la réalité de tous les jours

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 et ce potentiel qui est le nôtre il y a un contact qui
2 ne se fait pas. Mil neuf cent quatre-vingt dix et les
3 gestes qui l'ont préparé font maintenant partie de notre
4 histoire comme les événements de 1858, curieusement
5 semblables. Ceux qui nous suggèrent de les oublier, de
6 les ignorer, en préparent la troisième édition et la
7 quatrième tentative d'agrandissement du club de golf
8 privé.

9 Parlons-nous franchement, ouvertement.
10 Pour nous tous, le racisme est comme le SIDA: On peut
11 choisir de l'ignorer, avec toutes ses conséquences, ou
12 on ne peut changer de comportement.

13 Devrais-je plutôt dire que notre société
14 est atteinte d'un cancer de la peau, et que cette société
15 dont nous sommes les cellules comme individus a choisi
16 de poser un épais maquillage sur son problème au lieu de
17 se traiter à l'Interleukin 2?

18 Quand une société, toutes races
19 confondues, utilise son escouade tactique pour agrandir
20 un terrain de jeu privé sur des terres publiques ou qui
21 le seraient devenues, quand une société, toutes races
22 confondues, produit des individus si chargés de haine et
23 de violence qu'ils froteront d'excréments l'intérieur

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 des réfrigérateurs avant d'y replacer les aliments dans
2 des maisons saccagées, cette société, notre société,
3 toutes races confondues, dont nous sommes tous,
4 autochtones, non-autochtones, ou journalistes, les
5 cellules, doit décoder ces messages de désespoir autant
6 qu'elle doit rechercher les responsables où qu'ils soient.

7 Désespoir dont nous sommes collectivement responsables
8 puisque nous vivons ensemble.

9 Quand notre société, toutes races
10 confondues, laisse se développer de tels contextes
11 d'affrontement ou, pire, y contribue par les agissements
12 de nos élus, nous sommes tous responsables de ces gestes
13 et de leurs conséquences. Non pas coupables, mais
14 responsables.

15 Quand notre société, suite à une crise
16 majeure causant mort d'homme, installe sa sécurité
17 publique à la mairie du village qui est partie au conflit,
18 notre société prend fait et cause pour l'un des opposants,
19 par hasard le plus nombreux. Si le geste se comprend
20 politiquement, il demeure inacceptable socialement.

21 Quand le ministre responsable de la
22 région va parader aux barricades vêtu d'un gilet
23 par-balles, il se fait du capital politique. Il en met

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 plus que le client en demande.

2 Quand notre société remet à cet homme
3 la responsabilité des deux seuls ministères qui peuvent
4 faire la lumière sur le fond de cette crise et quand ce
5 ministre d'entrée en fonction refuse l'enquête publique
6 nécessaire à la compréhension du contexte, noyant d'autant
7 les solutions recherchées, quand ce ministre fait passer
8 une loi spéciale qui versera les intérêts sur les capitaux
9 remis à la municipalité pour achats de terrains litigieux
10 au seul fonds général de cette municipalité, il privilégie
11 les seuls propriétaires au détriment des locataires d'une
12 part mais il s'assure, d'autre part, que nos voisins
13 Mohawks qui ont vécu cette crise avec nous ne recevront
14 jamais un centin de compensation. Loi du Québec n° 288,
15 année 1991, déposée par un député membre du club de golf
16 privé.

17 Quand ce ministre néglige de rendre
18 public un rapport de ses propres fonctionnaires qui fait
19 état de la mauvaise gestion des fonds publics par ce conseil
20 municipal qu'il protège;

21 quand ce ministre se place au-dessus des
22 lois pour refuser de communiquer comme la municipalité
23 des documents que la Commission d'accès à l'information

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 leur ordonne de rendre publics;

2 quand ce ministre refuse de mettre au
3 conseil de bande actuel la copie du dossier de réclamation
4 pour compensations financières que leurs prédécesseurs
5 avaient déposé;

6 quand ce ministre refuse de verser ces
7 compensations pour des raisons pour le moins
8 questionnables, allant jusqu'à consulter au privé pour
9 trouver ces raisons;

10 quand ce ministre, dans son décret,
11 attribue aux seules revendications territoriales des
12 Mohawks la responsabilité de cette crise de '90;

13 quand ce ministre néglige ou omet sur
14 près de trois ans de rendre une seule visite de courtoisie
15 à la communauté Mohawk dans un simple geste de paix et
16 de réconciliation alors qu'il fréquente assidûment les
17 élus municipaux,

18 alors nous devons admettre que notre
19 société est atteinte dans ses structures d'un racisme
20 d'état qui étend ses métastases jusque dans les lignes
21 ouvertes médiatiques qui ont aussi compris qu'il est plus
22 payant d'attiser que de pacifier.

23 C'est toute la société qui est atteinte

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 support et informations.

2 Il n'y aura pas de réconciliation tant
3 que les éléments, tous les éléments, de cette crise
4 n'auront pas été rendus publics, nous le savons tous au
5 fond de nous-mêmes. L'EXPOKA, c'est son nom, raconte sans
6 juger ni condamner; les bouteilles grimpent toutes seules
7 sur les clôtures.

8 Alors que même la chambre de commerce
9 locale ignorait ces invitations, l'EXPOKA a attiré plus
10 de 1 500 personnes dans le village sans soutien
11 publicitaire. Ces personnes ont passé plus de deux heures
12 dans l'atelier, et souvent plus de trois heures sur les
13 sentiers touristiques que propose un petit guide imprimé
14 sommairement.

15 Ces gens qui voulaient nous connaître
16 ont donc passé plus de cinq heures chez nous, ont eu des
17 besoins à combler, ce qui leur a fait connaître les services
18 que nous avons à leur offrir. Ça aussi, c'est du tourisme.

19 Ils et elles sont repartis munis aussi
20 d'un fascicule de recettes mohawks, qui fait grande
21 impression. Comme certains de ces visiteurs sont venus
22 de 14 pays sur les cinq continents, il est particulièrement
23 amusant de les voir et surtout les entendre parler de doré,

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de bière d'épinette, de sucre d'érable ou de barbotes
2 cuites dans la glaise sous la braise.

3 Cette exposition raconte aussi comment
4 d'autres communautés, confrontées à des problèmes
5 semblables, ont trouvé des solutions, les ont appliquées,
6 leurs résultats. Alors que commence la troisième saison,
7 toujours sans soutien financier des trois gouvernements,
8 nous continuerons la distribution du rapport de la
9 Commission sur les droits de la personne de même que des
10 documents que vous nous avez confiés.

11 Toutefois, le plus important demeure ce
12 que des communautés autochtones ou d'autres organismes
13 veulent déposer chez nous en terrain politiquement neutre.

14 Si votre commission souhaite que je prépare, avec l'aide
15 de mes voisins Mohawks, un projet de laboratoire de
16 relations humaines axé sur notre région, notre problème
17 et nos potentiels, laissez-le-moi savoir. Nous pourrions
18 vous proposer un dossier pratique de réconciliation basé
19 sur le respect les uns des autres et sur la création de
20 bons emplois permanents.

21 Mais commencez donc, mesdames,
22 messieurs les commissaires, par une visite de l'EXPOKA.

23 L'invitation vaut aussi pour les médias. Si seulement

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ceux-ci mettaient 10 pour cent de leurs efforts sur la
2 paix et la reconstruction.

3 Nous assistons actuellement à une
4 négociation territoriale ainsi faite que des élus locaux
5 choisissent les terrains qui seront éventuellement acquis
6 pour rétrocession aux Mohawks. Ces élus peuvent ainsi
7 conserver sous leur juridiction les plus beaux sites de
8 la région. Voilà le mépris en action, avec l'accord des
9 paliers supérieurs de gouvernement.

10 Cela coûte une fortune au trésor fédéral
11 et porte en soi le germe d'une autre crise. Voilà encore
12 du racisme d'état, qu'on le veuille ou non.

13 Par contre quand, circulant dans le
14 village je me fait traiter par des ados de FSW, Fucking
15 Stupid White, je me dis qu'il y a du racisme des deux bords,
16 et du travail à faire partout.

17 Votre commission demande des solutions
18 originales, viables et durables pour contribuer à la
19 réconciliation et au partenariat entre Autochtones et
20 non-Autochtones. La solution passe par un changement de
21 mentalité du côté non autochtone et l'acceptation de nos
22 voisins Mohawks comme partenaires égaux valables et
23 intéressants dans le développement d'entreprises mixtes

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 d'occupation d'un territoire que relugent les promoteurs
2 et les maires intéressés au développement à tout prix.

3 La seule façon de protéger nos forêts
4 de ces gens est de les occuper de façon rentable selon
5 le caractère récréatif que la région veut déjà se donner.

6 Encore faut-il que la population soit
7 mise dans le coup et fasse pression ensuite sur les élus.

8 La solution au racisme est individuelle
9 et elle seule conduit aux solutions durables. Notre
10 Interleukin 2 demeure l'information complète pour tous.

11 Profondément convaincus de cette
12 réalité, convaincus aussi que tous les Québécois et les
13 Canadiens qui assument les frais de la crise de '90 ont
14 le droit de savoir, convaincus que l'ensemble des gens
15 qui habitent le grand Oka-Kanesatake doivent comprendre
16 comment nous en sommes arrivés là, j'ai préparé un
17 manuscrit dans la foulée de l'EXPOKA qui raconte, tous
18 les documents à l'appui, l'histoire contemporaine de mon
19 village et les extraordinaires embûches que l'on m'a
20 glissées dans les pattes pour m'empêcher de compléter le
21 dossier.

22 Le manuscrit a été soumis à certains
23 éditeurs d'expression française du Québec. Tous l'ont

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 refusé à ce jour.

2 Voici que la semaine dernière mon
3 représentant a appris qu'il n'est pas question de publier
4 un tel document qui pourrait aider "les Indiens" en
5 dénonçant les Blancs dans le contexte politique actuel
6 au Québec.

7 J'invite donc toute maison d'édition
8 d'où qu'elle soit à me contacter, et je soumets que votre
9 commission ne pourra faire un travail valable que
10 lorsqu'elle aura fait une recherche semblable ou utilisé
11 la mienne.

12 Je vous remercie de m'avoir écouté.

13 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
14 remercie d'abord, monsieur Minville, pour être venu
15 exprimer votre point de vue à la Commission.

16 Comme vous le savez nous avons eu
17 l'occasion, le 7 mai dernier, de recevoir un certain nombre
18 d'intervenants, de personnes du milieu autant de
19 Châteauguay que d'Oka. Nous avions souhaiter à l'époque
20 que vous puissiez faire votre présentation dans ce
21 contexte-là. Vous avez préféré le faire dans un contexte
22 plus individuel, et nous avons accédé à votre demande.
23 Nous sommes certainement heureux que vous ayez pu le faire.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Cependant, nous pensions qu'il aurait
2 peut-être été utile sur le plan de la discussion et du
3 dialogue de le faire dans le contexte du 7 mai dernier.

4 Ceci étant dit, je pense que la première
5 partie de votre présentation qui fait état du potentiel
6 touristique est certainement fort intéressante. Encore
7 une fois, c'est une question de réalité locale. Je pense
8 que vos idées, vous avez eu l'occasion de les exprimer
9 à un certain nombre de reprises auprès des élus municipaux.

10 Essentiellement je pense que ce qui nous
11 intéresse le plus comme Commission c'est la démarche d'un
12 laboratoire de relations humaines. Évidemment c'est moins
13 facile dans le domaine des relations humaines que des
14 sciences appliquées ou exactes souvent.

15 Ma question est la suivante. Quand vous
16 dites que vous avez eu à l'exposition que vous avez mis
17 sur pied, EXPOKA, 1 500 personnes venant de 14 pays
18 différents, et caetera, et que vous avez monté cette
19 exposition avec la collaboration des Mohawks de
20 Kanesatake...

21 **PIERRE MINVILLE:** Les traditionalistes
22 m'ont accordé leur appui moral et m'ont fourni certains
23 documents. J'ai dû utiliser la Commission d'accès à

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 l'information pour aller chercher de force ce document
2 autant auprès de la municipalité que du ministère de la
3 Sécurité publique, ce qui m'a amené à obtenir des décisions
4 qui m'étaient favorables, auxquelles ni les municipalités
5 ni le ministère n'ont voulu optempérer. C'est ça, la
6 situation qu'on vit à Oka.

7 Je ne vois pas comment dans un contexte
8 comme ça, alors que la municipalité est invitée
9 constamment, comme les députés le sont, tout le monde est
10 invité à participer dans un terrain neutre pour expliquer
11 eux mêmes pourquoi ils ont pris certaines décisions. Ces
12 gens-là ont refusé le dialogue. C'est difficile pour moi
13 d'aller plus loin.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Cette
15 exposition est présentement en cours?

16 **PIERRE MINVILLE:** Elle ouvre en fin de
17 semaine. Tout le monde peut y venir, tout le monde est
18 bienvenue.

19 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** La
20 publicité que vous avez faite, est-ce que vous pouvez nous
21 donner un peu une idée des 1 500 personnes qui sont venues.

22 **PIERRE MINVILLE:** Les 1 500 personnes
23 qui sont venues sont venues d'une part par les visiteurs

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 du centre d'information du parc d'Oka, du parc provincial.
2 Ils sont venus un peu aussi de la maison touristique,
3 mais surtout du bouche à oreille qui s'est fait entre
4 certains résidents du village et des visiteurs que l'on
5 rencontre sur la rue.

6 Ça vient chez nous à pied, ça vient chez
7 nous à bicyclette comme ça vient en automobile. Les gens
8 sont venus beaucoup du Québec. Sur les 1 500 personnes
9 il y en a à peine 100 qui sont des locaux. C'est du monde
10 de l'extérieur qui s'est intéressé à mon village. C'est
11 intéressant, ça.

12 À Oka on ne veut pas tellement savoir,
13 pour des raisons que je ne peux pas encore expliquer.
14 Mes concitoyens préfèrent oublier ce qui s'est passé.
15 Pendant ce temps-là j'ai des documents qui me disent, selon
16 les avocats du club de golfe, qu'on prépare d'autre chose.
17 C'est embêtant, là.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Votre
19 manuscrit dont vous parlez, c'est un manuscrit qui est
20 préparé dans le cadre de cette exposition-là. Est-ce que
21 ce sont des documents différents?

22 **PIERRE MINVILLE:** C'est plus complet
23 que l'exposition. L'exposition fait, en une trentaine

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de tableaux, l'histoire contemporaine du village, surtout
2 de la crise, raconte qui sont mes voisins Mohawks. Mes
3 voisins Mohawks, ça n'a aucun rapport avec ce qu'on a vu
4 pendant la crise de '90.

5 C'est pas aussi complet que le
6 manuscrit, qui lui en est rendu à au-delà de 700 pages,
7 où on voit dans le détail, à partir de ce que je peux
8 raconter de mon enfance et de mon vécu dans le village,
9 le climat social qu'amenait certaines démarches des élus.
10 On peut dire qu'on l'a vraiment préparée, la crise de
11 '90, à long terme.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous savez
13 que l'objectif de rapprochement en est un qui n'est pas
14 facile. Il y a beaucoup de sensibilité à fleur de peau.

15 Je pense qu'il est utile de connaître
16 l'existence de votre projet, cependant il est essentiel
17 d'amener un rapprochement non seulement de la part de la
18 population mais également des représentants élus de part
19 et d'autre. Dans ce cadre-là, si vous avez des idées
20 additionnelles, parce que vous êtes un peu dans une
21 situation de braquage, où il y a eu des conflits juridiques
22 pour accéder à des documents, et caetera.

23 Ce que j'essaie de voir...

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **PIERRE MINVILLE:** Monsieur Dussault,
2 c'est évident qu'il y a un braquage, mais il faudrait voir
3 de quel côté il est.

4 Est-ce qu'il y a possibilité de
5 reconstruire un climat social, d'amitié et de respect si
6 on s'entête à cacher '90? Fondamentalement, il faut
7 commencer par comprendre ce qui nous est arrivé si on veut
8 l'éviter une autre fois.

9 En 1858 il y a eu les mêmes problèmes
10 entre les autorités du temps et les Mohawks. Ça a conduit
11 à 1868, 1870. On les a attaqués, on les a accusés de toutes
12 sortes de choses. On les a amenés en cour, et on les a
13 acquittés à ce moment-là aussi.

14 Est-ce qu'on va encore recommencer une
15 autre fois la même histoire ou si, en adultes responsables,
16 on va comprendre ce qui nous est arrivé et on va prendre
17 les moyens pour ne pas que ça se répète?

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce que
19 votre exposition c'est votre oeuvre comme individu?

20 **PIERRE MINVILLE:** Oui.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Est-ce
22 qu'il y a d'autres personnes qui sont associées avec vous
23 dans ce projet-là?

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **PIERRE MINVILLE:** Personne n'est
2 associé là-dedans. J'ai beaucoup de voisins et d'amis
3 qui y viennent. Le travail est ma création. C'est ma
4 démarche à moi comme père de famille face à une crise que
5 je commence à peine à comprendre.

6 C'est quelque chose de majeur qui est
7 arrivé à Oka pour toutes les familles du village encore
8 plus que pour tous les citoyens du Québec ou du Canada
9 mais plus que tout, pour mes voisins Mohawks.

10 Je le répète, tant qu'on ne mettra pas
11 cartes sur table, et toutes les cartes, demandez pas de
12 réconciliation. Il faut commencer par là, par comprendre
13 et par se dire nos vérités au moins une fois, ensuite on
14 pourra construire. Mais tant que les autorités, qu'elles
15 soient municipales ou provinciales, refuseront ça, il va
16 être difficile de se réconcilier avec des gens qui ne
17 veulent pas nous parler.

18 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
19 que vous nous avez exprimé votre point de vue. Évidemment
20 votre approche est exigeante, comme vous le savez.

21 **PIERRE MINVILLE:** Elle l'est pour moi
22 aussi.

23 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 comprends ça.

2 Ce que nous cherchons au niveau de la
3 Commission c'est d'essayer, comme j'ai eu l'occasion de
4 le dire, de reprendre un minimum de relations pour faire
5 en sorte que dans le quotidien ce soit plus vivable et
6 qu'on n'ait pas à subir un certain nombre de choses telles
7 que vous mentionnez.

8 **PIERRE MINVILLE:** Par définition, les
9 postes d'élus sont temporaires, et le travail de
10 réconciliation va être long. Il va donc passer plusieurs
11 conseillers municipaux, plusieurs maires, et possiblement
12 plusieurs chefs et grands chefs avant que le climat soit
13 rétabli et que tout soit fait.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

15 Entre-temps il faut gérer le quotidien.

16 **PIERRE MINVILLE:** Oui. Les éléments de
17 solutions vont venir d'individus qui sont non politisés.
18 Eux vont vous faire des suggestions. Eux vont se réunir.
19 Eux vont le trouver, leur potentiel. C'est aux Mohawks
20 à la retrouver, leur personnalité. C'est pas à moi à faire
21 ça pour eux; c'est à eux de le faire. Et quand ils seront
22 prêts, ils pourront dire à leurs conseils de bande ce qu'ils
23 veulent comme nous pourrons dire à nos maires et à nos

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 conseillers ce que nous voulons.

2 Actuellement l'EXPOKA demeure la seule
3 activité de réconciliation qui existe.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:**

5 Essentiellement votre défi, c'est le défi de la communauté.

6 C'est de faire en sorte que ça puisse faire boule de neige.

7 **PIERRE MINVILLE:** J'espère qu'en vous
8 rencontrant aujourd'hui on va faire parler un peu de ce
9 qui existe là et que ça va réveiller certains de mes
10 concitoyens.

11 À Oka on est entourés de vergers. On
12 sait qu'il y a plus de jus dans deux pommes que dans une
13 seule. Alors tranquillement on va se regrouper. Ça ne
14 se fera pas du jour au lendemain, et ça ne se fera pas
15 tant qu'on va chercher à ignorer '90.

16 Prenons un autre exemple. Vers les
17 années '30 il y a tout un groupe de briqueteurs qui sont
18 montés sur le Mont-Royal, et l'un d'entre eux a un jour
19 posé une première petite brique jaune. Il ne s'est pas
20 occupé de savoir s'il finirait un jour de faire
21 l'université. Il a posé une brique et il en a posé une
22 autre et ses voisins, ses compères, ses compagnons, en
23 ont posé d'autres, et ensemble ils ont fini par réussir

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 à faire l'Université de Montréal.

2 C'est une brique que j'ai posée.

3 Demandez-moi pas ce que ça va faire.

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** On vous
5 remercie d'avoir présenté votre point de vue. On va
6 certainement verser votre mémoire au dossier et la
7 conversation qu'on vient d'avoir.

8 Je voudrais demander à ma collègue si
9 elle une question additionnelle ou un éclaircissement,
10 ou une remarque.

11 Mary?

12 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I don't
13 have any questions. Thank you.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci
15 beaucoup.

16 **PIERRE MINVILLE:** Bon après-midi.

17 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous en
18 prie.

19 Je voudrais demander aux représentants
20 de l'Association des industries forestières du Québec,
21 MM André Duchesne et Yves Lachapelle, de venir à la table.

22 **ANDRÉ DUCHESNE, Président et Directeur**
23 **général, Association des industries forestières du Québec:**

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Bonjour, monsieur le Président.

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Bonjour.

3 Nous avons reçu votre mémoire en
4 français et en anglais. Nous vous en remercions. Vous
5 pouvez procéder à la présentation dès que vous êtes prêts.

6 **ANDRÉ DUCHESNE:** Merci, monsieur le
7 Président.

8 Je veux vous souligner que la version
9 anglaise est une traduction qui a été réalisée par
10 l'Association canadienne des producteurs de pâtes et
11 papiers. La version officielle, c'est la version
12 française.

13 Je vous remercie de l'occasion qui nous
14 est fournie de présenter le point de vue de l'industrie
15 forestière québécoise sur cet épineux dossier.

16 L'Association des industries
17 forestières, c'est la presque totalité de la
18 transformation en pâtes et papiers au Québec. C'est les
19 deux-tiers de la capacité de transformation en sciage.
20 C'est donc des entreprises qui sont dans le tissu de notre
21 territoire forestier québécois depuis longtemps et qui
22 vont y demeurer, espère-t-on.

23 Les membres de l'Association se sont

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 penchés sur ce dossier à la demande du Gouvernement du
2 Québec, qui voulait avoir le point de vue de l'industrie.

3 Le mémoire qu'on vous a transmis est le résultat de cette
4 introspection de l'industrie. On y fait état de ce qu'on
5 perçoit être la problématique, et des voies de solutions
6 qui nous semblent judicieuses.

7 Je vous signale que toutes ces voies de
8 solutions là ne sont pas du ressort de l'industrie, loin
9 de là, et que ce que l'industrie veut souligner c'est
10 qu'elle compte pouvoir continuer d'opérer normalement,
11 et que pour ça il va falloir que de façon urgente que les
12 gouvernements démocratiquement élus trouvent des
13 solutions à ce dossier.

14 Le travail de réflexion a été réalisé
15 à l'AIFQ sous la supervision d'un permanent de
16 l'Association, qui est M. Yves Lachapelle qui
17 m'accompagne, et sous la présidence d'un vice-président
18 d'une compagnie-membre, qui malheureusement n'a pas pu
19 être avec nous aujourd'hui.

20 La forêt, comme les ressources
21 naturelles, monsieur le Président, relève, depuis
22 l'entente constitutionnelle de 1867, de la compétence des
23 provinces. Les activités de l'industrie sont encadrées

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 par près d'une vingtaine de lois, plus d'une trentaine
2 de règlements, qui relèvent par conséquent surtout du
3 gouvernement provincial.

4 Avec la loi sur l'aménagement et
5 l'urbanisme les activités forestières sont aussi soumises
6 au schéma d'aménagement des MRC.

7 Au Québec c'est la loi sur les forêts
8 qui constitue le cadre qui régit les relations entre l'État
9 et les utilisateurs de matières ligneuses et qui précise
10 les droits et obligations des parties.

11 Cette loi contient deux grands
12 principes: le respect de la possibilité forestière à
13 rendement soutenu et l'utilisation polyvalente du milieu
14 forestier.

15 Dans le cadre de ces activités, vous
16 pouvez vous en douter, l'industrie forestière côtoie et
17 entretient des relations avec bon nombre de communautés
18 autochtones. On en a recensé 27. Ces relations varient
19 considérablement selon les cas. On en a qui sont en
20 harmonie, on en a qui sont caractérisées par de
21 l'incompréhension de part et d'autre.

22 Dans certains cas l'industrie se voit
23 confrontée à des structures décisionnelles qui échappent

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 à son entendement et à des interventions externes qui
2 interfèrent dans les relations des gens au niveau local.

3 Il n'y pas seulement là-dedans
4 l'attitude des compagnies et des communautés autochtones
5 qui est en cause. Il y a l'intervention constante des
6 gouvernements canadien et québécois, dont on peut se
7 demander des fois s'il s'agit d'une action concertée, avec
8 un plan à long terme.

9 Je vous disais que les relations sont
10 très variables d'une région à l'autre. Ça varie,
11 effectivement, en fonction des régions, des communautés
12 et des conseils de bandes. Il est très difficile, par
13 conséquent, de généraliser la qualité des relations entre
14 l'industrie forestière et les communautés autochtones.

15 Je connais bon nombre de responsables
16 de compagnies forestières qui vantent la qualité du travail
17 réalisé par les Autochtones ou par des entreprises
18 autochtones. J'en connais aussi qui ont eu des
19 expériences que je peux qualifier seulement de
20 déroutantes.

21 C'est pas à nous évidemment d'identifier
22 toutes les doléances que les communautés autochtones
23 peuvent avoir face à nos activités, mais on en perçoit

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 de ces doléances-là, monsieur le Président, et je voudrais
2 juste prendre quelques minutes pour vous dire comment on
3 perçoit ces doléances-là, quittes à me faire corriger si
4 on a mal compris.

5 On n'aime pas la coupe à blanc. Il faut
6 comprendre que de nos jours on procède principalement avec
7 une coupe qui s'appelle coupe avec protection de
8 régénération pré-établie, qui a remplacé la grande
9 majorité des coupes à blanc traditionnelles. On a limité
10 la superficie de récolte. On utilise l'abattage
11 directionnel. On espace les sentiers de débuscage. On
12 confine la machinerie à ces sentiers-là, et le résultat
13 c'est évidemment une meilleure protection des sols et de
14 la régénération, un meilleur peuplement renouvelé, si vous
15 voulez.

16 On limite en plus ce type de coupe à
17 certains types de forêt dont la dynamique écologique
18 correspond au mode de régénération qu'on essaie d'établir.
19 Donc on pense avoir fait énormément de progrès dans ce
20 dossier-là.

21 On nous reproche la voirie forestière
22 et la construction des chemins. Il y a deux impacts
23 possibles sur les chemins. C'est la construction

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 elle-même des chemins en milieu naturel et l'augmentation
2 de l'accessibilité au territoire.

3 Pour ce qui est de la construction, vous
4 ne serez pas surpris d'apprendre que le Règlement sur les
5 normes d'intervention en milieu forestier consacre quatre
6 sections et plus de 30 articles à la protection du milieu
7 aquatique et que tout ça est relié de façon étroite à la
8 façon de construire et d'entretenir les chemins
9 forestiers. Donc, on croit que pour ce qui est de l'impact
10 de la construction elle-même, c'est couvert.

11 Quant à l'accès accru au territoire,
12 il y a des plus et des moins pour tout le monde. On arrive
13 carrément dans le dossier d'une gestion plus efficace de
14 l'ensemble des ressources d'un territoire.

15 Vous comprendrez que ça dépasse la
16 responsabilité stricte et du contrôle de l'industrie
17 forestière. On parle de quelque chose de plus global,
18 et ça relève entre autres des responsabilités du
19 Gouvernement du Québec.

20 On nous reproche de ne pas tenir compte
21 des unités de trappage et de la protection de la faune.

22 Encore une fois, c'est une problématique qui varie
23 beaucoup d'une région à l'autre.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je vous souligne que l'aménagement
2 forestier à rendement soutenu ça implique des activités
3 de récolte et de sylviculture qui sont pratiquées de façon
4 à créer dans le temps, parce que ça prend le temps de le
5 faire, une mosaïque forestière dans laquelle on va
6 retrouver une distribution équilibrée des stades de
7 développement des forêts.

8 C'est sûr que c'est un dossier qui est
9 en évolution dont l'impact dans le changement des méthodes
10 va n'apparaître qu'avec le temps d'une façon évidente.

11 Il y a un progrès énorme accompli dans
12 ce dossier-là. Par contre, si on planifiait les
13 opérations par unité de trappage, ça impliquerait une
14 baisse significative de la possibilité du territoire
15 forestier dans la presque totalité des cas, donc, une
16 augmentation inacceptable pour l'industrie des coûts de
17 la matière ligneuse tout simplement parce qu'il faudrait
18 multiplier très rapidement la quantité de chemins d'accès.

19 Je vous ramène à la discussion
20 précédente. L'expérience démontre que dans ce dossier-là
21 il y a souvent moyen de trouver des ajustements, des
22 compromis, qui sont acceptables par les deux parties.

23 Pour ce qui a trait à la récolte en

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 bordure des cours d'eau, là encore on a, dans les normes
2 d'intervention, une réglementation qui est précise et
3 stricte. L'industrie est d'avis que la norme étant
4 générale et universelle à l'heure actuelle elle est
5 éminemment perfectible, tant pour améliorer son impact
6 positif sur la qualité des habitats que pour réduire les
7 coûts.

8 On a demandé d'ailleurs l'introduction
9 d'une certaine flexibilité dans l'application de ces
10 normes, ce qui nous apparaît être l'approche logique pour
11 bonifier les activités d'aménagement forestier le long
12 des cours d'eau.

13 On s'est plaint de ne pas être assez
14 impliqués dans la planification d'utilisation du
15 territoire. Les représentants des communautés
16 autochtones ont indiqué à plusieurs reprises leur volonté
17 de participer à la gestion du territoire et au
18 développement socio-économique.

19 Je vous dirai tantôt comment l'industrie
20 veut faire sa part là-dessus, mais une chose certaine c'est
21 que ce n'est pas l'industrie qui a le pouvoir sur la gestion
22 du milieu forestier qui relève du Gouvernement du Québec.

23 L'industrie n'a que le pouvoir à l'intérieur de ses

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 contrats d'aménagement forestier, ce qui est fort
2 différent.

3 Il va falloir, à ce niveau-là, que le
4 Gouvernement du Québec et les autres gouvernements fassent
5 preuve d'imagination, je pense, pour développer des
6 nouvelles approches en termes de partage des
7 responsabilités, des objectifs et des coûts. L'industrie
8 va participer à ça mais ne peut pas le réaliser par
9 elle-même.

10 Vous avez certainement entendu parler
11 d'aménagement intégré des ressources. C'est une voie
12 certainement excellente pour tenir compte des
13 préoccupations de l'ensemble des utilisateurs de la forêt.

14 C'est sûr que ça va être de plus en plus la façon de
15 procéder, mais ce n'est pas la panacée puisque les besoins,
16 les demandes de chaque utilisateur vont continuer d'être
17 différents. L'industrie est ouverte, il n'y a aucun
18 doute, à plus grande consultation, une plus grande
19 participation de toutes les communautés autochtones avant
20 l'approbation des plans d'aménagement par le gouvernement.

21 Il n'y a pas de doute là-dessus.

22 Il va falloir, une fois qu'on a convenu
23 de plans, qu'on soit en mesure de les réaliser dans le

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 cadre établi sans que ce cadre-là ne soit constamment remis
2 en question.

3 De notre côté on y arrive, Monsieur le
4 Président, on a nous aussi des doléances. Ça fait au-delà
5 de deux siècles qu'on opère dans la forêt québécoise et
6 je vous avouerai que depuis la signature de la Convention
7 de la Baie James et du Nord québécois les revendications
8 des communautés autochtones, on les voit de plus en plus
9 accentuées, de plus en plus politisées, de plus en plus
10 médiatisées.

11 La conséquence de ça est qu'il y a de
12 plus en plus de situations où les entreprises sont
13 impliquées dans des polémiques qui, plus souvent
14 qu'autrement, échappent totalement à leur contrôle. Ça
15 contribue à alimenter l'inquiétude des industriels,
16 l'inquiétude des travailleurs. Je pense qu'il va falloir
17 qu'on trouve moyen de développer les compromis qui vont
18 stabiliser cette situation-là.

19 Nos objectifs sont simples là-dedans,
20 monsieur le Président. On veut être en mesure de
21 poursuivre les opérations de l'industrie.

22 Il est essentiel que nos conditions
23 d'approvisionnement en forêt soient telles que la matière

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ligneuse puisse encore être récoltée, puisse encore être
2 produite d'une façon économique qui va assurer
3 l'existence, la pérennité des usines et des emplois qui
4 vont avec. Ça ne veut pas dire qu'on refuse de changer
5 quoi que ce soit dans la façon de procéder. Ça veut dire
6 qu'on a une contrainte, qui est celle de la compétition.

7 L'industrie forestière croit fermement
8 que la forêt doit demeurer une source de développement
9 socio-économique accessible à tous les citoyens et que
10 les communautés autochtones peuvent et doivent y trouver
11 une part équitable, comme tous les Québécois.

12 Dans le fond ce qu'on cherche, monsieur
13 le Président, c'est une harmonie qu'on a qualifiée de
14 socio-territoriale. C'est une harmonie qui ne peut
15 résulter que de la satisfaction des besoins -- besoins
16 perçus, besoins réels -- des divers groupes de la société
17 face à la forêt. Il faut donc que ces besoins-là soient
18 identifiés, pondérés, intégrés, tant dans la gestion du
19 milieu que plus tard dans les activités d'aménagement.

20 Le défi, c'est de faire tout ça dans un
21 contexte qui est celui de l'économie, qui est celui de
22 la concurrence internationale dans lequel, de notre point
23 de vue, on se débat et qu'on va devoir continuer à

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 affronter.

2 Au niveau des solutions, donc, on n'a
3 pas la prétention de croire qu'on les a toutes, mais on
4 a quand même une opinion, et je crois que vous avez entendu
5 des opinions de beaucoup de gens jusqu'à maintenant alors
6 on veut vous formuler la nôtre.

7 Certains de ces éléments de solution-là
8 sont à notre portée, d'autres relèvent carrément des
9 autorités gouvernementales démocratiquement élues.

10 Parmi ce qui est à notre portée il y a
11 la concertation préalable dont je vous parlais tantôt.
12 Les membres de l'Association ont développé un mécanisme
13 de consultation de la population qui vise à favoriser la
14 concertation des intervenants locaux avant même
15 l'élaboration et le dépôt des plans d'aménagement
16 forestier au gouvernement dans le cadre des contrats
17 d'approvisionnement et d'aménagement forestier. C'est
18 une des obligations du détenteur de contrat.

19 Notre processus est basé sur la
20 formation de tables de concertation locales qui sont
21 appelées à identifier les enjeux du territoire qui sera
22 mis sous aménagement. C'est bien évident que c'est une
23 occasion de se parler et de se comprendre qu'on crée pour

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 l'ensemble de ceux qui s'intéressent à une parcelle de
2 forêt.

3 Les membres de l'Association sont en
4 train d'expérimenter cette approche-là sur un certain
5 nombre d'aires communes dans la préparation des plans qui
6 devront commencer à être soumis au gouvernement dans un
7 an environ.

8 C'est évident que les communautés
9 autochtones des territoires concernés sont une composante
10 importante des tables de concertation. Une occasion de
11 se parler de façon concrète sur le terrain, c'est ça qu'on
12 est capable de fournir.

13 Ce que l'industrie a fait aussi et va
14 continuer à faire c'est d'impliquer les populations
15 autochtones dans la réalisation des activités de
16 l'aménagement forestier, voire de transformation. C'est
17 une implication qui s'accroît régulièrement.

18 L'industrie est disposée à offrir des
19 occasions d'affaires aux entrepreneurs autochtones pour
20 la récolte et l'aménagement dans le cadre des réalités
21 économiques. Autrement dit, monsieur le Président, il
22 y a des critères de performance, il y a des prix, qui sont
23 ceux du marché.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Nous croyons que l'esprit d'entreprise
2 des communautés autochtones est en plein développement
3 et que des partenariats d'affaires sont de plus en plus
4 possibles. On est ouvert à ça.

5 Le principal écueil que nous percevons
6 à ce type de partenariat c'est l'acceptation des règles
7 du marché telles qu'elle sont établies dans le système
8 économique nord-américain. Mais dans la mesure où les
9 Autochtones investissent de plus en plus dans le
10 développement économique, ils sont à même de partager de
11 plus en plus les risques et les bénéfices de ces
12 entreprises-là. Donc, c'est un dossier qui évolue
13 positivement à ce moment-ci.

14 Au niveau de la formation des
15 travailleurs forestiers autochtones, c'est évident que
16 ça prend une formation adéquate pour réaliser les travaux
17 qui sont requis présentement avec une sylviculture de plus
18 en plus intensive. Ces travaux-là sont de plus en plus
19 complexes. Alors les maisons d'enseignement et
20 l'industrie ont développé des cours de formation, des
21 programmes d'accès existent.

22 On estime qu'on devra porter une
23 attention particulière à la formation des travailleurs

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 autochtones pour les aider à accéder à ce marché-là du
2 travail et aux usines qui sont situées dans leur région.

3 Mais dans ce dossier de la formation d'après l'information
4 dont on dispose, monsieur le Président, il n'y aurait
5 actuellement au Québec qu'un seul ingénieur forestier et
6 à peine une douzaine de techniciens forestiers
7 autochtones.

8 L'industrie considère que des efforts
9 particuliers devraient être consentis pour former des
10 techniciens et des ingénieurs. On serait même disposé
11 à participer et à faciliter cette formation-là. Ça doit
12 correspondre à une volonté des communautés de participer
13 davantage au développement économique de leur milieu, de
14 diversifier la formation de leur élite, et d'investir
15 évidemment des efforts nécessaires à cette formation-là.

16 Il y aussi d'autres éléments de solution
17 qui nous apparaissent complètement hors de notre portée
18 comme industrie forestière. Il y a la Loi sur les Indiens.

19 À notre avis c'est une loi qui à ce moment-ci est
20 discriminatoire, qui marginalise les communautés
21 autochtones. On peut discuter longtemps pour savoir si
22 ça a bénéficié ou nuit. C'est le même genre de discussion
23 qu'on peut faire avec la technologie.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Chose certaine, à ce moment-ci il est
2 grand temps d'identifier un nouveau modus vivendi dans
3 nos relations de l'ensemble des citoyens du Québec et du
4 Canada.

5 La reconnaissance des droits
6 territoriaux: Encore une fois, c'est pas de notre
7 ressort. Il nous apparaît que c'est essentiel que des
8 ententes soient conclues sur des territoires. Il faut
9 par contre, à notre point de vue, ça nous apparaît
10 excessivement important que la reconnaissance de
11 territoires autochtones par le gouvernement soit assortie
12 de conditions de reconnaissance de territoires libérés
13 aussi. Il faut qu'on s'entende pour simplifier, clarifier
14 la situation et qu'on sache qui fait quoi à quel endroit
15 dans l'avenir.

16 Ce genre de décision-là, monsieur le
17 Président, ça revient au gouvernement démocratiquement
18 élu par l'ensemble des gens qui sont concernés. Ce sont
19 des ententes qui, à notre sens, ne devraient pas être
20 déléguées à un tribunal, qu'il soit national ou
21 international. C'est un problème politique, et ça doit
22 être réglé de façon politique.

23 On aimerait que dans cette décision-là

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 la dimension des territoires autochtones tienne compte
2 non seulement de l'occupation antérieure mais aussi des
3 réalités démographiques contemporaines. Mais c'est clair
4 que ça prend des territoires qui vont permettre le
5 développement des populations autochtones de façon à ce
6 qu'elles puissent être autonomes de toute forme de
7 programme d'aide particulier -- j'entends qui ne soit pas
8 un programme universel. Nous, nous croyons que l'horizon,
9 l'objectif, devrait être de dix ans pour ça.

10 Quant à la reconnaissance de juridiction
11 propre aux Autochtones sur ces territoires-là, nous
12 pensons qu'il faut envisager la reconnaissance d'une
13 nouvelle structure originale de partage de juridiction
14 soit conforme aux aspirations des communautés autochtones.

15 On insiste, monsieur le Président, pour
16 que la nouvelle formule ait un certain respect pour l'ordre
17 établi, pour les valeurs fondamentales de nos
18 civilisations. On a tous le droit à la différence, mais
19 il faut quand même un certain ordre là-dedans.

20 Ça va prendre des mécanismes
21 transitoires, à notre avis. Il va falloir définir un cadre
22 de transition au préalable avec des étapes, des échéanciers
23 et des balises. C'est essentiel, encore une fois, que

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 la durée de vie d'une transition soit brève, que la durée
2 de ces programmes de transition-là soit limitée dans le
3 temps.

4 En fait, je pense qu'on doit en arriver
5 à abolir les programmes spéciaux. Il faut éviter de
6 recréer à ce moment-ci, en tentant de régler le problème
7 d'aujourd'hui, une situation qui n'a certainement pas été
8 désirée dans le passé. Il faut prendre garde, donc, de
9 régler la situation actuelle au détriment d'une situation
10 qui est à venir encore. On n'est pas capable personne
11 de prévoir l'avenir, alors il faut s'organiser pour être
12 le plus prévoyant et le plus équitable possible.

13 Je conclus, monsieur le Président, en
14 vous disant que l'absence actuelle de solutions qui ont
15 l'air durables aux revendications territoriales et aux
16 revendications d'autonomie ça ne fait que perpétuer une
17 situation de confusion qui depuis un quart de siècle nuit,
18 entre autres, à l'opération normale de l'industrie
19 forestière. Il est grand temps qu'on essaie de s'entendre
20 sur ces points-là.

21 Les membres de l'AIFQ croient que la
22 solution est une solution politique, qu'il revient aux
23 représentants de la population démocratiquement élus de

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 proposer un dénouement qui soit à la fois durable et
2 respectueux tout autant de l'histoire que des réalités
3 actuelles.

4 Si l'industrie peut faire quelque chose
5 pour aider à ce processus-là, monsieur le Président, on
6 est venu vous dire qu'elle était prête à aider.

7 Je vous remercie de votre attention.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Monsieur
9 Duchesne, je vous remercie de votre présentation, qui est
10 étayée d'un mémoire substantiel.

11 Comme vous le savez, la gestion de la
12 forêt soulève beaucoup de questions, non seulement au
13 Québec mais dans l'ensemble du Canada en ce qui a trait
14 aux Autochtones.

15 En 1987 au Québec, et on a fait à peu
16 près le changement un peu partout au Canada, de l'ancien
17 système où on avait des concessions forestières pour les
18 contrats d'approvisionnement de 25 ans avec des
19 obligations de reboiser.

20 Cependant, même si la Loi des terres et
21 forêts date de 1987 au Québec l'usage polyvalent de la
22 ressource, les méthodes de consultation pour y parvenir
23 n'ont pas toujours été aussi présentes. Lorsqu'on regarde

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 six ans plus tard on se rend compte, au fond, de la
2 difficulté où on a changé le système et on n'a pas
3 nécessairement laissé place à un système où les
4 préoccupations des usages multiples de la forêt étaient
5 prises en compte. Donc on doit le faire après-coup dans
6 les documents qui émanent avant de faire l'application
7 des contrats d'approvisionnement.

8 Une des choses qui m'a frappé, vous avez
9 fait un texte de fond dans le Journal Le Soleil, je pense,
10 le 18 décembre 1991. Vous disiez à ce moment-là que
11 l'industrie forestière allait connaître d'ici l'an 2000
12 une métamorphose très importante, et je pense que vous
13 avez parfaitement raison. Entre 1987 et 1993 il y a déjà
14 une différence. On voit les problèmes différemment qu'on
15 les voyait en 1987.

16 En fait, ma première question c'est un
17 peu de savoir si dans cette métamorphose vous entrevoyiez,
18 comme vous l'entrevoyez aujourd'hui, la réalité du dossier
19 autochtone par rapport à la forêt. Est-ce que c'est plus
20 clair maintenant ce qu'il faut faire que ça l'était à
21 l'époque?

22 Aujourd'hui le message qu'on a n'en est
23 pas un de blocage de la part des Autochtones. C'en est

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 un de partenariat, d'être impliqués dans le développement
2 de la ressource et aussi de sauvegarder un certain nombre
3 d'usages, de zones sensibles de la forêt, et caetera.

4 Je vous pose la question un
5 peu...j'essaie de ramasser, dans un mémoire de 40 pages,
6 la substance. Vous nous dites, je crois que c'est à la
7 page 22 de votre mémoire, que la difficulté de
8 compréhension de la réalité autochtone, vous y revenez
9 à une couple de reprises...vous dites, au fond, que
10 l'industrie forestière fait affaire depuis deux cents ans
11 au Québec mais on a encore des difficultés de saisir
12 exactement.

13 Je lis à la page 25, où vous dites:
14 "La problématique des autochtones apparaît plus ou moins
15 insaisissable aux yeux de
16 l'industrie forestière."

17 Et à la page 22 vous mentionnez que:
18 "...les différences de fonctionnement et de
19 conceptualisation des réalités
20 entre l'industrie et les
21 autochtones ne facilitent
22 aucunement la compréhension des
23 questions autochtones."

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Au fond, ma question est la suivante.
2 Ce que vous avez mis en place...est-ce que l'industrie
3 forestière au Québec a mis en place des programmes de
4 formation interculturels pour avoir une meilleure
5 compréhension, parce que j'ai l'impression que c'est à
6 la racine de beaucoup de difficultés. C'est pas le propre
7 de l'industrie forestière, c'est vrai à la grandeur de
8 la société en général. Il y a un problème de communication
9 interculturelle. Ce qu'on dit est de se comprendre de
10 part et d'autre.

11 C'est assez frappant. Au fond, vous nous
12 dites ça fait 200 ans qu'on fait affaire sur le territoire
13 et pour nous la réalité autochtone, c'est insaisissable.
14 En ça, c'est la réalité du Québec en général. C'est pas
15 différent. Il ne s'agit pas de singulariser l'industrie.

16 Ma question est, réalisant ça, est-ce
17 qu'il y a des programmes, des mesures que l'industrie prend
18 pour se familiariser à la problématique autochtone et aussi
19 par rapport
20 à la forêt d'une façon plus particulière au-delà de l'être
21 par la force des choses dans une crise?

22 On vit à soubresauts. Le Lac Barrière,
23 par exemple, avec l'entente trilatérale. Depuis quelques

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 mois évidemment ça force à faire un effort intensif pour
2 voir exactement quels sont les points de blocage et
3 d'accrochage et pourquoi.

4 Un peu plus à long terme, si on regarde
5 d'ici l'an 2000 et la transformation que vous mentionnez,
6 l'industrie forestière, est-ce que ça fait partie de la
7 préoccupation de votre Association d'amener une meilleure
8 compréhension, d'essayer...et je comprends que c'est pas
9 à sens unique.

10 On va parler dans l'autre sens de la même
11 façon, mais est-ce qu'il y a des démarches de prises à
12 cet égard-là?

13 **ANDRÉ DUCHESNE:** Pendant un bon bout de
14 temps, monsieur le Président, on a, je crois, estimé que
15 le dossier relevait tellement des autorités
16 gouvernementales qu'on s'est contenté du ponctuel et des
17 contacts journaliers ou saisonniers sur le terrain.

18 Le temps nous montre que c'est pas
19 mauvais, mais c'est peut-être pas suffisant puisque, comme
20 vous le mentionnez, on arrive avec une série de points
21 chauds où il y a certainement quelqu'un qui a pris un virage
22 du mauvais côté à un moment donné, mais où ça devient très
23 difficile quand le point est rendu chaud de trouver des

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 solutions équitables, satisfaisantes, pour tout le monde.

2 Ce qu'on a décidé de faire c'est
3 d'essayer d'agir avant ça. Le développement du mécanisme
4 de consultation dont je vous parlais tantôt, qui est encore
5 à ses balbutiements, je ne vous le cache pas, on est encore
6 au modeste terrain de ça, vient de certaines expériences
7 quand même qui ont eu lieu un peu partout au Canada et
8 aux États-Unis et au Québec, parce que c'est certainement
9 pas la première fois que les opérateurs des compagnies
10 forestières sur le terrain parlent à un trappeur ou parlent
11 à un villégiateur, qu'il soit autochtone ou blanc.

12 On a jugé essentiel de s'impliquer d'une
13 certaine façon, mais c'est évident que ce n'est pas
14 l'industrie qui va être en mesure de régler l'ensemble
15 du contentieux qui s'est développé avec les années. Ce
16 que l'on peut faire, je pense qu'on l'a mentionné dans
17 le mémoire, de l'implication pour de l'emploi sur le
18 terrain, de la coordination sur l'utilisation du
19 territoire, de la formation. Notre ouverture à cet
20 effet-là est claire et nette.

21 On en a fait. On est prêt à en faire
22 plus. Même là des fois on a des résultats assez
23 déconcertants. On a peut-être été maladroits, j'le sais

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 pas, mais une chose certaine c'est qu'il y a beaucoup de
2 bonne volonté à ce moment-ci de la part de l'industrie
3 qui, vous le mentionnez, est en train de s'ajuster de façon
4 draconienne aux changements qui s'imposent dans sa façon
5 de faire en forêt, dans sa façon de faire sur les marchés
6 internationaux.

7 C'est sûr qu'à très court terme tout ça
8 fait partie du changement. On n'a pas, par conséquent,
9 développé de programmes précis sur la formation -- je pense
10 que c'était ça le sens de votre question -- à court terme,
11 immédiatement. Mais c'est sûr qu'on est ouvert à
12 participer à des efforts comme ça.

13 La seule raison pour laquelle ça ne se
14 fait pas d'une façon automatique de la part de l'industrie
15 à ce moment-ci c'est la raison que vous m'avez tendue
16 d'ailleurs la perche pour y référer, c'est la raison que
17 je mentionnais dans le texte de décembre 1991.

18 Les marchés internationaux ont changé
19 d'une façon très remarquable. C'est pas une simple
20 récession, c'est un réajustement structurel qu'on est en
21 train de vivre et au travers de tout ça l'industrie essaie
22 de survivre carrément.

23 L'avenir ne m'inquiète pas comme telle.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 À moyen et à long terme je pense que l'industrie forestière
2 québécoise aura le vent dans les voiles, mais présentement
3 il y a une accalmie, et il va falloir qu'on passe au travers
4 de cette accalmie-là pour profiter de la brise qui s'en
5 vient.

6 Cette accalmie-là fait que plusieurs
7 usines ont dû fermer, bon nombre de machines ont dû fermer.

8 Il y a des milliers de travailleurs qui ont perdu leur
9 emploi.

10 Ce matin je parlais d'efficacité
11 énergétique et on me faisait remarquer qu'on ne prévoyait
12 qu'un 27 millions d'investissements dans ce dossier-là.

13 Le critère, c'est la vitesse avec laquelle cet argent-là
14 va être récupéré et si un investissement présentement n'est
15 pas récupéré en-dedans d'un an il ne va pas sur une priorité
16 d'investissement.

17 Alors ça s'applique à tous les efforts
18 qu'on peut faire au niveau de l'amélioration des procédés
19 de récoltes, ça s'applique au niveau de la formation. Il
20 faut que ça aboutisse rapidement à au moins équilibrer
21 les coûts.

22 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
23 que vous comprenez que personne doute de la nécessité

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 d'être concurrentiel, donc de prendre des mesures
2 appropriées. Cependant, je pense qu'il y a une jonction
3 très importante dans l'opinion publique entre la
4 préoccupation d'usage polyvalent de la forêt que font
5 valoir les Autochtones, qui est une préoccupation
6 environnementale. Ça fait partie d'une réalité pour
7 l'avenir.

8 Ce qu'on essaie de voir, parce que le
9 message qu'on nous donne, encore une fois, n'est pas un
10 message de blocage, est un message de prise en compte de
11 certains autres usages de la forêt et de partenariat à
12 cet égard-là, et également sur le plan du développement.

13 Pour ça il nous apparaît essentiel que
14 ça ne continue pas à être des mondes complètement disjoints
15 et parallèles. Il faut que l'industrie parle davantage
16 aux Autochtones et vice versa, parce que ça fait partie
17 de la réalité de l'avenir.

18 Dans ce sens-là je voudrais revenir sur
19 la question de la formation. Vous dites qu'il y a
20 seulement un ingénieur forestier autochtone au Québec,
21 il y a 12 techniciens. C'est une réalité qui est complexe.

22 La question que je voudrais vous poser
23 face à ça est qu'est-ce que l'industrie compte faire pour

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 changer cet état de situation, parce que c'est une chose
2 que d'avoir de façon ponctuelle des travailleurs pour la
3 construction d'une route sur le terrain, mais c'est une
4 autre chose que d'embarquer dans le développement de la
5 ressource des Autochtones, un peu comme
6 l'hydro-électricité. On va en discuter plus tard cette
7 semaine.

8 Si on ne réussit pas à former des
9 travailleurs autochtones au niveau de techniciens et
10 d'ingénieurs forestiers on est toujours au niveau très
11 ponctuel. Et c'est pas facile d'amener les jeunes à la
12 formation postsecondaire, mais il faut qu'ils voient un
13 débouché au niveau des emplois.

14 Est-ce que vous avez des programmes de
15 bourses, par exemple. Est-ce que vous avez songé à mettre
16 en place au-delà...vous dites que vous êtes ouverts à la
17 formation, mais est-ce qu'il y a certaines mesures
18 concrètes que vous envisagez pour essayer de motiver et
19 d'amener des jeunes Autochtones à prendre ces formations
20 techniques dans le domaine forestier pour travailler de
21 plein pied avec les industries?

22 **ANDRÉ DUCHESNE:** Sur un point très
23 précis de programmes de bourse, monsieur le Président,

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 je ne connais pas la liste des programmes des compagnies.

2 Je sais que beaucoup d'entreprises offrent des bourses
3 pour des formations.

4 À mon humble point de vue, si on avait
5 des demandes de la part d'un étudiant autochtone pour de
6 la formation qui est admissible aux programmes de bourse
7 des entreprises, il me semble qu'il y aurait un avantage
8 au départ pour recevoir une bourse.

9 L'industrie croit que voici un secteur
10 d'activités économiques où les Autochtones pourraient,
11 justement, nous aider à comprendre et faire ce lien qu'on
12 a tant de misère à faire entre les objectifs d'aménagement
13 ou des objectifs des communautés. Je suis persuadé que
14 s'il se présente des occasions il va y avoir des preneurs,
15 sauf que la réalité est celle-ci. C'est que vous pouvez
16 toujours amener le cheval à la fontaine, mais vous ne pouvez
17 pas le faire boire.

18 Voici un cas où on ne voit pas
19 d'étudiants qui semblent pouvoir se spécialiser dans le
20 secteur de la gestion des forêts, de la biologie. On
21 les voit beaucoup plus aller dans le secteur du droit,
22 par exemple. Ça nous apparaît, en tout cas pour nous,
23 pas le sens qu'on souhaiterait.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Dans ce sens-là je crois bien pouvoir
2 vous affirmer que s'il y en avait d'intéressés au niveau
3 d'une formation en foresterie, on ferait des pieds et des
4 mains pour trouver du support.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Dans le
6 fond ma question est plus à l'inverse. En fait ma question
7 était est-ce que vous avez un programme pour envoyer ce
8 message-là aux jeunes Autochtones, pas uniquement être
9 dans la situation de dire on va être ouverts si on reçoit
10 des demandes, mais essayer de les susciter.

11 **ANDRÉ DUCHESNE:** Si cette remarque-là
12 est faite dans notre mémoire c'est que, justement, avec
13 les contacts-terrain qu'on a c'est une question qui s'est
14 posée déjà à plusieurs reprises et pour laquelle on n'a
15 pas dû employer la bonne technique, parce que le message
16 n'a pas l'air de se rendre. Alors on le dit différemment.

17 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
18 que dans la communication interculturelle il ne faut pas
19 se décourager les premières fois. Si l'objectif est
20 valable, il nous apparaît pour un que d'associer les
21 Autochtones à l'industrie forestière, au développement
22 de la ressource, serait certainement un plus pour tout
23 le monde.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **ANDRÉ DUCHESNE:** M. Lachapelle pourrait
2 peut-être rajouter quelque chose là-dessus.

3 **YVES LACHAPELLE, Association des**
4 **industries forestières du Québec:** On parle beaucoup de
5 compréhension mutuelle. Je pense que c'est un point
6 extrêmement important.

7 C'est certain que le processus de
8 consultation de la population qu'on essaie d'implanter,
9 qu'on est sur une base expérimentale actuellement, visait
10 entre autres cet objectif-là, c'est-à-dire de permettre
11 aux autres intervenants sur le territoire d'être sur la
12 même base de compréhension.

13 Lorsqu'on parle de compréhension
14 mutuelle c'est certain que de l'autre côté, comme M.
15 Duchesne vous a dit tout à l'heure, c'est certain qu'on
16 a toujours fonctionné dans le passé. Dans bien des cas
17 le problème se posait pas, sauf que maintenant ça arrive
18 de temps en temps que quelqu'un m'appelle et dise: J'ai
19 à travailler sur tel territoire, il y a telle communauté.
20 Avec qui je pourrais parler avant pour savoir?

21 Par contre, la compréhension est aussi
22 difficile parce que si, lui, dit "va voir tel trappeur",
23 là il ne comprend pas d'aller voir un trappeur ou d'aller

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 programmes plus structurés pour y parvenir parce que si
2 on laisse uniquement le temps faire son oeuvre on risque
3 d'avoir à gérer des crises de façon régulière et de manquer
4 le bateau.

5 Sur le plan de la situation actuelle vous
6 dites dans votre mémoire qu'il y a 85 000 emplois directs
7 dans la forêt et 170 000 indirects.

8 Dans les emplois directs, par exemple,
9 est-ce que vous avez une ventilation par rapport à des
10 emplois qui seraient détenus par des Autochtones
11 actuellement? Est-ce que votre Association a ça, ou ce
12 sont des emplois trop saisonniers ou...

13 **YVES LACHAPELLE:** On ne pourrait pas
14 vous donner la ventilation là-dessus...

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Vous n'avez
16 pas de chiffres.

17 **YVES LACHAPELLE:** ...pour savoir le
18 nombre d'emplois directs ou indirects qui sont occupés
19 actuellement par des Autochtones. Dans le cas des
20 ingénieurs et des techniciens ça a l'air relativement bien,
21 mais entre les emplois en usine, les emplois saisonniers
22 sur les travaux, que ce soit la récolte de cône, que ce
23 soit du reboisement, actuellement on ne dispose pas de

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 statistiques pour ventiler comme ça.

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Encore une
3 fois, c'est la principale remarque que nous font les
4 Autochtones: On vient chez nous, sur nos territoires, on
5 ne se préoccupe pas de l'usage qu'on en fait, et on ne
6 nous implique pas de façon importante dans le développement
7 forestier comme tel.

8 Quand on dit ça c'est la remarque qu'on
9 nous fait à la grandeur du Canada, ce n'est pas une
10 situation qui est propre au Québec. Le message n'en est
11 pas un de blocage; c'en est un de participation.

12 Peut-être une dernière question. Vous
13 mentionnez un horizon de dix ans pour une autonomie
14 gouvernementale avec l'autosuffisance économique, où il
15 n'y aurait pas de programmes autres que des programmes
16 généraux.

17 Évidemment je pense que vous êtes
18 conscients que le niveau de développement économique n'est
19 pas le même dépendant des endroits où sont situées les
20 communautés.

21 Ma question est plus fondamentale, et
22 c'est un des éléments-clés dans notre document "Au coeur
23 du dialogue", l'auto-suffisance.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Comment on va parvenir à donner aux
2 Autochtones une auto-suffisance économique qui va faire
3 que dans le fond les fonds fédéraux, qui sont largement
4 des fonds de type aide sociale, soient des fonds beaucoup
5 plus productifs et qu'on puisse faire une transition vers
6 une prise en main. Ça implique soit des territoires plus
7 grands, des redevances sur des ressources -- c'est une
8 foule de choses.

9 Est-ce que l'industrie forestière a déjà
10 regardé la possibilité, de territoires certainement, mais
11 de redevances sur des ressources lorsqu'on opère dans un
12 contexte de territoire où il y avait des droits?

13 En d'autres termes, plutôt que d'acheter
14 une libération de droits comme on a fait par le passé,
15 avec un montant d'argent, d'essayer d'associer de façon
16 plus permanente les communautés autochtones au
17 développement de la ressource.

18 Est-ce qu'il y a une réflexion qui est
19 amorcée du côté de votre Association là-dessus?

20 **ANDRÉ DUCHESNE:** Là-dessus, monsieur le
21 Président, le Québec est un p'tit peu particulier en ce
22 qui a trait à la ressource forestière puisque les
23 redevances que paie l'industrie pour la récolte de matières

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 ligneuses sont établies suivant un processus, qui est celui
2 de la valeur marchande des bois sur pied, avec toutes ses
3 qualités et ses défauts. Je ne veux surtout pas entrer
4 là-dedans aujourd'hui.

5 Il reste que c'est la valeur de ces
6 bois-là qui est déterminée par le mécanisme qui a été mis
7 sur pied.

8 Comment cette redevance-là est
9 distribuée? En autant que l'industrie est concernée c'est
10 une question qui est préalable au paiement et encore une
11 fois je vous ramène à la question fondamentale. Voici
12 des décisions de nature sociétale, de nature politique,
13 qui ne sont pas des décisions d'opération comme celles
14 où l'industrie peut participer.

15 Ce qu'on fait déjà là-dedans c'est qu'on
16 assume, en vertu de la Loi sur les Forêts, l'ensemble des
17 coûts de protection et j'oserais même dire d'aménagement
18 dans certains cas de la faune, de l'eau, ainsi de suite,
19 par le biais des modalités d'intervention. Donc, dores
20 et déjà on a demandé à l'industrie de faire, dans le cadre
21 de ses responsabilités forestières, de faire des choses
22 qui servent à l'aménagement ou à l'utilisation polyvalente
23 des territoires. Et c'est l'industrie qui paie dans le

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 cadre des redevances qui correspondent à la valeur
2 marchande des bois en question.

3 On ne pourrait pas monter la valeur
4 marchande à ce moment-ci. On peut la distribuer de la
5 façon dont les gouvernements, encore une fois
6 démocratiquement élus, décideront de la distribuer. Ça,
7 ça nous est tout à fait transparent. Mais il ne faudrait
8 pas avoir une surtaxe sur les redevances forestières.
9 Ça, ce serait assez difficile.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je
11 comprends ce que vous me dites. Cependant, je voudrais
12 souligner que la façon dont l'argent pourrait être
13 redistribué n'est pas nécessairement quelque chose qui
14 est sans intérêt pour vous.

15 **ANDRÉ DUCHESNE:** D'accord.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En d'autres
17 termes, c'est beau de dire il y a le gouvernement qui a
18 tout l'aspect macro de la société, nous, on s'occupe de
19 notre industrie, mais si...vous pouvez avoir des bonnes
20 idées pour que votre industrie fonctionne mieux à
21 transmettre au gouvernement, y compris à cet égard-là.

22 **ANDRÉ DUCHESNE:** Je ne vous dis pas que
23 c'est sans intérêt, je vous dis que c'est au-delà de notre

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 autorité.

2 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** D'accord,
3 mais il y a une marge d'influence.

4 **ANDRÉ DUCHESNE:** Oui.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Très bien.
6 Un seul mot sur l'entente du Lac Barrière
7 et la situation du Lac Barrière. Est-ce que votre
8 Association a été impliquée dans...on nous a dit ces
9 derniers jours, ces dernières semaines, que les gens qui
10 exploitent la forêt ont pu...il y avait une plainte à
11 l'effet que ça se faisait entre le gouvernement et les
12 Autochtones, que l'industrie n'y était pas. Est-ce que
13 vous pouvez nous donner votre point de vue là-dessus.

14 **ANDRÉ DUCHESNE:** Peut-être pas sur ce
15 cas particulier, monsieur le Président, mais...

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** En général.

17 **ANDRÉ DUCHESNE:** En général je pense
18 qu'effectivement...je vous mentionnais tantôt qu'on a
19 décidé de s'impliquer dans certains aspects du dossier.
20 Je ne vous cache pas que c'est carrément parce qu'on se
21 sentait laissés de côté, dans des discussions qui
22 n'aboutissent pas vite dans la plupart des cas.

23 On avait nettement l'impression qu'une

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 bonne partie des problèmes pouvaient être
2 résolus au préalable sur le terrain avant même qu'ils
3 ne deviennent de véritables problèmes, mais tout
4 simplement en faisant avec les gens impliqués des compromis
5 honorables de part et d'autre.

6 Dans ce sens-là définitivement
7 l'industrie a pris le taureau par les cornes avant que
8 les gouvernements nous disent voici ce qu'on a réussi à
9 négocier pour vous.

10 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

11 Mary.

12 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
13 very much.

14 Please forgive me if I don't ask the
15 questions correctly. I've been trying to deal with
16 translation and also listening to him and reading your
17 paper at the same time.

18 As we've crossed the country we've heard
19 many different things. We've heard from some groups who
20 are involved in land claims processes, that they feel that
21 development should stop until land claims are settled.
22 We've heard from other groups who see land claims as a
23 far away or even a very remote possibility, and they're

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 saying that development is occurring but if it occurs it
2 should be done in such a way so as to benefit people, it
3 should be done in a culturally appropriate way, it should
4 be done so that, for example, the people in the area could
5 benefit from the industry considering that this industry
6 is going on in their land and that there should be provision
7 made for training.

8 I guess what's happening in this area
9 with respect to forestry is that -- I understand there
10 are some tensions between the Native groups and the
11 forestry industry, but does that affect whether or not
12 Native people work within your industry? Is it a place
13 that they see they shouldn't work, or is it a place that
14 they have no choice but to work there because there are
15 no other jobs? What is it? I'm just sort of confused
16 here.

17 **ANDRÉ DUCHESNE:** We have cases where
18 there are contractors who are working for the industry,
19 doing all types of silvicultural work and doing very good
20 work. In other cases, at the other end of the spectrum
21 you can get situations like Lac Barrière, and there's
22 everything in-between as well.

23 There is no real tendency, and this is

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 why we feel that getting to talk and work together on the
2 ground is going to defuse a lot of the problems.

3 It's not that easy, and I guess from both
4 sides there are difficulties of understanding each other,
5 but this is really what the industry in general is trying
6 to do at this point in time in Quebec.

7 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** So, for
8 example, do you see a time in the future of Quebec whereby
9 Aboriginal peoples actually feel like it's worth their
10 while to invest in a high management kind of career in
11 forestry?

12 You're saying, for example, that there
13 are many...I understood from what was being said that you
14 do have native people employed within the industry but
15 they might not necessarily be in a technical part. It
16 seems like there's not a lot of interest by the native
17 groups to become involved in the forest industry. They
18 may prefer to go to law school to be a lawyer, they may
19 prefer to be a politician with their bands, but they don't
20 prefer to be a person in high management with forestry
21 because they don't see any value in that kind of position.

22 **ANDRÉ DUCHESNE:** I don't know about
23 values, seen or not seen, but the fact is numbers tell

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 us that at this point in time very few have specialized
2 in forestry or in biology. We feel that there is a natural
3 bridge of comprehension to be struck there because of the
4 fact that we have some expertise and that the bridge with
5 native expertise could be very useful for all of us.
6 That's why I was expressing the wish that there would be
7 more native people interested in getting some formation
8 in biology or forestry.

9 Of course there are quite a number of
10 workers and a lot of them unfortunately are seasonal
11 workers. Since the silviculture work has been rapidly
12 growing in Quebec there has been an expansion of the job
13 offers obviously. I can't tell you exactly who is holding
14 those jobs, but this is certainly available for people
15 throughout the country and not urbanites -- they can't
16 stand it.

17 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I would
18 like to ask another question. This one is something that
19 we've discussed a lot, because I think that there are some
20 people in Canada who believe that equality means the same
21 thing for everyone. I think there are other people who
22 feel that equality means giving something extra to people
23 that don't have it so that they are equal. I think we

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 have seen many examples of that.

2 For example, we've seen affirmative
3 action programs for women, we've seen affirmative action
4 programs for disabled, although I don't think I should
5 use those terms anonymously with native people. Even in
6 my own area, for example, Labrador, there was a time,
7 through the Federal-Provincial Native Peoples of Labrador
8 Agreement where a community was so, so poor that it was
9 given money from that Agreement even though they were not
10 Native people so that they could at least have some services
11 and some basic infrastructure in their communities.

12 So there was a recognition that there
13 were some communities that were in extra need, so that
14 they needed certain kinds of things in order to be equal.

15 What's your definition of equality? I
16 guess I sort of wondered about that. I was sort of
17 interested in the remarks about the Indian Act. I guess
18 your perception is that the Indian Act creates reserves
19 and provides special support programs for people who fall
20 under that Act, and there are only certain Aboriginal
21 peoples that fall under that. There are only Status
22 Indians, and they live on reserves. I guess there are
23 many Aboriginal peoples in the Province of Quebec who don't

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 necessarily fall under that category, and I'm talking about
2 the 15, 14 Inuit communities in Nunavik, for example.

3 So I'm wondering what your definition
4 of equality is.

5 **ANDRÉ DUCHESNE:** Equality is not each
6 of us getting a dollar obviously. I've been trying to
7 explain that to my kids for some time, and I don't always
8 succeed. That's not the way it goes.

9 We can be equals and different,
10 obviously. The equality we had in mind was we feel that
11 legislation like this Act sort of delineates two types
12 of citizens, and we don't think there are two types of
13 citizens in a country. We all share a country with
14 different points of view, with different education maybe,
15 with a different set-up, plus pluses and minuses.

16 Equality, in my mind, is being allowed
17 to be different and not for the very fact of being different
18 be inferior.

19 If we feel that this Act should be
20 repealed, it's because we feel that it has been setting
21 up a portion of the Native people in Canada in a situation
22 which does not seem to be as good for their self-development
23 and even their self-esteem than the rest of Canadians.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** So, then,
2 what would you give to make Native peoples feel good about
3 their self-development and yet not have the Indian Act,
4 yet let them be equal, yet let them be different. What
5 is the answer?

6 **ANDRÉ DUCHESNE:** One thing for sure is
7 that occasions to participate in the development of the
8 whole of the Quebec and Canadian society is essential.
9 But this has happened. There are cases where you've seen
10 that, and it's been done in a very distinct and different
11 way.

12 We feel that this type of occasion should
13 be developed and nurtured maybe, but only up to a point.
14 It can be a permanent situation. Really what is wrong
15 with that is that it has been just as close as permanent
16 as can be for the time it has been in effect.

17 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Could that
18 mean, for example -- I'm from Labrador and I always thought
19 that in Quebec there is recognition that this country,
20 but particularly Quebec, is French and English. When we
21 were going to school many of us used to ask why are we
22 required to speak French when we can't even learn our own
23 Inuktitut in schools?

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Would that, for example, mean this whole
2 view of equality mean the ability of Aboriginal peoples
3 to learn their own Aboriginal languages in school, for
4 example, like French? Would that include that?

5 **ANDRÉ DUCHESNE:** Why not? There are
6 a number of people in Canada from all countries around
7 the world. Some of them are choosing to assimilate in
8 a way and forget about their mother languages and some
9 won't do it.

10 If a group of native people wish to
11 retain these, I think they should be allowed in some way
12 to retain languages and way of life but, on the other hand,
13 this is all done in a context where you can't disinvent
14 the wheel. Contacts have existed and the world is turning
15 around any community.

16 There is no community that can disembark
17 this world and say we're going to keep doing things the
18 way we've been doing it for four thousand years. It's
19 not possible any more. So, again, it's a question of
20 compromises.

21 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I guess the
22 example that's working is the one in northern Quebec.
23 I understand that in Nunuvik the kids are actually becoming

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 trilingual -- French, Inuitituk, and English. So it does
2 happen in different parts.

3 Just one more question, very quickly.

4 You talked about the sharing of jurisdiction in an
5 original structure under paragraph 7.2.3.

6 Do you have any idea of what that
7 jurisdiction would look like, the federal jurisdiction,
8 the provincial jurisdiction, or aboriginal jurisdiction?

9 **ANDRÉ DUCHESNE:** Not really. We feel
10 that this is really getting into some kind of
11 constitutional law kind of thing, and it's not really our
12 competence. There must be a way to find compromises that
13 will be acceptable to everybody.

14 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Thank you,
16 monsieur Lachapelle. Merci d'être venu nous rencontrer,
17 et n'hésitez pas à continuer d'échanger avec nous s'il
18 y a des idées supplémentaires, parce que c'est une question
19 très importante, vitale, le dossier forestier, dans le
20 cadre du dossier autochtone.

21 Pour un, nous n'avions pas accès à ce
22 mémoire qui date déjà trois mois, quatre mois, en 1992,
23 qui a été donné par le gouvernement. Ce que je veux dire

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 par là, c'est pas un reproche, au contraire.

2 Ne vous gênez pas pour nous tenir au
3 courant de l'évolution de votre pensée.

4 **ANDRÉ DUCHESNE:** C'est un autre
5 témoignage de cette évolution, monsieur le Président. Je
6 vous remercie de votre attention.

7 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

8 Je voudrais maintenant demander au
9 Conseil des Montagnais de Mingan, Jean-Charles Piétacho
10 et Sylvie Basile, de venir faire leur présentation.

11 --- Pause

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Bonjour.

13 Vous pouvez procéder quand vous êtes prêts.

14 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO, Conseil de Bande**
15 **de Mingan:** (Langue autochtone - aucune traduction.)

16 J'aurais voulu, comme je le dis assez
17 souvent, m'exprimer dans ma langue, mais par respect pour
18 les autres langues on doit lire notre mémoire en français.

19 Je m'excuse aussi auprès de l'autre
20 commissaire, je n'ai pas de copies en anglais.

21 Il se peut qu'il y ait des erreurs de
22 frappe. C'est pas ça qui est important. Je pense que
23 c'est le message, le contenu.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 C'est une réflexion qu'on voudrait
2 soumettre bien humblement à la Commission royale d'enquête
3 sur les peuples autochtones.

4 Je me nomme Jean-Charles Piétacho. Je
5 dis souvent dans mes lettres Chef selon la Loi sur les
6 Indiens, Wichimaouo (PH), selon les Innus. Je suis
7 accompagné de Sylvie Basile, jeune Innu montagnaise de
8 Mingan.

9 Nous avons titré notre mémoire
10 "Apprendre à naviguer en eaux troubles".

11 "Je suis monté sur le dos d'un homme que j'écrase. Je
12 lui demande de me porter et, sans
13 le lâcher, je lui dit que je le
14 plains beaucoup et que je n'ai
15 qu'un désir, celui d'améliorer sa
16 situation par tous les moyens
17 possibles. Cependant, je ne
18 descends pas de dessus lui."

19 Texte de Léon Tolstoy, cité par la
20 communauté autochtone de Mayo, de Yukon, devant le Comité
21 spécial sur l'autonomie politique des Indiens du Canada.

22 Le jour où nous avons envisagé les
23 travaux de la Commission royale sur les peuples

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 autochtones, nous nous sommes dit que cela ne valait pas
2 la peine d'y participer parce que des dizaines d'organismes
3 autochtones et non-autochtones l'ont certainement tout
4 dit sur ce qui concerne les problèmes politiques et sociaux
5 des communautés autochtones et sur les solutions aptes
6 à régler ces problèmes. Cela se passait à l'automne 1992.

7 Nous nous sommes dit aussi que les audiences à venir
8 compléteront sûrement les analyses de ces questions.

9 Un événement devait cependant remettre
10 en question notre intuition première et nous pousser à
11 présenter à la Commission un message d'un autre ordre qu'un
12 message constitutionnel, juridique ou technique. Nous
13 avons un message humain qui pouvait avoir un impact sur
14 les autres messages, particulièrement sur le message
15 politique dans son sens le plus large, soit la manière
16 de conduire et d'organiser les relations dans une société.

17 Nous avons craint que personne ne livre
18 à votre Commission ce message que notre conscience et notre
19 coeur nous ont dicté. Nous sommes donc venus le faire
20 nous-mêmes.

21 Nous allons vous décrire notre façon de
22 voir les problèmes qui nous assaillent et les solutions
23 qui nous inspirent à partir de notre réalité. Les pensées

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 que nous allons vous citer sont d'une jeune montagnaise
2 de Mingan, Rita Mestokosho.

3 Au printemps 1993 un jeune Montagnais
4 de 14 ans s'est suicidé à Mingan. Ce n'était pas le
5 premier. Il y en avait eu d'autres depuis quelques années
6 -- un neveu, un frère adoptif, un ami, un frère d'une
7 communauté voisine, tous des jeunes. C'en est trop. Nous
8 avons déjà trop attendu.

9 La perte d'un autre de nos enfants est
10 devenue intolérable. Nous ne pouvons nous déclarer
11 impuissants tant que nous n'avons rien essayé. Nous
12 savons qu'il y a un message derrière le désespoir de nos
13 jeunes. Nous nous sommes réunis en communauté et nous
14 avons réfléchi.

15 **SYLVIE BASILE, Conseil de Bande de**
16 **Mingan:** N'entends-tu pas ta soeur la rivière qui
17 t'appelle? Elle coule comme le sang dans tes veines.
18 N'écoutes-tu pas ton frère le vent qui te parle. Il te
19 dit: Confie-moi un peu de ta peine.

20 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Dans notre
21 contexte de société communautaire nous ne pouvons admettre
22 le suicide comme un "acte normal", comme un geste
23 strictement privé, et ne rien faire. Au-delà de l'univers

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 privé qui conditionne la vie ou la mort des individus et
2 qui le concerne avant tout il y a son univers public, son
3 environnement social, son avenir dans notre projet de
4 société, et tout cela conditionne aussi au plus haut point
5 l'espoir ou le désespoir des individus.

6 **SYLVIE BASILE:** Le désespoir d'un
7 peuple vit dans les yeux d'un enfant, et en chacun de nous
8 vit l'enfant qui a peur de dire oui à la vérité.

9 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Nous avons peu
10 de prise sur la vie privée des gens et il faut respecter
11 cette intimité, mais nous avons collectivement une
12 responsabilité sur notre vie en société.

13 Nous, les Montagnais et Montagnaises de
14 Mingan avons cette responsabilité, nous, de la nation
15 montagnaise avons aussi cette responsabilité, nous tous,
16 autochtones et non-autochtones avons aussi cette
17 responsabilité parce que nous avons tous et toutes une
18 influence sur les décisions qui se prennent ou qui ne se
19 prennent pas concernant notre destinée. Nous tous et
20 toutes devons partager cette angoisse devant l'avenir et
21 chercher les solutions.

22 **SYLVIE BASILE:** Où est parti le temps,
23 quand nous faisons voler nos cerfs-volants ensemble pour

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 savoir qui atteindra le ciel toujours plus haut? Pourquoi
2 t'es-tu caché, mon soleil, qui faisait briller mes journées
3 de sommeil?

4 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Nous nous
5 sentons démunis comme ami, comme soeur, comme leader et
6 comme parents, mais nous ne voulons pas nous sentir lâches.
7 Nous ne pouvons pas sombrer dans l'affliction ou la
8 détresse.

9 **SYLVIE BASILE:** Ne me dis pas que tu veux
10 mourir, ne me dis pas que tu veux partir, quand autour
11 de toi tout respire la vie, quand la terre, ta mère, te
12 nourrit.

13 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Le suicide est
14 l'acte le plus radical de désespoir et de dénonciation
15 de la vie que quelqu'un peut commettre. C'est un acte
16 pour mettre fin à des souffrances intérieures.

17 Le phénomène du désespoir, comme la
18 gangrène, est répandu dans plusieurs communautés indiennes
19 du Québec et du Canada. Il s'exprime par la violence
20 contre les autres ou contre soi-même. Il faut cesser de
21 nous mettre la tête dans le sable et il nous faut réagir
22 avant que le mal ne soit irréversible, avant que d'autres
23 membres soient atteints et que notre société soit aussi

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 atteinte.

2 Le désespoir collectif ou le manque
3 d'espoir collectif nous mènera vers un suicide collectif.
4 Ce genre de suicide peut prendre plusieurs formes et
5 plusieurs indices peuvent en être précurseurs; la crise
6 d'identité, la perte de fierté, la dépendance dans tous
7 ses sens, le reniement de nos coutumes et de nos traditions,
8 la dégradation de notre environnement, l'affaiblissement
9 de notre langue, la défection dans notre lutte pour nos
10 droits ancestraux, notre autonomie et notre culture,
11 l'acceptation insouciance de la violence, la constatation
12 passive du manque d'emploi et du chômage, la corruption
13 de nos moeurs, la tolérance des drogues et du
14 désœuvrement, la capitulation des parents face à leurs
15 responsabilités, le non-respect des aînés, l'envie par
16 rapport à ceux qui tentent de relever la tête et qui
17 pourraient réussir, et caetera.

18 **SYLVIE BASILE:** Dans mon coeur il y a
19 un soleil qui ne brille plus, car les nuages sont trop
20 nombreux, et ils tenaillent constamment. Ces rayons ne
21 traversent pas l'ouverture que j'ai faite avec mes plaintes
22 et mes rires.

23 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Nous avons eu

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 le goût de réfléchir à ces questions, de faire avec votre
2 Commission une démarche simple d'humanité, car sans une
3 démarche dans laquelle l'humain occupe la place la plus
4 importante nous sommes condamnés à effectuer des
5 changements de structures qui seront vides, car nos frères
6 et nos soeurs n'y seront pas heureux.

7 On aura alors mis en place pour eux et
8 dans un objectif de bonne volonté pour régler nos problèmes
9 des structures dans une approche tout aussi paternaliste
10 que celle de la Loi sur les Indiens ou de bureaucraties
11 qui en vivent.

12 **SYLVIE BASILE:** Et dans le puits de mon
13 silence j'ai puisé la vérité qu'en réalité j'avais toujours
14 caché.

15 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Un jour on a mis
16 des gros bateaux de pêche pour la haute mer à notre
17 disposition afin d'approvisionner "notre" usine de
18 poissons. Cela avait dû coûter très cher, mais on voulait
19 nous créer des emplois et on voulait rentabiliser l'usine
20 qui était gérée par une compagnie du Bas-Fleuve.

21 On avait oublié que la compagnie de
22 gestion travaillait surtout à rentabiliser l'ensemble de
23 ses usines et de sa production et pas nécessairement la

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 production qui se faisait chez-nous. On avait oublié
2 aussi que les Montagnais sont d'abord des chasseurs et
3 des pêcheurs de l'intérieur des terres, non des marins
4 de haute mer.

5 Personne ne voulait travailler sur ces
6 bateaux; on ne voulait pas laisser pour de longues périodes
7 sa famille, surtout quand nos activités sont tournées dans
8 les mêmes périodes vers notre territoire ancestral, et
9 puis il y avait la peur de la haute mer. L'usine a fermé.

10 Un jour, dans les années '60, le
11 gouvernement fédéral a déménagé de force, à la Romaine,
12 les membres de la communauté montagnaise de Saint-Augustin
13 ou Pakuashipi, en Basse Côte-Nord. C'était pour leur
14 bien, disait-on!

15 Pauvres parmi les pauvres, mais riches
16 de leur culture, de leur territoire et de ce qui leur
17 restait d'autonomie, la plupart de ces Montagnais sont
18 retournés à Saint-Augustin durant l'hiver suivant, à pied,
19 parcourant ainsi près de 200 kilomètres. Deux personnes
20 sont décédées durant ce pénible voyage.

21 Les décisions avaient été prises par
22 d'autres, par des gens de pouvoir qui vivent loin de notre
23 environnement social, culturel et physique. Ils

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 parlaient une autre langue que la nôtre. Ils ne
2 connaissaient pas nos valeurs et notre attachement à la
3 Terre-mère. Ils n'ont pas respecté la raison de vivre
4 et surtout l'intégrité des personnes concernées.

5 Tout ça pour vous dire l'importance de
6 diriger nos propres destinées.

7 L'un des thèmes les plus importants qui
8 a été abordé lors des audiences publiques de la Commission
9 royale sur les peuples autochtones concerne la volonté
10 des peuples autochtones de remédier aux conséquences
11 personnelles et collectives de leur dépossession et de
12 la marginalisation qu'ont subie leurs cultures et leurs
13 modes vie depuis des décennies.

14 Nous sommes encore, au XX^e siècle, des
15 peuples en tutelle, sans espace constitutionnel,
16 politique, social, culturel, économique et éducationnel
17 reconnu. Notre spiritualité a été bafouée. Toutes les
18 décisions sur l'aménagement de notre territoire ancestral
19 sont prises sans notre avis et au détriment continu de
20 nos droits.

21 Nous pouvons de moins en moins planter
22 nos tentes sur nos terres traditionnelles de campement
23 et vibrer à nos valeurs, car la "civilisation" les occupent

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 dorénavant. Comment pouvons-nous manifester le respect
2 que nous avons pour notre territoire ainsi que notre amour
3 viscéral pour la Terre-mère si tous les pouvoirs et tous
4 les gestionnaires nous ignorent?

5 Toutes les décisions qui concernent les
6 diverses facettes de notre vie sont prises à l'extérieur
7 de notre milieu selon des normes et des points de vue qui
8 nous sont étrangers. La transition entre le mode de vie
9 de nos pères et celui d'aujourd'hui a été excessivement
10 rapide.

11 Les séquelles ne sont pas absentes de
12 ce processus. La compréhension de ce monde nous est
13 d'autant plus difficile de même que l'organisation de la
14 place qui nous revient. Les structures qui composent le
15 tissu social de notre peuple ont été ébranlées, remises
16 en question, transformées. Qui s'en inquiète vraiment?

17 **SYLVIE BASILE:** J'ai franchi la porte
18 qui a détruit mon univers mais point de gens m'ont vu le
19 faire car j'étais comme l'eau de la rivière qui gèle en
20 hiver.

21 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Nous en
22 subissons douloureusement les conséquences, dont les plus
23 évidentes pour une petite communauté de 394 membres sont

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 la violence sociale, trois suicides de jeunes en cinq ans
2 sans compter les tentatives de suicides, l'alcoolisme et
3 la toxicomanie, le chômage généralisé, la démotivation
4 au travail, le plus bas niveau de vie, des records négatifs
5 quant aux indicateurs de la santé d'une collectivité.

6 Au moment où l'on se parle la situation
7 économique et sociale dans les "réserves indiennes" n'a
8 rien de réjouissante. Pour des raisons culturelles et
9 sociales nos jeunes sont confrontés, dès leur jeune âge,
10 à l'échec scolaire puis au marasme économique de la vie
11 sur une réserve qui ne nous appartient même pas et qui,
12 la plupart du temps, est trop exiguë pour permettre la
13 moindre entreprise économique.

14 La politique d'agrandissement des
15 "réserves indiennes" du gouvernement du Québec impose
16 d'ailleurs encore aujourd'hui de façon cynique et cruelle
17 l'étouffement de nos efforts économiques sur notre
18 territoire en interdisant tout agrandissement du sol à
19 des fins commerciales ou industrielles. De surcroît, la
20 gestion des affaires publiques est entièrement
21 conditionnée par la tutelle de la Loi sur les Indiens et
22 par l'ensemble des lois fédérales et provinciales.

23 Mais que vient faire dans cette galère

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 une réflexion sur notre misère sociale?

2 Le suicide est un geste ultime de
3 dénonciation du manque d'alternative pour un individu ou
4 une collectivité. Il nous faut donc nous organiser pour
5 que cette alternative existe, une alternative pour les
6 individus et pour la collectivité.

7 Certains nous diront qu'il s'agit là de
8 problèmes sociaux universels et qu'il n'y a pas de rapport
9 entre ces problèmes individuels et la condition de notre
10 peuple. À ceux-là je dis qu'ils commettent la même erreur
11 que celle de toutes les personnes qui ont toujours pris
12 les décisions à notre place dans les dossiers qui nous
13 concernent, en sous-estimant et en ignorant nos valeurs
14 culturelles et communautaires et en nous marginalisant
15 toujours plus par rapport à l'utilisation de notre
16 territoire ancestral et par rapport aux pouvoirs de
17 décisions qui concernent notre vie collective.

18 Nous avons cependant survécu, tant bien
19 que mal, à la marginalisation, à l'ignorance et à
20 l'intolérance de la société majoritaire à notre égard grâce
21 à notre spiritualité, à nos traditions, à notre joie de
22 vivre, à notre solidarité et à notre conception de la vie
23 et de l'univers. Notre culture et notre langue sont encore

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 vigoureuses.

2 Notre lutte pour faire reconnaître notre
3 droit à l'autodétermination et notre droit sur nos terres
4 ancestrales est à la veille de porter fruits. Nous devons
5 lutter aussi fort pour retrouver les valeurs propres à
6 notre culture et l'équilibre nécessaire entre ces valeurs
7 et celles de la société majoritaire qui nous entoure.
8 Nous sommes condamnés à des relations de voisinage
9 régulière et soutenues avec cette société et nous pourrons
10 les assumer d'autant plus que nous aurons la force d'être
11 d'abord bien dans notre peau, dans notre être, dans notre
12 société et dans notre univers.

13 La recouvrance de notre fierté
14 collective et l'atteinte d'un équilibre entre notre santé
15 physique, psychologique, intellectuelle, mentale et
16 spirituelle sont des conditions essentielles à notre
17 libération et à notre développement. Sans la liberté
18 intérieure, personnelle et collective, à quoi sert la
19 liberté extérieure et la richesse?

20 Cette liberté intérieure est
21 essentielle à reconquérir, sinon on risque fort de
22 dilapider pour la génération présente le bien et la
23 richesse collective que nous récupérerons un jour et qui

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 doit profiter aux enfants de nos petits-enfants. Il nous
2 appartient, d'abord et avant tout, de prendre en charge
3 le processus de guérison sociale qui s'impose.

4 **SYLVIE BASILE:** Quand va cesser cette
5 lutte? Probablement jamais...

6 Maintenant nous nous adressons à celui
7 qui nous a guidés depuis des siècles car c'est lui qui
8 nous a permis de survivre. Car notre cri ne se fait plus
9 entendre, nos pleurs ne vous atteignent plus.

10 Mais aussi longtemps que les pas de nos
11 enfants et de nos petits-enfants seront guidés par l'esprit
12 éternel du respect envers autrui et envers notre Mère la
13 terre, nous survivrons avec une force spirituelle encore
14 plus grandissante.

15 Nous allons faire ce qu'il nous incombe
16 de faire entre nous, à commencer par le respect de l'autre
17 et le respect de notre Mère la Terre, la Nature. Il nous
18 appartient de définir notre propre processus de guérison
19 qui est basé sur nos valeurs traditionnelles et
20 spirituelles de respect, de fierté, de dignité, de partage,
21 d'hospitalité et d'entraide.

22 L'État doit aussi remettre
23 fondamentalement en question son mode d'intervention en

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 milieu autochtone. Il lui appartient de nous fournir,
2 tant que nous n'en aurons pas les moyens, les ressources
3 en conformité avec nos besoins, nos spécificités et nos
4 aspirations propres.

5 Nous sommes régis par un ensemble de lois
6 extérieures à notre mode de pensées, d'agir et de réparer
7 nos défauts de société. Nous sommes peu informés de ces
8 lois. La plupart des membres de notre communauté n'en
9 comprennent pas les implications. Ces lois ont été
10 adoptées sans notre consentement et elles sont étrangères
11 à notre culture et à notre mentalité.

12 Ces lois ont complètement dépouillé les
13 parents de leur autorité parentale, car les intervenants
14 externes ont plus de pouvoir sur le comportement des
15 enfants que les parents eux-mêmes. Le sens de ces lois
16 n'est pas compris par notre population, car elles font
17 appel à des concepts et des normes qui sont étrangères
18 à nos traditions et à notre mode de réhabilitation et de
19 réparation dans le cas de litiges de crimes. Nous avons
20 été consultés pour la forme (quand nous l'avons été) sur
21 certaines de ces politiques mais notre avis a eu bien peu
22 de poids, noyé comme minorité d'une autre culture dans
23 la logique du plus grand nombre.

StenoTran

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Les politiques fédérales sont à revoir
2 en ce sens. Malgré certaines consultations qui ont eu
3 lieu concernant le maintien de l'ordre dans les réserves,
4 le logement, la santé, le développement économique et
5 caetera, les décisions importantes ont été prises selon
6 la logique administrative de l'appareil d'État qui se
7 protège et selon des intérêts politiques à court terme.

8 À plusieurs reprises les Premières
9 Nations ont fait savoir publiquement que la solution la
10 plus responsable réside dans une autonomie gouvernementale
11 issue de notre droit à l'autodétermination comme peuple.

12 Nous ne voulons pas d'une autonomie déléguée et encadrée
13 selon le bon vouloir des pourvoyeurs de fonds. Nous
14 considérons d'ailleurs que les fonds que nous utilisons
15 proviennent en grande partie des ressources de notre
16 territoire, le Nitassinan.

17 Nous sommes à de nombreuses reprises
18 intervenus dans des commissions d'étude, de groupes de
19 travail et des comités. Nous avons déposé de nombreux
20 mémoires auprès des instances gouvernementales
21 provinciales et fédérales. Nous avons eu des
22 correspondances soutenues avec les multiples ministères
23 et agences des deux gouvernements.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Nous avons rarement réussi à infléchir
2 les décisions en notre faveur, car le régime politique
3 et juridique n'est pas celui qui sert nos valeurs, nos
4 droits et nos intérêts. Il s'ensuit que la compréhension
5 des problèmes et de solutions sera encore longtemps celle
6 du système qui s'auto-défend jusqu'à ce que l'ordre
7 juridique et politique change radicalement en notre
8 faveur. C'est là où nous en sommes aujourd'hui et c'est
9 en ce sens que nous travaillons avec nos frères et soeurs
10 des autres Premières Nations.

11 Ces politiques nous sont imposées dans
12 un cadre de restrictions budgétaires et selon les priorités
13 décidées à Ottawa, pas selon nos priorités et notre façon
14 de voir les choses. Le gouvernement fédéral se déleste
15 de plus en plus de sa responsabilité fiduciaire dans
16 l'ensemble de dossiers qui nous concernent. Il a la
17 tentation de transférer cette responsabilité aux provinces
18 qui deviendront à leur tour nos fiduciaires et tuteurs.

19 C'est une manigance de larrons. Certains leaders
20 autochtones ont déjà dit, et nous le répétons: Notre
21 intérêt n'est pas de chausser les bottes du fédéral ni
22 les souliers de la province, mais nos mocassins indiens.

23 Le plus bel exemple de cette attitude

StenoTran

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 est sans doute celui de la récente politique fédérale sur
2 les services policiers dans les réserves qui transfère
3 l'administration de ce secteur au ministère du Solliciteur
4 général dont les fonctionnaires n'ont probablement jamais
5 entendu parler des autochtones de toute leur vie et qui
6 doivent apprendre l'A-B-C des réalités autochtones. Nous
7 devons sans doute leur donner un cours d'initiation à
8 la problématique autochtone.

9 Pire encore, cette politique nous
10 renvoie à des ententes tripartites avec la province pour
11 la moitié du financement nécessaire à l'opération de nos
12 services policiers. Le Québec en profite pour s'ingérer
13 dans nos affaires internes, nous déposséder encore plus
14 de notre responsabilité sociale et tenter de s'aborder
15 l'une des rares organisations typiquement autochtones que
16 nous avons su sauvegarder au Québec et sur laquelle nous
17 avons le contrôle, la Police Amérindienne du Québec.

18 Or, on touche là ce qui nous reste de
19 droits collectifs dans cette société qui continue, encore
20 et malgré son beau discours en matière de droits à
21 l'autonomie, à vouloir nous imposer son modèle de
22 fonctionnement social et à faire de nous des citoyens comme
23 tout le monde, avec des droits individuels réducteurs de

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 nos droits comme collectivité.

2 La politique fédérale en matière de
3 logement n'est pas mieux car les normes et les priorités
4 budgétaires sont décidées ailleurs et on cherche
5 simplement à taxer la pauvreté qui afflige la majorité
6 de nos familles sous prétexte de nous responsabiliser.

7 Cette attitude gouvernementale ne vaut
8 guère mieux en matière d'éducation, malgré le fait que
9 nous avons pris en charge quelques responsabilités quant
10 aux budgets disponibles et à la gestion des ressources
11 humaines et matérielles.

12 À peu près aucune ressource n'est
13 réellement disponible pour développer sérieusement un
14 concept innu de processus éducatif ou pour
15 complémentariser, en fonction de nos valeurs culturelles
16 propres, la formation de nos jeunes. C'est là une
17 condition essentielle pour la sauvegarde de la langue
18 innue. Que de belles occasions perdues de faire le lien
19 entre notre savoir et nos origines autochtones et le savoir
20 de la société majoritaire et dominante.

21 **SYLVIE BASILE:** Lorsque tu bâtis ton
22 avenir entre quatre murs et que tu laisses ton destin voler
23 comme une feuille au gré des vents...

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Les systèmes
2 d'éducation, de santé et de services sociaux semblent
3 d'abord là pour nous imposer un système de valeurs
4 étranger, probablement dans la bonne intention historique
5 de ceux et celles qui voulaient nous civiliser et nous
6 christianiser d'une main, en nous dépouillant de notre
7 richesse physique, sociale, mentale et spirituelle de
8 l'autre main.

9 Dans ces circonstances les pistes
10 d'action sont multiples. Elles doivent être basées, comme
11 elles l'ont été par le passé et comme elles le sont encore
12 actuellement, sur le respect d'autrui et de la nature.

13 Indépendamment du cloisonnement
14 bureaucratique de chacun des services qui opèrent
15 chez-nous nous avons à prendre nos propres
16 responsabilités. Nous devons développer ce que nous
17 appelons une culture organisationnelle originale et
18 spécifique à nos valeurs propres, avec des objectifs
19 sociaux communs et concertés.

20 Les gouvernements doivent être à
21 l'écoute de nos demandes et de nos besoins, et non de leurs
22 normes et contraintes. Les gouvernements ne doivent pas
23 nous imposer des ressources planifiées de leurs bureaux

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 à Québec ou Ottawa, mais mettre à notre service les
2 ressources dont nous avons réellement besoin pour
3 compléter notre processus de guérison sociale.
4 Donnez-nous réellement la chance de déterminer nos besoins
5 et d'agir sur ces besoins.

6 Nous pouvons et devons privilégier des
7 alternatives d'intervention de type traditionnel pour
8 rééquilibrer nos valeurs, retrouver nos racines, évoluer
9 culturellement et progresser vers une authentique
10 intégration mutuelle entre nos sociétés et non vers
11 l'assimilation, l'ethnocide culturel ou le "génocide"
12 structurel. Il faut lever toutes les contraintes qui nous
13 empêchent actuellement de pratiquer nos traditions et de
14 régler à notre façon les maux qui nous affligent.

15 Nous devons retrouver et assumer notre
16 autonomie et notre autorité individuelle, parentale,
17 familiale, politique et spirituelle. C'est là la seule
18 voie du redressement de notre société.

19 Comme le démontre la triste caricature
20 de Léon Tolstoy citée au début de notre présentation, le
21 temps est venu pour que nos tuteurs de tous genres
22 descendent de notre dos et nous laissent enfin libérés
23 du fardeau que constitue leur approche paternaliste et

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 dominatrice, appliquer les remèdes qui correspondent à
2 nos valeurs et nous développer selon nos propres modèles.

3 L'autonomie commence d'abord par
4 l'individu, se construit ensuite par la famille, puis par
5 la collectivité et, enfin, par nos relations avec les
6 autres nations. La franchise, l'honnêteté et la
7 transparence en sont les vertus de ce processus. La
8 communication entre nous en est le ciment.

9 Notre suicide collectif est aussi
10 préoccupant que le suicide de nos jeunes. La seule façon
11 de bâtir une alternative au désespoir est d'élaborer un
12 projet de société dans lequel les aînés se sentiront aimés
13 et utiles, dans lequel les parents se sentiront compétents
14 pour conseiller et guider les enfants et sur lequel les
15 jeunes assoiront leur avenir.

16 Un projet de société touche les
17 composantes de base de la vie collective. Il inspire,
18 il donne le goût de s'instruire, de travailler, de chanter,
19 d'aimer et d'espérer. Il faut que l'on puisse faire nos
20 propres choix de société et non qu'on nous impose ceux
21 des autres.

22 Nos jeunes ont particulièrement besoin
23 de retrouver leurs forces vitales intérieures afin de

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 vaincre le sentiment de découragement et d'échec
2 dramatique qu'ils connaissent actuellement. La prochaine
3 perte de vie sera de trop. Elle deviendra intolérable si
4 nous n'avons pas su, assez vite et de façon efficace,
5 arrêter le mouvement d'horlogerie implacable de cette
6 bombe sociale.

7 Nous serions tous responsables de cette
8 faillite sociale. Notre peuple doit se redresser et lui
9 seul doit être le maître d'oeuvre de cet édifice. Il lui
10 sera plus facile ensuite de souhaiter la bienvenue à
11 l'autre et de penser à nous inclure mutuellement. La
12 liberté engagée dans l'amour est beaucoup plus fascinante
13 que la dépendance.

14 Nous avons tous la responsabilité de
15 faire connaître notre message de façon juste et objective
16 au public canadien et québécois.

17 Le temps de nous écouter est venu; le
18 temps d'agir nous presse.

19 **SYLVIE BASILE:** Tout ça pour vous dire
20 que les hommes sont devenus des vautours, et les enfants
21 à leur tour le deviendront si nous ne faisons pas en sorte
22 que les valeurs fondamentales survivent face à tout ce
23 déchaînement qui accapare notre quotidien.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Cette lutte que nous menons aujourd'hui,
2 nous ne la menons pas contre un autre peuple mais c'est
3 contre nous-mêmes, et c'est pourquoi cela est difficile.

4 Il nous faut apprendre à vivre avec ce
5 qu'il y a de vivant à l'intérieur et c'est cela qui nous
6 bloque.

7 Les enfants devront se battre contre un
8 système où l'individualité prime. C'est à nous de leur
9 fournir une véritable identité pour qu'ils puissent être
10 fiers de se nommer amérindien aujourd'hui et demain.

11 Car la route est longue et périlleuse...
12 Mais il faut toujours avancer et ne jamais se décourager
13 pour que les autres qui te regardent puissent dire que
14 derrière toi il y a un peuple.

15 Merci de nous avoir écoutés.

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je voudrais
17 vous remercier d'être venus présenter ce message à la
18 Commission. Comme vous le dites en introduction, c'est
19 un message humain que vous souhaitez voir déborder les
20 messages politiques habituels.

21 Monsieur Piétacho, nous avons eu
22 l'occasion de travailler ensemble pendant deux jours lors
23 de la session que nous avons tenue à Aylmer, Québec, au

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 mois d'avril, conjointement avec l'Association des
2 Premières Nations en ce qui a trait à la problématique
3 du suicide.

4 Vous faites état d'une réalité dans
5 votre propre communauté, et je voudrais essayer de profiter
6 de l'occasion pour essayer de voir s'il y a eu un suivi
7 apporté à la réflexion qui a été amorcée lors de ces deux
8 jours de discussion.

9 Comme vous le savez, au niveau de la
10 Commission nous espérons pouvoir produire le plus
11 rapidement possible un rapport intérimaire sur la question
12 du suicide. C'est à peu près impossible de l'éviter à
13 chaque fois qu'on va dans les communautés. C'est une
14 situation qui est constante, endémique.

15 Nous allons poursuivre au début du mois
16 de juin la consultation que vous avez entreprise avec les
17 Premières Nations du côté des Inuits, du côté des Métis,
18 le 7 et 8 juin à Ottawa, et par la suite nous espérons
19 pouvoir mettre ensemble un document qui comportera un
20 certain nombre non seulement de réflexions mais également
21 de recommandations concrètes.

22 C'est un sujet qui n'est pas facile, donc
23 au fond je viens de faire état un peu de ce qu'on a fait

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 de notre côté depuis ce temps-là.

2 Est-ce qu'il y a eu de votre côté une
3 évolution de la réflexion ou un suivi dans votre
4 communauté?

5 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Oui,
6 effectivement. Je pense, comme je l'avais exprimé à la
7 Commission à Ottawa, cette réflexion, ces discussions,
8 nous on est simplement des porte-parole. Ce sont les
9 paroles des anciens, des aînés, des jeunes femmes lors
10 des assemblées générales.

11 Tout simplement on est porteurs de
12 messages. Le processus continue dans notre communauté.
13 D'ailleurs, nous avons une excellente collaboration de
14 nos gens, des dirigeants et surtout une collaboration aussi
15 des missionnaires de notre communauté.

16 Le processus continue dans les deux
17 sens, dans le sens au niveau de la communauté mais aussi
18 dans le niveau de l'information qu'on donne soit à des
19 gouvernements. D'ailleurs, le 3 mai 1993 nous avons eu
20 la visite du ministre Pierre Vincent, ministre d'État aux
21 Affaires indiennes. Donc, nous avons remis un mémoire
22 d'une quarantaine de pages.

23 Heureusement pour nous c'était écrit,

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 malheureusement pour lui je pense qu'il était en compagnie
2 électorale. Mais je pense que l'important c'est d'avoir
3 pu lui remettre un mémoire écrit, simplement pour lui
4 rappeler qu'en 1985 un ministre des Affaires indiennes
5 est venu nous visiter.

6 Tout ce qu'on faisait c'est qu'on
7 reprenait dans ce mémoire toute la problématique qu'on
8 avait expliquée en 1985, même dans les mémoires antérieurs.

9 Je pense que c'est important de reprendre le dialogue.
10 Le dialogue, je pense qu'en priorité c'est dans notre
11 communauté, dans notre communauté parce qu'on parle
12 beaucoup d'autonomie, de développement, de compensations
13 du gouvernement.

14 Je pense que l'approche que nous prenons
15 c'est plutôt une autonomie individuelle, familiale et
16 collective dans la communauté innu de Mingan.

17 Tout ça pour vous dire que le processus
18 est bien enclenché dans notre communauté. Il est sûr et
19 certain, comme les gens l'ont dit, ce ne serait peut-être
20 pas demain matin, ce sera peut-être dans cinq ans, dans
21 dix ans, mais le processus est là. Il sera déterminant
22 pour l'avenir des jeunes de Mingan qui quittent l'ensemble
23 aussi des communautés autochtones qui nous voisent, et

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 surtout je pense les communautés non-autochtones qui sont
2 près de chez nous.

3 J'ai peut-être un commentaire ici. Ce
4 que je disais au ministre quand je disais qu'il
5 faudrait...on a une responsabilité d'informer le public,
6 cette responsabilité via la responsabilité fiduciaire pour
7 le fédéral concernant les fameux cinq milliards dont les
8 médias ont fait état. Je lui disais simplement quand je
9 dis qu'il faut donner une information congestive et
10 transparente, dans notre communauté annuellement on reçoit
11 de un à deux millions, mais il reste à peu près 5 pour
12 cent de la communauté -- 95 pour cent en régions, en
13 services.

14 On crée de l'emploi aux communautés
15 avoisinantes de Havre St-Pierre, de Longue Pointe. On
16 engage environ \$400 000 de professeurs à Havre St-Pierre,
17 de Longue Pointe. On a vu une usine où on avait 50 pour
18 cent des emplois non autochtones et autochtones au niveau
19 des transports. Je pense que l'important c'est les gens.

20 Ce que j'aime beaucoup de la Commission
21 c'est ce besoin d'informer le public. Ce genre
22 d'information doit être dite. Cinq milliards qu'on nous
23 disait, mais ces cinq milliards retournent, comme un

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 certain maire me disait, aux payeurs de taxes.

2 Je ne veux amener de polémique, mais ce
3 genre de discours que je donne lors des rencontres avec
4 des maires, des médias, c'est ce genre de discours qu'il
5 faudrait que ce soit véhiculé. Je pense que votre
6 Commission en est un exemple frappant. Je vous l'ai dit,
7 je l'ai dit auparavant. J'avais beaucoup de difficulté
8 par rapport à la Commission.

9 Comme bien d'autres ont dit: Encore une
10 autre commission, encore des tablettes. Mais je pense
11 quand on parlait de responsabilités, c'est dans ce sens-là
12 qu'on s'est présenté à cette Commission par deux fois.
13 Nous allons continuer d'ailleurs à le faire lors d'autres
14 occasions.

15 Je pense que pour atteindre l'autonomie
16 dont on essaie de définir, je pense que ça commence par
17 soi-même, à la famille, à sa communauté. Et par après
18 j'espère que tu pourras parler aisément avec d'autres
19 nations canadiennes, québécoises, européennes. Je pense
20 que l'essentiel du message est dans ce cadre-là.

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je vous
22 remercie. Je pense que le message que vous venez de faire,
23 du fait que l'argent reçu du gouvernement fédéral transite

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 très rapidement dans votre communauté et va à l'extérieur
2 pour l'achat de services de toutes sortes, c'est un message
3 que l'on reçoit de façon très, très universelle, de sorte
4 qu'il est évident que ces fonds sont un peu des fonds au
5 fond perdus dans le sens qu'ils ne permettent pas de
6 construire quelque chose dans les communautés mais
7 permettent simplement la survie d'année après année.

8 Autant les communautés autochtones que
9 je pense le grand public a des interrogations majeures
10 par rapport à ça. On souhaiterait que ces argents-là
11 soient dépensés pour construire quelque chose qui s'en
12 aille vers une autosuffisance et une autonomie et une prise
13 en main.

14 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** Peut-être un
15 dernier commentaire.

16 Concernant ces fonds publics, je pense
17 qu'on les vérifie et revérifie je ne sais pas combien de
18 fois dans un mois, dans une année. Je pense que
19 l'information concernant aussi ces fonds-là, lorsqu'on
20 fait des projets...un exemple que je veux amener, on a
21 fait la construction d'un magasin communautaire. Il y
22 a eu un tollé de la part d'autres marchands environnants
23 auprès des députés.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Je pense que c'est important aussi de
2 l'exprimer. Tout simplement ce qu'on voulait faire c'est
3 un magasin communautaire où on pouvait acheter ce qu'on
4 avait besoin. C'était peut-être une base essentielle.

5 L'exemple que je veux amener c'est que
6 des fois les politiques qui sont décidées à Ottawa ou à
7 Québec, la personne venait de Montréal pour vérifier nos
8 états financiers, la correspondance, il est venu à Mingan
9 vérifier toutes les factures de A de Z, tout ce qu'il y
10 avait comme factures, et s'en aller vers Montréal sans
11 visiter le magasin. On l'a forcé quasiment à entrer dans
12 le magasin pour lui montrer ce qu'on avait réalisé.

13 Je pourrais amener des exemples et des
14 exemples de cas où ces politiques très souvent... Je pense
15 que le public devrait connaître ces...sans nécessairement,
16 encore une fois, partir des guerres de chiffres, mais
17 connaître ce qu'on subit. Dans ce dossier-là le dernier
18 versement a eu lieu deux ans et demie après la réalisation
19 d'un projet.

20 Quand on parle de découragement, quand
21 on parle des problèmes sociaux dans la communauté, c'est
22 que très souvent il y a des promoteurs du jour au lendemain
23 qui voudraient réussir mais à cause des critères, des

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 règlements, le découragement s'installe et ainsi de suite.

2 La vie continue, comme on dit.

3 Je pense que le titre le dit si bien
4 "Apprendre à naviguer en eaux troubles". On est habitués.

5 C'est dans ce sens-là que... Je pense que le message,
6 il n'y a pas de politique miracle là, mais ça commence
7 par soi-même. C'est la base même d'une nouvelle relation.

8 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

9 Mary.

10 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** No

11 questions, just comments.

12 First of all, I can understand why people
13 get tired of commissions and I think that as we've gone
14 across the country that's the thing that we've heard most,
15 that people are getting tired. I think that especially
16 aboriginal communities have waited a very, very long time
17 for solutions to come.

18 Many people are becoming impatient, and
19 no wonder. So many of our young people have killed
20 themselves, so many of our young people are still killing
21 themselves, and I think that the message that you delivered
22 to us today is very important.

23 I would like to thank you both for making

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 a very effective presentation. I would also like to thank
2 the many people who are in our communities every single
3 day working on these issues, because I don't think they
4 get nearly enough praise as they should.

5 I personally would like to see a day when
6 all of our children see more reasons for living than dying,
7 and I would like to thank you very much for coming today.

8 (Native language)

9 **JEAN-CHARLES PIÉTACHO:** (Native
10 language). On vous remercie sincèrement et à la
11 prochaine, comme on dit.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci,
13 monsieur Piétacho, madame Basile.

14 Nous allons suspendre pour dix minutes,
15 et reprendre avec deux mémoires, l'un du Conseil des jeunes
16 de la Nation Crie du Québec, et le Secrétariat de la
17 Conférence oblate du Canada.

18 Merci.

19 --- Suspension de l'audience à 16 h 15

20 --- Reprise de l'audience à 16 h 34

21 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Si vous
22 voulez bien reprendre vos sièges.

23 Je vais demander aux représentants au

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 Secrétariat de la conférence oblate du Canada de venir
2 à la table de présentation.

3 --- (Pause)

4 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Good
5 afternoon. Bon après-midi.

6 Pour les fins de la transcription
7 j'aimerais d'abord que vous vous identifiez et par la suite
8 vous procédez à la présentation dès que vous êtes prêts.
9 Merci.

10 **REVEREND DOUGLAS CROSBY, OMI:** Je
11 m'appelle Doug Crosby. Je suis le provincial, de la
12 Province St-Peters des Oblats de Marie-Immaculée. Je
13 viens d'Ottawa.

14 **RÉVÉREND MARC LORTIE, OMI:** Je
15 m'appelle Marc Lortie. Je suis provincial, de la Province
16 Notre-Dame-du-Rosaire, dont le siège social est à Québec.
17 Notre province recouvre l'est du Québec.

18 **RÉVÉREND ACHIEL PEELMAN, OMI:** Je
19 m'appelle Achiel Peelman. Je suis professeur de théologie
20 à l'Université St-Paul d'Ottawa.

21 **RÉVÉREND DOUGLAS CROSBY, OMI:** Les
22 Missionnaires oblats de Marie-Immaculée (OMI)
23 représentent la plus grande communauté religieuse masculin

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 au Canada. Un peu plus de 1 100 prêtres et frères sont
2 présents dans toutes les régions du Canada, du Labrador
3 à l'Île de Vancouver, dans les grands centres urbains aussi
4 bien que dans les villages inuits au-delà du cercle polaire
5 arctique.

6 Au Canada les missionnaires oblats sont
7 regroupés en huit divisions administratives appelées
8 provinces. Chaque province est autonome et est dirigée
9 par un supérieur nommé provincial. Les huit provinciaux
10 se réunissent plusieurs fois par année pour constituer
11 la Conférence oblate du Canada. Ce mémoire est présenté
12 au nom de la Conférence oblate du Canada.

13 Premièrement, j'aimerais vous remercier
14 pour nous accepter à présenter notre mémoire aujourd'hui.

15 La plupart de cette introduction sera en anglais, mais
16 nous vous assurons que nous sommes prêts à répondre à vos
17 questions en anglais et en français.

18 Deuxièmement, je voudrais vous
19 expliquer que nous avons trouvé une erreur avec le texte
20 français que nous avons envoyé par la poste. C'est un
21 brouillon de traduction et pas le texte officiel. Nous
22 sommes en train de corriger notre erreur, et nous vous
23 enverrons le texte officiel en français aussitôt que

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 possible pour le dossier.

2 Pour notre travail aujourd'hui nous
3 considérons le texte anglais comme étant notre texte
4 officiel. Je compte sur votre compréhension et je
5 regrette profondément cette erreur.

6 In our brief, which we will not read but
7 we will draw out the principal points, we have tried to
8 address the four touchstones which you have determined
9 to be the principal themes coming out of your experience
10 of the first two rounds of hearings. We understand that
11 each theme is interdependent upon the others, and often
12 overlap.

13 In our presentation we make seven
14 points, which I would like to present very briefly,
15 followed by a conclusion before questions.

16 The first point we make relates to
17 interdependence and self-government.

18 Since Vatican II the Oblates have been
19 endeavouring, along with other members of the Catholic
20 Church, a transition to a new concept of Church as the
21 People of God. We understand that concept to include the
22 idea that every human person is called by God to take
23 responsibility for his or her life in all its dimensions.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 The spiritual world of many aboriginal
2 peoples continues to include Jesus Christ, and Oblates
3 see themselves as resource persons supporting aboriginal
4 christians not only along their pilgrimage into spiritual
5 freedom, but also in their growth toward personal maturity
6 and autonomy.

7 Interdependence between aboriginal
8 peoples and non-aboriginal peoples is crucial for a new
9 relationship. An atmosphere of trust, mutual respect and
10 hope must be established. Public education through the
11 churches, news media and curricula in schools are needed.

12 In 1987 the Oblate Conference of Canada
13 joined eight other major Canadian church bodies in the
14 publication of a document called "A New Covenant". Here
15 we called for the recognition and implementation of
16 Aboriginal self-government.

17 We understand that this concept seems
18 to have a general consensus. What has to happen now is
19 moving toward content.

20 For our second point we present three
21 criteria for self-government. These criteria are also
22 espoused by other church bodies, as we indicate in our
23 brief. The three criteria are:

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 First, that First Nations governments
2 must have real authority in well-defined areas of
3 jurisdiction as well as structures to exercise that
4 authority.

5 Second, the implementation of
6 Aboriginal self-government should respect the great
7 variety of Aboriginal cultures and nations across the land.
8 In other words, it would not be just one model, but many.

9 Third, that First Nations governments
10 cannot be legitimately and justly established without
11 transferring to the concerned bands and Aboriginal
12 organizations the necessary resources to administer their
13 responsibilities. Under this criteria we speak of
14 transfer payments which, rather than being understood as
15 welfare payments, should be seen as legitimate payment
16 for huge expanses of land and resources that the people
17 have shared with generations of newcomers.

18 Our third point in the brief relates to
19 decision-making concerning Aboriginal lands, which leads
20 to self-sufficiency. We believe that Aboriginal peoples
21 must have an effective voice concerning the development
22 of their traditional lands. Uncontrolled invasion has
23 often led to the destruction of traditionally

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 self-supporting aboriginal communities and to practically
2 irreversible environmental and human damages. We use as
3 examples the Grassy Narrows, Islington-Ojibwa and the
4 Lubicon Cree.

5 We actually detail our support of the
6 recommendations of the Lubicon Settlement Commission of
7 Review which one of our members served on.

8 We also encourage the Commission to
9 recommend joint resource management agreements which would
10 include exclusive jurisdiction for some lands and
11 resources as well as joint management and shared resource
12 royalties between various governments and the Aboriginal
13 peoples of particular areas.

14 A fourth point relates to
15 self-government and Aboriginals living off-reserve. We
16 understand that according to the last Census the majority
17 of status Aboriginal people live off-reserve -- 73 per
18 cent I think was the percentage. People are moving to
19 urban centres for educational reasons, health care, jobs.

20 We are aware of the destructive effects
21 that often occur, and the challenge that exists for
22 Aboriginal peoples to maintain their cultural identity
23 and integrate into the larger society.

StenoTran

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 We urge the Commission in our brief to
2 recommend that the Canadian government recognize its
3 fiduciary responsibility to those off the reserve as well
4 as on the reserve, to non-status and Métis as well as
5 registered Indian people.

6 We also encourage the Commission to
7 recommend that the government enter into discussion to
8 explore how the principle of self-government might apply
9 to off-reserve and urban Aboriginals.

10 Our fifth point relates to the access
11 to post-secondary education. The Oblates have been
12 involved in education of the Native people. We're very
13 strong in encouraging secondary education, and now want
14 to encourage the Commission to recommend the removal of
15 the ceiling that was established in 1989 which capped
16 funding for post-secondary education.

17 Our sixth point is the system of
18 Aboriginal justice. We want to urge the Commission to
19 take seriously the recommendations of the Manitoba Justice
20 Inquiry and the National Law Reform Commission.

21 Our final point in the brief relates to
22 the role of Aboriginal women, encouraging the Commission
23 to assure the participation of Aboriginal women's

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 organizations in all discussions.

2 To conclude, I want to say that in 1988
3 the Oblates who served with Aboriginal peoples on reserves
4 and in the urban centres in this country recommitted
5 themselves to work alongside Native peoples, and with them
6 to develop a new vision of our missionary commitment.

7 Oblates strive daily to forge a renewed
8 covenant of solidarity with Aboriginal peoples and to work
9 alongside them for their total well-being and integral
10 development.

11 If I were to have a title for our
12 presentation I think I would call it that, because I think
13 it sums up what we try to express in the document, a renewed
14 covenant of solidarity. The word "covenant" has a very
15 deep, spiritual sense.

16 We really do see the entire process, even
17 the process of this Commission, as a concrete, spiritual
18 and healing experience, a critical moment in our history
19 as a nation, where we are trying to establish, create the
20 right relationship between peoples.

21 Ce projet que nous vivons avec les
22 peuples aborigènes n'est pas seulement un projet politique
23 ou économique ou culturel. Au fond, nous voyons que c'est

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 profondément un projet spirituel. C'est pourquoi nous
2 voulons marcher avec nos frères et soeurs pour apprendre,
3 et avec eux de construire le futur que nous partageons
4 ensemble.

5 Le Père Marc Lortie et le Père Achiel
6 Peelman sont prêts avec moi de répondre à vos questions,
7 en anglais et en français. Merci.

8

9 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

10 Thank you.

11 I will start with a specific issue. In
12 footnote 32, you explain there that as far as
13 post-secondary education is concerned, you give an
14 explanation of what is happening to students who fall
15 within the cracks of the federal system and the provincial
16 one.

17 If I properly understood, what you say
18 is that a Treaty Indian person, for example, will have
19 to apply simultaneously to the province and the federal
20 government for a loan or a bursary, and because of the
21 cap that was put on post-secondary education it could be
22 said at the end of the process that there is no money
23 available.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 On the other hand, as he applied
2 simultaneously to the provincial government he or she will
3 be advised that as a status person, that's a federal
4 responsibility. If the federal government does not take
5 that responsibility because of the cap, then it's too late
6 for an application at the provincial level.

7 I was very much interested in that
8 explanation, and I would like to test whether my
9 understanding is right or not, because we've been told
10 often enough, particularly in the western part of the
11 country, that the students are kind of footballed between
12 jurisdictional issues in education in particular, but
13 nobody gave us the technical explanation that you're giving
14 here.

15 Is my assessment correct? Could you go
16 over this for us again to make sure that we have it right,
17 because at first sight a Status Indian will be seen by
18 the province as federal jurisdiction and should get the
19 money for post-secondary education through the band, from
20 money flowing from the feds, but at the end if there is
21 no money available that person is no less a citizen than
22 any citizen in the province, and is entitled to the general
23 system.

StenoTran

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **RÉVÉREND ACHIEL PEELMAN, OMI:** C'est
2 correct mais quand on parle avec ces étudiants et
3 étudiantes, très souvent ce qu'ils vont nous dire c'est
4 que s'ils ne reçoivent pas de l'argent du fédéral ils
5 appliquent à la province et souvent c'est trop tard, parce
6 qu'il y a toutes sortes de dates à respecter.

7 Les cas de ces personnes illustrent un
8 peu ce que vous avez dit, que très souvent les peuples
9 autochtones sont les premières victimes d'une sorte de
10 lutte de pouvoirs entre le fédéral et les provinces. Ça
11 se voit, on a des exemples de ça dans le domaine de
12 l'éducation, et je crois aussi dans beaucoup d'autres
13 domaines. Au fond, est-ce que ce ne sont pas les premières
14 victimes de cette bataille continue entre des
15 juridictions, deux types de gouvernement?

16 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
17 que c'est un bon exemple, parce que spontanément le fait
18 qu'on doit appliquer aux deux endroits en même temps fait
19 en sorte que du côté provincial on estime que la
20 responsabilité est fédérale, et c'est vrai, mais à cause
21 de la limite financière ça peut redevenir responsabilité
22 provinciale à un moment où il est trop tard.

23 Est-ce que vous pouvez expliciter?

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 C'est une question dans le temps, il est trop tard parce
2 que le programme provincial, au fond, a été appliqué et
3 il n'y a plus de fonds pour cette année-là.

4 **RÉVÉREND ACHIEL PEELMAN, OMI:** C'est
5 sûrement un des facteurs qui est réel, que nos étudiants
6 doivent respecter certains dates pour pouvoir appliquer
7 pour des bourses. Par exemple, dans la province de
8 l'Ontario, au niveau des études graduées les critères sont
9 trop sévères et souvent les étudiants autochtones sont
10 un peu pris dans ce genre de système qui, au fond, a été
11 créé pour l'ensemble de la population.

12 Comme ils ne peuvent pas obtenir ce à
13 quoi ils auraient droit du côté du fédéral, ils veulent
14 aussi je pense essayer d'obtenir de l'argent du côté de
15 la province, et très souvent ça ne marche pas.

16 Le problème, à mon avis, c'est...j'étais
17 là au moment où cette crise a éclatée à Ottawa. Il y a
18 des gens qui sont venus. Ils ont même fait une grève de
19 faim. Ce qu'on entendait de la part de ces gens c'est
20 qu'on nous accuse constamment d'abandonner nos études et
21 ceux et celles qui veulent réussir jusqu'au bout n'ont
22 pas les moyens. Est-ce que ce n'est pas une sorte de cercle
23 vicieux dans lequel on est pris?

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 La solution n'est sûrement pas, pour le
2 moment, de couper des fonds là où les peuples autochtones
3 manifestent une véritable créativité et qu'ils sont en
4 train de prendre la responsabilité de leur avenir et de
5 leur destiné.

6 On constate d'ailleurs le même problème
7 dans le domaine de la presse autochtone. Dans beaucoup
8 de communautés du Nord, où il y avait des postes de radio
9 locaux qui permettaient vraiment aux gens de se parler,
10 on entend dire aussi que dans ce domaine il n'y plus
11 d'argent disponible.

12 Personnellement je ne sais pas comment
13 réagir à ce fait. On dirait que là où les choses semblent
14 marcher on coupe des fonds.

15 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
16 que vous avez raison de dire que les coupures budgétaires
17 font très mal dans le domaine des communications et
18 également dans le domaine de l'éducation postsecondaire,
19 et surviennent à un moment où il y a de plus en plus de
20 jeunes qui frappent aux portes des maisons d'enseignement
21 postsecondaires, ce qui nous amène à réfléchir en termes
22 d'avenir. La Commission doit le faire sur le coût des
23 recommandations qu'elle fera.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 confronte. Il y a peut-être cinq milliards de dépensés
2 du côté des Affaires indiennes pour les Indiens à statut,
3 et c'est une situation où si on est inscrit ça va si on
4 habite la réserve, mais si on est Métis ou si on sort de
5 la réserve et on s'en vient en ville, on n'a plus rien.

6 C'est une situation qui est extrêmement
7 difficile parce que ça crée des tensions entre les divers
8 groupes autochtones, compte tenu de la contrainte
9 financière.

10 Mais simplement de dire qu'on devrait
11 étendre la responsabilité financière, comme on a déjà eu
12 l'occasion de le mentionner, il est assez impensable qu'on
13 double cette somme d'argent à court terme pour prendre
14 en compte les Métis et les Indiens qui habitent
15 hors-réserve.

16 Au fond ma question est, lorsque vous
17 faites une recommandation comme celle-là, parce qu'on doit
18 vivre avec ça au niveau de la Commission, est-ce que vous
19 avez regardé un peu les coûts, comment ça pourrait se faire?

20 Ça peut impliquer des partages entre les Autochtones eux
21 mêmes, entre les diverses situations dans lesquelles se
22 trouvent les Autochtones.

23 Est-ce que vous avez réfléchi à ça en

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 termes de coût?

2 **RÉVÉREND DOUGLAS CROSBY, OMI:** Ce n'est
3 pas facile de trouver les réponses. C'est plus facile
4 de demander les questions.

5 Nous savons que nos hommes qui
6 travaillent avec les Autochtones dans les villes
7 spécialement ils comprennent la souffrance, mais ils
8 vivent ça eux mêmes. Alors ils nous ont parlé de ça.

9 Je pense que ce que j'ai dit au sujet
10 de leur culture, les défis qu'ils vivent dans les...to
11 keep their culture and to keep their cultural roots, then
12 the challenge that they have in having no financial
13 resource to do that, it's very difficult.

14 So, no, I can't say we have answers, but
15 we have questions or we have maybe our own challenges to
16 present.

17 **RÉVÉREND ACHIEL PEELMAN, OMI:** If I may
18 add something having to do on the millions of dollars
19 involved in such a recommendation.

20 What I feel is that when I look at the
21 Native reality in Canada today I see that there are
22 tremendous changes in the last 20 years, and we as a group
23 of missionary priests we find that we have to adapt to

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 that new situation if we want to continue not just to work
2 for the Natives, but with them. I feel that the same kind
3 of philosophy should be also considered when governments
4 relate to the new Native situation. That's one point I
5 would like to make.

6 The second one is that we have found out
7 also that we have not to decide for the Native people,
8 that together we should find a forum where we can discuss
9 what the real implications are of this new Native
10 situation. That's one of the reasons why we find that the
11 Royal Commission is still the place where people continue
12 to talk, notwithstanding the fact that you got lots of
13 criticism.

14 It's the only public forum where we still
15 can dialogue, that we should do it with the Native people
16 and on the basis of the new situation in which they find
17 themselves today.

18 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** You're
19 certainly putting your finger on the right spot in the
20 sense that it's one of the major concerns we have. We
21 know that the way the system works presently is that the
22 money is available if you're a status Indian living on
23 reserve, but we know that the trend is to migrate to the

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 cities more and more.

2 When we look at the future we realize
3 it's a neither/or situation. Of course it would be easy
4 if we could just say we add up to the present situation
5 the reality of people moving to the cities and the Métis,
6 and on and on, but we know it means a lot of money .

7 It brings us to the more crucial question
8 of sharing the amount of money available. We feel, as
9 a commission, that these questions will have to be
10 addressed because otherwise it's not leading us very far,
11 apart from stating the principle that is the obvious,
12 everybody is for the best, and we have to discuss that
13 with Aboriginal peoples also involved.

14 The same question in a different area
15 applies to the Métis Nation. On the same page, 16, you
16 refer to the Métis Nation Accord with the Western Métis
17 Nation.

18 We know that as far as we moved Ontario
19 East we are addressed by Métis who are not western Métis
20 as such. In Quebec, for example, we're going to have two
21 groups presenting briefs later in the week. When we go
22 to Labrador or to Nova Scotia or New Brunswick, it's the
23 same. These people are Métis, and they felt they were

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 left over by the Métis Nation Accord during the
2 constitutional discussion. So that's a reality with which
3 we have to struggle.

4 Have you given thought to these
5 distinctions between the Métis, because it is a very
6 difficult one. For example, we're going to have a round
7 table with the Métis Nation, but the western Métis Nation
8 wants to have this round table for the western Métis Nation,
9 not with the other Métis, and of course the other Métis
10 want to have a platform to discuss also. So that's part
11 of the complex reality of the country.

12 I wanted to know if as Oblates you have
13 had to face that distinction between the Métis and your
14 meeting with them so far.

15 --- (Pause)

16 **CO-CHAIR RENÉ DUSSAULT:** Not really?

17 **REVEREND DOUGLAS CROSBY:** Not really.

18 It would be a difficult question for us to -- what we're
19 saying in the brief is really to support -- we're trying
20 to support the concern of the Métis that they themselves
21 would determine the membership of the Métis Nation.
22 Beyond that, I don't know that we would be ready to make
23 any major statement.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 For the very reason that we give in the
2 text, we don't want to perpetuate the pattern of
3 paternalism where we, the missionaries, would have all
4 of the answers to these kinds of questions.

5 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Monsieur
6 Lortie?

7 **RÉVÉREND MARC LORTIE:** Vous voyez
8 qu'avec des affirmations comme celles que nous faisons
9 dans notre texte on soulève des questions, on n'a pas de
10 réponse, on se dit parfois ça nous revient pas de les
11 apporter, ces réponses-là, comme les coûts financiers et
12 tout ça.

13 On ne veut pas être idéalistes non plus,
14 en demandant des choses impossibles. Mais vous sentez
15 en-dessous de ça que nos confrères oblats, le nombre de
16 missionnaires qui travaillent à la base avec ces gens-là,
17 on a épousé leur cause. On a dit depuis l'arrivée des
18 Oblats au Canada, depuis 150 ans, on est partie prenante
19 avec eux. On essaie de faire remonter leurs
20 préoccupations, leurs souffrances et tout ça, et on est
21 solidaires.

22 J'aimerais, du côté éducationnel,
23 soulever...lorsqu'on dit à un moment donné que "c'est

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 pourquoi les missionnaires oblats poursuivent, selon leurs
2 traditions, l'étude des langues, des cultures et de
3 l'esprit de solidarité des Autochtones", une petite phrase
4 toute simple qu'on a mise dans notre texte.

5 Lorsqu'on sait que mes confrères oblats
6 ont publié 144 dictionnaires en 27 langues indiennes
7 différentes, 74 grammaires en 19 langues indiennes
8 différentes, 300 manuscrits originaux indiens et
9 inuktituts. Je me suis permis d'apporter seulement cette
10 année la production que les missionnaires ont fait pour
11 aider les Autochtones à être fiers de leur culture et à
12 la développer, leur culture.

13 On sait très bien que la langue est un
14 instrument principal. Le dernier qui a été publié
15 seulement cette année...j'en ai apporté sept, mais le
16 dernier c'est le Dictionnaire français écrit traduit par
17 le Père Vaillancourt pour nous aider, nous les Blancs,
18 à apprendre leur langue. Nous, nous trouvons que c'est
19 la meilleure façon, avec des moyens comme ceux-là, de les
20 rendre fiers de leur culture, de leur spiritualité, de
21 ce qu'ils sont, leur identité propre.

22 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense,
23 et on nous le souligne souvent, il est assez clair que

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 les missionnaires en général et les Oblats en particulier
2 ont fait une contribution majeure sur le plan de faire
3 connaître les langues autochtones à la société non
4 autochtone par la voix d'instruments comme ceux-là,
5 également même de rendre sous forme écrite des langues
6 qui souvent étaient orales.

7 Je pense que c'est une contribution qui
8 est trop souvent méconnue comme, par exemple, quand vous
9 nous donnez des statistiques que vous nous donnez sur les
10 dictionnaires, sur les carnets qui ont été préparés et
11 confectionnés, c'est considérable.

12 Là-dessus je dois vous dire que dans nos
13 contacts avec les communautés autochtones malgré,
14 évidemment, tout le débat qu'il y a eu sur la politique
15 des pensionnats, que cette réalité-là de l'action des
16 communautés, en particulier des Oblats, est reconnue et
17 appréciée. Je pense qu'à l'inverse on peut témoigner de
18 ça parce qu'on en a entendu énormément. Donc, tout n'est
19 pas uniquement dans une direction.

20 On a entendu des points de vue, une
21 expression de reconnaissance, je pense, très claire
22 d'appréciation du rôle qui a été joué par les communautés
23 religieuses, par les missionnaires en particulier sur le

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 plan des langues autochtones au Canada.

2 Peut-être une dernière question avant
3 de céder la parole à ma collègue. À la page 15 du mémoire
4 vous faites état d'un modèle qui...où essentiellement vous
5 dites qu'on devrait encourager le Gouvernement du Canada
6 à entrer dans une approche conjointe de gestion des
7 ressources.

8 Je poursuis dans votre mémoire. Vous
9 dites:

10 "A good model would be such agreements whereby Aboriginal
11 nations have exclusive
12 jurisdiction over the land and
13 resources in a significant area
14 surrounding their communities;
15 they would, with other levels of
16 government, jointly manage and
17 share resource royalties from a
18 substantial block of land beyond
19 that. Ideally, the sum of these
20 two areas would approximate the
21 extent of the original hunting,
22 trapping and fishing territories
23 of the Aboriginal community in

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 question."

2 Est-ce que vous pouvez élaborer
3 là-dessus? Could you elaborate, because of course we're
4 looking for, as you know, models. If I understand the
5 approach, there is a more limited area, then a second level
6 where there are royalties. The first is ownership, then
7 royalties, hoping that the two together will make roughly
8 the sum of the territories they had at the origin.

9 Could you expand a bit on these views?

10 **REVEREND DOUGLAS CROSBY:** Just maybe to
11 introduce that, the page before I would consider to be
12 a kind of underlying spirituality, if you want, or theology
13 of the land which we believe is foundational to Native
14 people, to their spirituality.

15 The idea of the land, it's fundamental
16 to who they are as a people. Therefore it's important
17 in all of these discussions. As I said at the end of the
18 introduction, it's not simply a matter of economics, but
19 this whole question is a matter of their spirituality,
20 who they are as a people.

21 What we want to say, in a way it's similar
22 to the question of the Lubicon people, the land issue that
23 is in Alberta on which the Commission on which our colleague

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 worked, and I think they're working towards some kind of
2 resolution similar to this model.

3 **RÉVÉREND MARC LORTIE:** Un élément qui
4 prend la forme aussi d'une remontée de la base c'est qu'il
5 y a une grande distinction que vous avez dû rencontrer
6 entre les réserves près des villes, comme ici à Montréal,
7 Québec, je pense au Village Huron, et les réserves plus
8 éloignées. Prenons l'exemple de Mingan qui nous précédait
9 tout à l'heure, où là le territoire s'est élargi, il y
10 a eu des cogestions sur le saumon sur les îles Mingan.

11 Je pense bien que notre affirmation
12 pense surtout à des situations comme ça, parce qu'on pense
13 à des réserves comme Shefferville, Matioténesh (PH), où
14 là la réserve est confinée alors qu'il y a des territoires,
15 et les Autochtones sont frustrés à cause je pense du centre
16 de la ville, vous voyez la limite de Terre-Neuve à peu
17 près à un kilomètre. Si le caribou a le malheur d'être
18 du côté et le descendre du côté, ils sont obligés de le
19 sortir de nuit pour ne pas se faire arrêter. Il y aurait
20 des ententes de plus grand territoire.

21 Alors je pense que ça s'adresse plus à
22 des communautés autochtones éloignées et non pas près des
23 centres. C'est complexe comme question.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Merci.

2 Mary.

3 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I'd like to
4 thank you all for coming. I think that your coming is
5 very courageous considering the kind of controversy that
6 there has been with respect to Aboriginal communities and
7 churches, and I would like to thank you very much for being
8 here.

9 I have some questions and some other
10 comments. I'd like to elaborate on the comment made by
11 Mr. Dussault about the Métis Nation Accord.

12 I think it was very, very clear to us
13 that the Métis who favoured that Accord were Métis from
14 the West, and there are other Métis who are not from the
15 West, who are not members of the Métis Nation who said
16 that the definition of Métis under the Métis Nation Accord
17 was too exclusive. It was so exclusive that it excluded
18 them. There are basically other Métis from outside of
19 the West, Métis from Labrador particularly, who voice that
20 concern.

21 I think that's an issue, as you said,
22 that has the membership of the Métis in issue that has
23 been identified and, as you said, it's an issue that has

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 to be addressed by the Métis themselves. We're hoping
2 to provide the opportunities for that ongoing discussion.

3 Secondly, I've always been sort of
4 interested about many Aboriginal people moving to urban
5 areas. We heard now that close to 60 or 65 per cent of
6 the Aboriginal population have moved to urban areas in
7 hopes of better employment, for better education. Some
8 have gone to hospitals and never found their way back.
9 Some just went for a visit and never found their way back.

10 Some met a partner and stayed. Others found it too boring
11 to go back to their communities. Others just felt like
12 they never had a home to go back to, so they stayed. Many
13 others felt that they went to the cities to escape the
14 oppression that they suffered under their own Aboriginal
15 governments.

16 I hear from your paper that the majority
17 that go there, that there are many not so successful stories
18 of Aboriginal peoples out there, there's a lot of suicides,
19 there's a lot of substance abuse, there's a lot of violence,
20 there's a lot of despair. In addition to that there's
21 the whole jurisdictional issue, particularly for Status
22 Indians because once they move into a city the federal
23 government says we don't have responsibility for you, you

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 no longer live on-reserve. The province says we don't
2 want responsibility for you, you're an Indian. And of
3 course the political organizations don't represent them
4 because the political organizations basically represent
5 people in a certain geographic area which excludes the
6 urban people.

7 I'm wondering, with all those problems,
8 why do people stay? It seems to me that there are more
9 positive things. It seems to me that in urban centres
10 now there's more and more organizations that are set up
11 specifically to deal with Aboriginal peoples and
12 certainly, goodness, there must be more positive things
13 in the urban community which make Aboriginal people stay
14 there, otherwise if it's all negative one would ask why
15 are they there?

16 I was wondering if you could comment on
17 that.

18 **REVEREND ACHIEL PEELMAN:** When you look
19 at the studies that have been done on the movement of Native
20 peoples to urban centres, what the studies say is that
21 this kind of movement was encouraged 20 years ago by the
22 government, thinking that it would help Native people to
23 integrate into the larger Canadian society. Surely I

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 think that the friendship centres play right now a very
2 important role in helping Native people find their way
3 in the cities.

4 When you go to those centres and to some
5 of our own Native parishes like we have in Winnipeg or
6 Thunder Bay or Edmonton, lots of people are lost into that
7 environment and what we see develop now is real ghettos,
8 exactly the contrary of what was expected to happen, the
9 idea of harmonious integration we see sometimes.

10 We are in touch with most of the negative
11 effects of people who are simply lost into that new
12 environment, those who hurt there in the sense that they
13 spend most of their time simply dealing with very concrete
14 issues to whom someone has to go for this or that, from
15 a purely administrative point of view.

16 A lot has to do with counselling, cases
17 of violence, substance abuse, so it's surely not all
18 negative. The global picture in cities like Regina,
19 Winnipeg, it's not really looking very good for Native
20 people.

21 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** So you're
22 saying that the option or one of the things that certainly
23 would resolve that situation is to resolve the

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 jurisdictional issue, or to define how the principle of
2 self-government might apply to these groups.

3 **REVEREND ACHIEL PEELMAN:** That's a
4 dimension, but what I have seen develop is also among people
5 who are living in urban centres. There is a tremendous
6 effort made to reconnect with their own spirituality.

7 Sometimes when we talk about Native
8 spirituality we think of very isolated areas, small places
9 in northern Alberta or so, but within the cities I have
10 met many many persons who really are nowhere in the process
11 of healing and looking for getting into contact with
12 medicine persons spiritually because they feel it's part
13 of their journey. It's not just an administrative issue,
14 it's also to become whole again, knowing very well that
15 the only place maybe where they can survive now is in the
16 cities, but they try to find new spiritual relations.

17 I think we as religious people,
18 Christians, we want to be part of that process and try
19 to help people reconnect with their own sources so that
20 they can overcome the human misery they are facing right
21 now in many, many places.

22 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I think
23 that I would be remiss in my duty as a Commissioner if

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 I didn't raise the whole issue of residential schools,
2 because it's clear to me that from one end of the country
3 right to the other end there's a lot of pain there.

4 I personally have never gone to a
5 residential school. When you think of residential schools
6 you think primarily they were Indians or Status Indians
7 who went to those schools, but I also understand through
8 the public hearing process that there are Inuit too who
9 are affected by that, Inuit in the various parts of the
10 Northwest Territories, Inuit we heard in Rankin Inlet,
11 testimonies from Inuit who had attended the Chesterfield
12 Inlet schools, and they talked about their experiences
13 in the residential school. We all know the kinds of pain
14 that a lot of people experience.

15 Whenever I hear people relate to me their
16 experiences about residential schools I often wonder how
17 could anyone ever let that happen? How could anyone let
18 that ever happen to small children? What do we have to
19 do to help those people, and what do we have to do to make
20 sure that it never happens to our children?

21 We've been discussing this issue for a
22 long time internally and we've looked at the possibility
23 of doing some kind of a special report on the issue of

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 residential schools, and we've been asking people what
2 are the solutions?

3 What in your opinion, for example, does
4 the Church have responsibility in this issue, does the
5 government have a responsibility? If so, what is that
6 responsibility?

7 **REVEREND DOUGLAS CROSBY:** In 1991 we
8 issued an apology, the Oblates issued a public apology
9 at Lac Ste-Anne for our part in the negative aspects of
10 the residential schools. I think we were agents certainly
11 of a policy that was established by the federal government.

12 If I'm not mistaken, it was a result of
13 a royal commission that the concern for education, and
14 the concern probably and the motivation were probably very
15 noble in terms of trying to assist the Native people.
16 In fact, I think at the time it was a very forward thinking,
17 kind of avant-garde kind of approach to education.

18 But we have certainly experienced
19 ourselves the pain that people -- we share the pain, and
20 for that we have offered our apologies.

21 I think as a Catholic Church we are in
22 the process of involving ourselves in different areas of
23 the country in healing processes, and continue to try to

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 monitor what is happening in the local areas in terms of
2 healing. And there is healing taking place, and there are
3 gatherings of people where our men participate in these
4 healing sessions. It is a long, slow, complex process
5 for sure.

6 In our apology we committed ourselves
7 to certain pledges, if you want, and one of them, by being
8 here today we are trying to live up to a pledge that we
9 made at that time to forge a template for the renewed
10 covenant of solidarity. We want to be part of the whole
11 process, and we don't want just to pack up. We want to
12 stay with and work with and discover new ways.

13 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** There is
14 just another question I had.

15 My understanding of that particular
16 policy was that Indian children were told in no uncertain
17 terms that to be an Indian is no good; to speak Indian
18 is no good. And every time they spoke their language,
19 whatever it was, their Native tongue, they were beaten.
20 So that was an understood policy.

21 I have heard many Aboriginal people say
22 that it was part of a policy that there is a responsibility.
23 They feel that the churches have responsibility to put

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 money into, for example, Native language programs so that
2 Aboriginal peoples will have a chance to relearn their
3 languages. That's a recommendation that came out of one
4 of the hearings that we had, and we haven't checked with
5 any of the churches to see how they would feel about that.

6 I'm just doing that right now, I guess.

7 **REVEREND DOUGLAS CROSBY:** How do we
8 respond to that?

9 I think the intervention that Marc made
10 earlier concerning the numbers and numbers and numbers
11 of grammars and dictionaries and the way the missionaries
12 have worked to assure, if you want, the continuity and
13 preservation of the language throughout our time with them
14 demonstrates something of, if you want, the policy of at
15 least our community. That continues. Those books that
16 he showed were not books from 30 years ago; they're books
17 published within the last year. So it continues.

18 I understand also the situation at the
19 Indian residential schools were sometimes various groups
20 gathered and there were various languages spoken and how
21 to encourage a unity, often the English language was
22 encouraged. I think that happened in schools where German
23 immigrants came to Canada and lived. When they were at

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 school they were, if you want, forced to speak English
2 and punished if they didn't, part of the educational
3 process of the time.

4 I don't know how to explain it, but just
5 to say that the policy, if you want, isn't all one way.

6 It isn't all negative that the languages or the cultures
7 were crushed. I think it was clearly demonstrated in
8 Marc's comments that in many ways they were preserved and
9 encouraged. It's a mixed response.

10 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** When you
11 were talking about that I really do now understand what
12 you're saying, that in some areas it is true that many
13 of the religious orders came into the communities and --
14 like for example in northern Labrador Moravian is our
15 language. The Oblate missionaries were in the Indian
16 communities, they weren't in the Inuit communities.

17 When the Moravian missionaries in the
18 early early days came in they could speak Inuktituk. Of
19 course they had to, no one else could speak English. They
20 wanted to teach the word of God.

21 We have recognized throughout history,
22 especially Labrador history, of the contribution of the
23 Moravian missionaries with respect to the language.

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 I was thinking -- for example, when you
2 were talking I saw in my mind's eye a situation in
3 Chesterfield Inlet, which is an Inuit-speaking community,
4 in the Church the ministers or whatever, they have books
5 and they have hymn books there in Solavik (PH) Inuktitut,
6 and in the residential school the children are being
7 punished for speaking their Aboriginal languages.

8 Why is this happening? It's something
9 I'm having problems with in my head.

10 **REVEREND ACHIEL PEELMAN:** We have to
11 recognize the ambiguity of the situation. While on one
12 hand missionaries wanted to learn Native languages and
13 did not let the children speak it -- Bazil Johnson wrote
14 a very interesting book "Indian School Days". He studied
15 residential schools run by the Jesuits, where he was
16 saying: I was asked to assist my professors having to
17 learn Ojibwa and myself I couldn't speak it.

18 I think we recognize the things that you
19 mentioned happened. The residential school experience
20 is a very complex one. It involves the federal government,
21 four major Christian denominations. It extends over a
22 period of over 50 years, and the schools were large and
23 others small, and I think there is a variety of attitudes.

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 Our apology shows we don't want to hide
2 the past, and we have to recognize part of our
3 responsibilities if we want to be part of that healing
4 process. The suggestion that you made in founding Native
5 language programs is one of the things that we may consider.

6 It's just that we have already been investing some money
7 in local healing projects, for example in Manitoba and
8 other places. A lot of things can be done, and we want
9 to be part of it.

10 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you
11 very much for coming.

12 **RÉVÉREND MARC LORTIE:** Juste pour
13 ajouter un peu là-dessus, qui est un problème très
14 complexe.

15 Il faut se rappeler qu'on se reporte 50
16 ans en arrière. Il y avait eu des déclarations très fortes
17 du gouvernement canadien sur la volonté d'assimilation
18 des peuples autochtones. C'était presque acquis à ce
19 moment-là que si les peuples autochtones voulaient
20 survivre, c'était de s'assimiler. C'était affirmé
21 clairement comme ça par nos chefs politiques à ce
22 moment-là.

23 C'est clair que peut-être on n'a pas vu

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 clair dans tout ça, nous autres, avec la situation des
2 pensionnats -- aussi clairement, du moins. C'est sûr
3 qu'avec la résurgence actuelle de l'identité autochtone
4 on dit non, on ne peut pas refaire ces expériences-là.

5 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** I don't
6 want to argue, because I think you're right, that many
7 years ago there was a policy of assimilation. But what
8 we heard about how assimilation was carried out was
9 unforgivable. We're talking about small kids here.
10 We're talking about scaring adults. How it was carried
11 out is the issue. I think for all of that it's shameful.

12 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Je pense
13 que la discussion qui a donné suite à votre mémoire démontre
14 l'importance, au fond, que vous ayez présenté ce mémoire.
15 Comme on dit souvent, il y a rien comme écrire ce qu'on
16 pense pour savoir plus précisément ce que l'on pense.
17 C'est une première démarche que nous apprécions
18 énormément.

19 Je voudrais, en terminant, dire que nous
20 essayons avec un certain nombre de dénominations
21 religieuses, à leur demande d'ailleurs, de mettre sur pied
22 cet automne ce qu'on appellerait un sommet des églises
23 -- peut-être que vous en avez entendu parler -- qui se

le 25 mai 1993

**Commission royale sur
les peuples autochtones**

1 réunirait pendant deux ou trois jours, sous les auspices
2 de la Commission, avec les Autochtones un peu en ayant
3 à l'esprit l'année internationale 1993 au niveau des
4 Nations-Unies pour essayer de voir s'il est possible d'en
5 venir à une déclaration écuménique qui transcenderait les
6 dénominations religieuses par rapport à la réalité
7 autochtone canadienne.

8 Je mentionne ceci parce que vous allez
9 certainement être contactés. Pour nous c'est un projet,
10 je pense, qui va un peu dans le sens de préoccupations
11 que vous avez manifestées depuis 1991 et auparavant.

12 Je pense que ce qui est essentiel dans
13 ce dossier-là c'est qu'on puisse faire le point sur le
14 passé mais après ça regarder l'avenir et de façon positive
15 essayer de voir comment on peut, dans toutes les
16 composantes de notre société, aller de l'avant de façon
17 concrète et faire en sorte que le futur soit à plusieurs
18 égards meilleur que le passé l'a été pour diverses raisons,
19 en particulier la raison de la politique qui a été mise
20 en application dans le cadre des pensionnats, des écoles
21 résidentielles.

22 Je voulais mentionner ça parce que je
23 pense que c'est une initiative importante et qui est

le 25 mai 1993

Commission royale sur
les peuples autochtones

1 peut-être riche de promesses en termes de résultats qui
2 pourraient transcender un peu les lignes quand vous parlez
3 de la spiritualité, la jonction entre la spiritualité
4 autochtone de façon plus large, la spiritualité des
5 diverses dénominations religieuses. Je pense qu'il y a
6 un travail à accomplir sur ce plan-là.

7 Encore une fois, thank you very much for
8 being with us, putting your thoughts together in a very
9 informative brief. I would like to say that we're going
10 to keep in touch in the coming months for the duration
11 of the mandate of this Commission. We appreciate greatly
12 your contribution. Merci.

13 **COMMISSIONER MARY SILLETT:** Thank you.

14 **COPRÉSIDENT RENÉ DUSSAULT:** Nous allons
15 suspendre les audiences de la Commission, pour reprendre
16 demain matin à 8 h 30 avec un ordre du jour je pense qui
17 est disponible pour les personnes qui sont dans la salle
18 si vous voulez vous procurer une copie de l'ordre du jour
19 de la journée de demain auprès du personnel de la
20 Commission.

21 Merci.

22 --- Suspension de l'audience à 17 h 37, pour
23 reprendre à 8 h 30 le mercredi 26 mai 1993